

# RALLYE

RAPPORT ANNUEL  
2012

—



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document contient l'ensemble des informations relatives au Rapport financier annuel. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## **RALLYE**

**Société anonyme au capital de 146 074 734 euros**

**054 500 574 RCS PARIS**

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 13 73 – Télécopie 01 44 71 13 70

Site : <http://www.rallye.fr> – E-mail : [info@rallye.fr](mailto:info@rallye.fr)

# Sommaire

## RALLYE

<b>03</b>	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	<b>145</b>	<b>COMPTES SOCIAUX</b>
		145	Compte de résultat de la société
		146	Bilan de la société
		147	Tableau des flux de trésorerie
		148	Notes annexes
		164	Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2012
		166	Résultats financiers sur cinq ans
		167	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
		169	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
<b>04</b>	<b>ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET CHIFFRES CLÉS</b>	<b>173</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>
		173	Rapport du Conseil d'administration
		177	Projet de résolutions
<b>06</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>190</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>
06	Faits marquants	190	Renseignements sur la Société
12	Panorama des activités	196	Informations concernant le capital social
17	Panorama financier	204	Informations boursières
21	Perspectives	209	Renseignements concernant l'activité – gestion des risques
22	Capital et actionnariat	214	Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel
26	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	216	Table de concordance du document de référence
31	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	218	Table de concordance du rapport financier annuel
<b>33</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>		
33	Conseil d'administration		
44	Direction générale		
47	Commissaires aux comptes		
49	Rapport du Président		
56	Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président		
<b>58</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>		
58	Compte de résultat consolidé		
59	État consolidé du résultat global		
60	Bilan consolidé		
62	Tableau des flux de trésorerie consolidé		
63	Tableau de variation des capitaux propres		
64	Notes annexes		
138	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012		
143	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		

# ADMINISTRATION

*de la Société*

—



| JEAN-CHARLES NAOURI Président du Conseil d'administration

## CONSEIL D'ADMINISTRATION<sup>(1)</sup>

---

**JEAN-CHARLES NAOURI**<sup>(1)</sup>

*Président*

**DIDIER LÈVÈQUE**

*Représentant de la société Foncière Euris*<sup>(1)</sup>

**PHILIPPE CHARRIER**<sup>(1)</sup>

*Administrateur indépendant*

**JEAN CHODRON DE COURCEL**<sup>(1)</sup>

*Administrateur indépendant*

**JACQUES DUMAS**<sup>(1)</sup>

*Administrateur*

**JEAN-MARIE GRISARD**

*Représentant de la société Finatis*<sup>(1)</sup>

**ODILE MURACCIOLE**

*Représentant de la société Eurisma*<sup>(1)</sup>

**GABRIEL NAOURI**

*Représentant de la société Euris*<sup>(1)</sup>

**CHRISTIAN PAILLOT**<sup>(1)</sup>

*Administrateur indépendant*

**SOCIÉTÉ MATIGNON DIDEROT**<sup>(1)</sup>

**ANDRÉ CRESTEY**<sup>(1)</sup>

*Censeur*

## DIRECTION GÉNÉRALE

---

**DIDIER CARLIER**

*Directeur général*

**FRANCK HATTAB**

*Directeur général délégué*

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**

*Représenté par Monsieur Pierre BOURGEOIS*

**KPMG AUDIT – DÉPARTEMENT DE KPMG SA**<sup>(1)</sup>

*Représenté par Monsieur Patrick-Hubert PETIT*

(1) Nomination et Renouvellements proposés à l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013.

# MESSAGE

## du Président

**P**our le groupe Casino, 2012 restera une année de transformations majeures avec, notamment, la prise de contrôle de Grupo Pão de Açúcar au Brésil et l'accord conclu avec Galeries Lafayette pour l'acquisition de 50% de Monoprix. Cette année marque le renforcement du profil du Groupe sur les marchés à forte croissance et sur les formats les plus porteurs. Ces transformations concrétisent la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui repose sur une approche multiformat, multienseigne et multicanale ainsi que sur le modèle dual associant « commerce et immobilier ».

Les performances réalisées en 2012 - dont la forte progression du chiffre d'affaires de +22,1% par rapport à 2011 - confortent cette stratégie. La croissance organique s'établit à +4%<sup>(1)</sup> dans un contexte de consommation contrasté : résolument porteur à l'international et peu dynamique en France.

La nouvelle dimension du groupe Casino consacre une montée en puissance engagée depuis plusieurs années et place Casino parmi les premiers distributeurs mondiaux en termes de chiffre d'affaires consolidé. Elle est ainsi illustrée en 2012 par une contribution accrue des activités internationales au chiffre d'affaires (56%) et au résultat opérationnel courant (66%).

Fort d'une stratégie claire, reposant sur des fondamentaux aussi efficaces qu'adaptés à ses marchés, le groupe Casino s'appuie sur une structure financière solide. En 2012, il a engagé un plan de cession d'actifs et d'augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros, dont 1,45 milliard d'euros a été réalisé au cours de l'exercice. La dette financière nette a été stabilisée et le niveau d'endettement financier net s'établit à 1,91 fois l'EBITDA, conformément à l'objectif annoncé d'un ratio inférieur à 2,2. Le groupe Casino a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total de 1,25 milliard d'euros, dont le succès démontre la qualité de sa signature.

Après avoir franchi en 2012 une étape-clé de sa construction, le groupe Casino, fort de ses atouts, s'apprête à relever d'ambitieux défis en 2013. À l'international, tirer pleinement parti de ses positions sur des marchés à forte croissance. En France, se concentrer sur les fondamentaux du commerce ; poursuivre l'expansion dans les formats de proximité dont le développement du concept Monoprix, solidement ancré dans la réalité urbaine ; valoriser ses atouts en s'appuyant sur la puissance de ses marques distributeurs et sur la dynamique multicanale.

Grâce au renforcement de son profil à l'international et à la redynamisation du commerce en France, le groupe Casino est confiant dans la progression de son activité et de ses résultats en 2013.

Pour Groupe GO Sport, l'année 2012 aura été marquée par l'augmentation de capital de 30 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, garantie par Rallye, ainsi que par la nomination de Loïc Le Borgne en tant que nouveau Directeur général. Cette nomination permet d'initier une nouvelle phase dans le redressement du groupe, en accélérant notamment la redynamisation commerciale de ses enseignes.

Le chiffre d'affaires consolidé de Groupe GO Sport pour l'année 2012 s'élève à 675,6 millions d'euros, en hausse de +0,7% à magasins comparables et taux de change constants. Le chiffre d'affaires de Courir est en progression pour la troisième année consécutive, à +3,2% à magasins comparables, confirmant la pérennité du succès de son nouveau concept. Le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport en France recule légèrement en comparable (-0,6%). Les ventes de GO Sport en Pologne sont en forte progression, à 5,3% à magasins comparables et taux de change constants.

2013 est une année de construction pour Groupe GO Sport, visant à consolider les fondamentaux, pour préparer au mieux le lancement d'une stratégie de développement commune aux enseignes Courir et GO Sport, créatrice de valeur, et assise sur les nouveaux relais de croissance que sont la franchise et le e-commerce.

Le chiffre d'affaires consolidé de Rallye s'élève à 42,7 milliards d'euros, en hausse de +21,7% par rapport à 2011. Le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève à 2 milliards d'euros, en augmentation de +29,3%.

La dette financière nette du périmètre holding de Rallye diminue de 154 millions d'euros sur l'année, à 2 695 millions d'euros au 31 décembre 2012, notamment suite à la cession en 2012 de 129 millions d'euros d'actifs du portefeuille d'investissements.

Le portefeuille d'investissements de Rallye est ainsi évalué à 257 millions d'euros à fin 2012, en baisse de 108 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011, les cessions d'actifs ayant été partiellement compensées par une revalorisation du portefeuille de 23 millions d'euros en 2012.

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité très solide, avec environ 350 millions d'euros de disponibilités et près de 1,9 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles. La maturité moyenne de ces lignes a été étendue à 4,4 ans suite à la renégociation et au renouvellement de plus de 500 millions d'euros de lignes de crédit.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 14 mai 2013 le versement d'un dividende de 1,83 euro par action, stable par rapport à 2011. Un acompte de 0,80 euro par action a été versé le 10 octobre 2012. Le solde, qui s'élève ainsi à 1,03 euro, sera mis en paiement le 24 mai 2013.

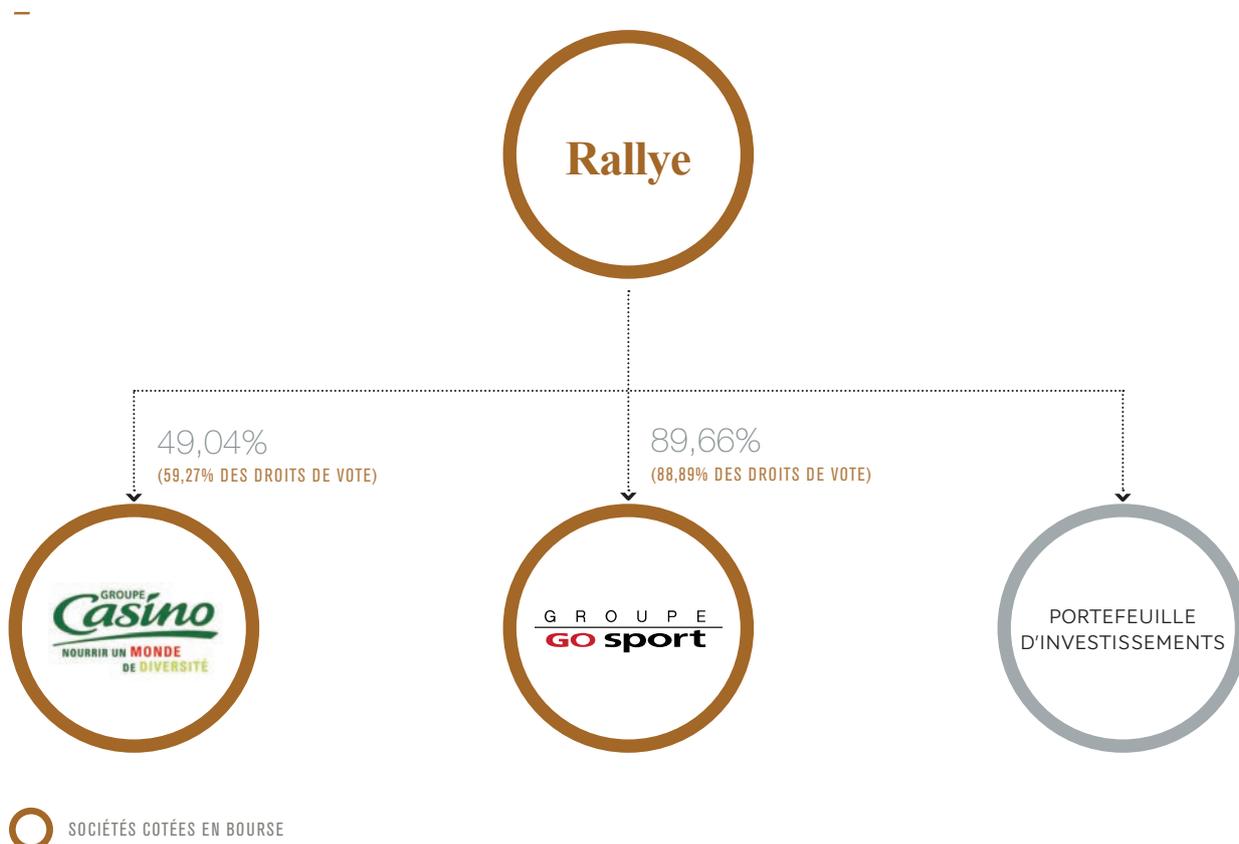
Le Groupe fonde ses performances sur l'excellence opérationnelle qui s'inscrit au cœur de sa démarche d'entreprise. Elle est le fruit d'efforts individuels et collectifs favorisés par l'autonomie de gestion et la confiance accordées à notre management au sein de l'ensemble des sociétés, en France comme à l'international. Je tiens à souligner le remarquable travail accompli par nos équipes dans la mise en œuvre des plans d'actions.

**JEAN-CHARLES NAOURI**

(1) Hors essence et calendaire.

# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE

au 31 décembre 2012



SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2011	2012	Variation
<b>CA consolidé HT (activités poursuivies)</b>	<b>35 057</b>	<b>42 663</b>	<b>+21,7%</b>
<b>EBITDA <sup>(1)</sup></b>	<b>2 315</b>	<b>2 881</b>	<b>+24,4%</b>
Marge d'EBITDA	6,6%	6,8%	+15 bp
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>1 551</b>	<b>2 006</b>	<b>+29,3%</b>
Marge de ROC	4,4%	4,7%	+28 bp
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>15</b>	<b>245</b>	
<b>Résultat net normalisé <sup>(2)</sup>, part du Groupe</b>	<b>42</b>	<b>72</b>	<b>+71,4%</b>

(1) EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants.

(2) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

# CHIFFRES CLÉS

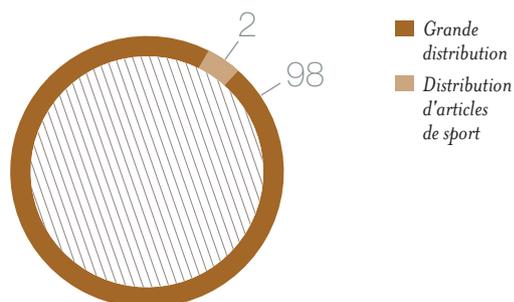
au 31 décembre 2012

—

## CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR ACTIVITÉ

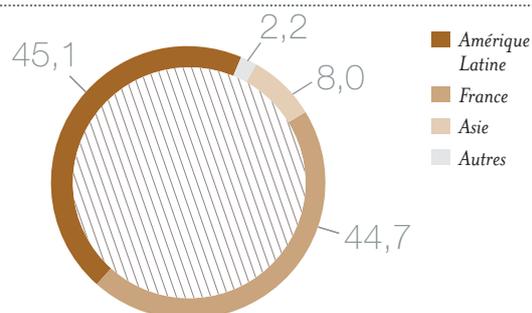
AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EN %)



## CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EN %)

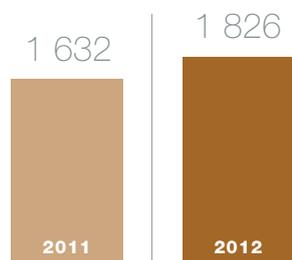


## CAPITAUX PROPRES

ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES

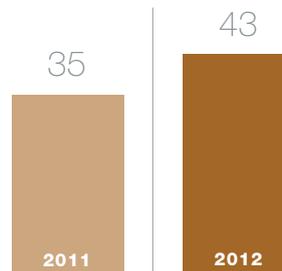
DE LA SOCIÉTÉ

(EN MILLIONS D'EUROS)



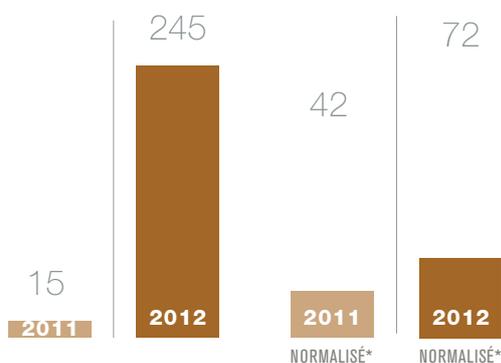
## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(EN MILLIARDS D'EUROS)



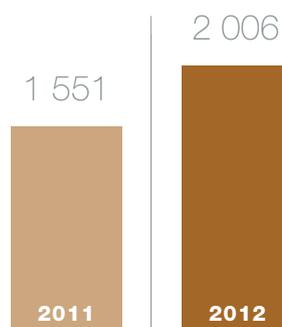
## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(EN MILLIONS D'EUROS)



## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(EN MILLIONS D'EUROS)



\* Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

# RAPPORT DE GESTION

## Faits marquants

### CASINO

- Le **12 janvier 2012**, Casino a établi un programme d'*American Depositary Receipt* (« ADR ») sponsorisé de niveau 1 aux États-Unis. La Deutsche Bank est le dépositaire de ces ADR qui peuvent être échangés aux États-Unis sur le marché de gré à gré. Dans le cadre de ce programme, chaque action Casino est représentée par cinq ADR.
- Le **9 février 2012**, Mercialis a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie autour de la vision de « Foncière Commerçante ». Mercialis a également annoncé un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière. Dans la lignée de sa nouvelle stratégie, Mercialis a procédé le **20 avril 2012** à une distribution exceptionnelle de ses réserves ainsi qu'au versement du solde de distribution au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 060 millions d'euros dont 532 millions d'euros reçus par le Groupe.
- Le **28 février 2012**, le Groupe Casino a acquis une participation minoritaire au capital de la société Monshowroom.com avec possibilité à terme de devenir majoritaire. Cette société, spécialisée dans la vente de prêt-à-porter et accessoires de mode multimarques sur Internet, permet au Groupe de conforter sa position dans le secteur du commerce en ligne.
- Le **1<sup>er</sup> mars 2012**, Casino a procédé avec succès à une émission obligataire de 600 millions d'euros et d'une maturité de 8 ans. Cette souche obligataire porte un coupon de 3,99% et a été largement souscrite par une base d'investisseurs diversifiée.
- Le **29 mars 2012**, Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé avoir obtenu l'approbation de son Conseil d'administration sur une augmentation de capital par le placement privé d'un maximum de 23,6 millions d'actions représentant environ 2,9% du capital de Big C. Cette levée de capital s'inscrit dans le plan stratégique annoncé en octobre 2011 visant à renforcer le co-leadership de Big C en Thaïlande et en faire un acteur majeur dans la région. Le placement privé a été soumis au vote des actionnaires le 30 avril et a permis de dégager le 3 mai des ressources de 102 millions d'euros.
- Afin de préparer le changement de contrôle de GPA tel que prévu dans le pacte d'actionnaires de la société Wilkes, holding de contrôle de GPA, Casino a informé le **21 mars 2012** son partenaire Monsieur Abilio DINIZ qu'elle entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes. L'Assemblée générale extraordinaire de Wilkes s'est tenue le **22 juin 2012** à São Paulo. Elle a statué positivement sur la nomination de Jean-Charles NAOURI, PDG de Casino, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de Wilkes. À la même date, l'Assemblée générale extraordinaire de GPA a approuvé la nomination de Messieurs Eleazar de CARVALHO FILHO, Luiz Augusto de CASTRO NEVES et Roberto OLIVEIRA de LIMA, administrateurs proposés par Casino. Ces nominations portent à huit le nombre d'administrateurs nommés par le Groupe. À l'issue de ces événements, le groupe Casino consolide GPA en intégration globale depuis le **2 juillet 2012**.



| MONOPRIX, Versailles, France



| PÃO DE AÇÚCAR, São Paulo, Brésil



| FRANPRIX, Lyon, France



| LEADER PRICE, Brétigny-sur-Orge, France

- Le **28 juin 2012**, dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande, Big C Thaïlande a signé la mise en place d'un financement de 32 milliards de bahts (soit 802 millions d'euros) utilisé au 31 décembre 2012 à hauteur de 23 milliards de bahts (570 millions d'euros).
- Le **26 juillet 2012**, Casino et Groupe Galeries Lafayette ont conclu un protocole transactionnel portant sur la cession à Casino de la participation de 50% détenue par Groupe Galeries Lafayette dans Monoprix. L'opération doit avoir lieu d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 millions d'euros, indexé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Cette acquisition par Casino interviendrait après accord de l'Autorité de la concurrence. Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur général de Casino, a été nommé administrateur de Monoprix lors de l'Assemblée générale tenue le jour même. Il en a été nommé Président-Directeur général le **30 novembre 2012**, en remplacement de Monsieur Philippe HOUZÉ. Le Conseil a également confirmé Stéphane MAQUAIRE dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.
- Le **30 juillet 2012**, Casino a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 650 millions d'euros et

d'une maturité de 7 ans. Cette nouvelle souche obligataire porte un coupon de 3,157% et représente le coupon obligataire le plus bas jamais atteint par le Groupe.

- Le **23 août 2012**, le groupe Casino a annoncé avoir acquis 1 million d'actions à droit de vote de Wilkes, la holding de contrôle de GPA. Cette acquisition fait suite à l'exercice par la famille DINIZ de sa première option de vente, tel que prévu dans les accords entre Casino et la famille DINIZ.
- Le **7 janvier 2013**, Casino a notifié le projet de concentration auprès de l'Autorité de la concurrence. Compte tenu de l'absence de changement des accords liant Casino à Galeries Lafayette d'ici la sortie de cette dernière, Monoprix est restée consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes 2012.
- Le **18 janvier 2013**, Casino a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 750 millions d'euros et d'une maturité de 10 ans. Cette nouvelle souche obligataire porte un coupon de 3,311 % et permet d'allonger la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino à 5,1 années.



| GÉANT CASINO, Annemasse, France



| CASINO SHOP, Lyon, France



| MONOP' STATION, Strasbourg, France

## RALLYE

### RÉSULTAT DU PAIEMENT DU SOLDE DU DIVIDENDE 2011 ET DE L'ACOMPTÉ SUR LE DIVIDENDE 2012, EN ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 23 mai 2012 a décidé le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2011, stable par rapport au dividende 2010. Un acompte de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 6 octobre 2011, le solde s'élevant ainsi à 1,03 euro. Les actionnaires avaient la possibilité d'opter pour le paiement en actions à hauteur de 100% du solde du dividende. 35,3% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, permettant à Rallye de renforcer ses fonds propres de 16,7 millions d'euros, par la création de 774 497 actions nouvelles (1,64% du capital). Le paiement du solde du dividende en numéraire, pour 30,6 millions d'euros, a été versé le **28 juin 2012**.

De même, le Conseil d'administration du 6 septembre 2012 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2012 qui pouvait être, au choix de l'actionnaire, perçu en actions nouvelles de la Société. 85% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, permettant à Rallye de renforcer ses fonds propres de 32,7 millions d'euros, par la création de 1 501 723 actions nouvelles. Le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire, pour 5,7 millions d'euros, a été versé le **10 octobre 2012**.

### FONCIÈRE EURIS ET RALLYE CÈDENT LEUR INVESTISSEMENT DANS LE CENTRE COMMERCIAL MANUFATURA EN POLOGNE

Rallye a annoncé le **29 octobre 2012**, conjointement avec Foncière Euris, la cession de Manufaktura, centre commercial régional situé à Lodz en Pologne, à un fonds ouvert du groupe allemand Union Investment Real Estate GmbH, effective le 31 octobre 2012. D'un montant de 390 millions d'euros avant remboursement de la dette, cette transaction s'est effectuée sur la base d'un taux de capitalisation des loyers de 5,95%. Les vendeurs étaient pour un tiers chacun les sociétés Foncière Euris, Rallye et Apsys. Suite à cette cession, les sociétés Foncière Euris et Rallye auront reçu chacune un montant net un peu supérieur à 60 millions d'euros.

### LA DETTE FINANCIÈRE NETTE DU PÉRIMÈTRE HOLDING DE RALLYE DIMINUE DE 154 MILLIONS D'EUROS SUR L'ANNÉE 2012

La dette financière nette du périmètre holding au 31 décembre 2012 s'élève à 2 695 millions d'euros, en baisse de 154 millions d'euros par rapport à son niveau du 31 décembre 2011 (2 849 millions d'euros). Cette évolution s'explique notamment par la cession en 2012 de 129 millions d'euros d'actifs du portefeuille d'investissements.



| BIG C, Hồ Chí Minh, Vietnam



| LIBERTAD, Rafaela, Argentine

## GROUPE GO SPORT

### AUGMENTATION DE CAPITAL DE GROUPE GO SPORT

Groupe GO Sport a lancé le **25 avril 2012** une augmentation de capital de 30 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, garantie par son actionnaire de référence Rallye.

Cette augmentation de capital avait pour objet (i) de financer le plan d'investissements de près de 15 millions d'euros dont l'objectif principal est de poursuivre la stratégie de redynamisation commerciale des deux enseignes GO Sport et Courir et (ii) de renforcer la structure financière de la Société.

Cette augmentation de capital a été finalisée avec succès le **18 mai 2012**. L'opération a été intégralement souscrite, le montant brut de l'opération s'élevant en conséquence à 30 220 184 euros, correspondant à l'émission de 7 555 046 actions nouvelles au prix unitaire de 4 euros. Conformément à leurs engagements, Rallye et ses filiales, détenues à 100%, Miramont Finance et Distribution, Matignon Sablons et Alpétrol (« Rallye ») ont largement accompagné l'opération en souscrivant : (i) à titre irréductible, à 6 784 228 actions nouvelles pour un montant de 27 136 912 euros (Rallye ayant acheté sur le marché 639 778 DPS) et (ii) à titre réductible, à 623 849 actions nouvelles non souscrite par les autres actionnaires, représentant le solde du nombre des actions nouvelles à émettre.

### SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR UN PARTENARIAT À L'ACHAT AVEC LES GROUPES HERVIS SPORTS ET TWINNER

Groupe GO Sport a annoncé, le **30 avril 2012**, la fin de son partenariat à l'achat avec Sport 2000 et, simultanément, la signature d'un nouvel accord de partenariat à l'achat, dans le cadre de la structure commune « Sport Trade Marketing International » (STMI), avec le groupe autrichien Hervis Sports, acteur majeur de la distribution d'articles de sport en Europe centrale et de l'Est. Le **25 juin 2012**, ce partenariat a été élargi avec l'adhésion à STMI de la société Twinner. Cette coopération à l'achat permettra aux trois groupes d'améliorer leurs conditions d'approvisionnement et leurs parts de marché en proposant à leurs clients des prix de vente et une offre plus attractifs.

### SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT EXCLUSIF AVEC LE PARIS SAINT-GERMAIN

Groupe GO Sport a annoncé, le **11 juillet 2012**, la signature d'un accord de partenariat exclusif avec le Paris Saint-Germain. Cet accord d'une durée de deux ans prévoit notamment une forte visibilité du logo de l'enseigne sur tout le système d'affichage du Parc des Princes.

### NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Groupe GO Sport a annoncé, le **20 juillet 2012**, la nomination de Loïc LE BORGNE en tant que nouveau Directeur général de Groupe GO Sport. Cette nomination permet d'initier une nouvelle phase dans le redressement du Groupe, en accélérant notamment la redynamisation commerciale de ses enseignes.



| EXITO, Medellín, Colombie

# RAPPORT DE GESTION

## Événements postérieurs à la clôture

### EMISSION OBLIGATAIRE DE CASINO

Le 18 janvier 2013, Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunérée à 3,31%.

### ACQUISITION DE DISTRIBUTION SUD-OUEST

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord pour acquérir le master-franchisé Distribution Sud-Ouest portant sur 70 magasins dont il détenait 49% au 31 décembre 2012. Cette acquisition a été soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

### ACQUISITION DE 38 MAGASINS NORMA FRANÇAIS

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord avec le groupe Norma français pour acquérir 38 magasins en exploitation et 4 projets d'ouverture dans la région du Sud-Est. Le protocole d'accord prévoit une date de réalisation au 31 mai 2013, après levée des conditions suspensives.

### EMISSION OBLIGATAIRE DE RALLYE

Le 11 mars 2013, Rallye a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 300 millions d'euros d'une maturité de 6 ans (2019) et rémunérée à 4,25%. Il s'agit du coupon obligataire le plus bas jamais atteint par Rallye (hors obligation échangeable).

### POURSUITE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES TITRES MONOPRIX

Casino a mis en œuvre le 5 avril 2013 sa faculté de faire porter la participation de 50% de Monoprix, détenue jusqu'alors par Galeries Lafayette, par une filiale de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank conformément aux termes du protocole transactionnel signé le 26 juillet 2012.

La vente par Galeries Lafayette a été réalisée, comme annoncé précédemment, au prix de 1 175 millions d'euros, financés par Casino.

Ce portage\* durera le temps nécessaire à l'examen complet du dossier par l'Autorité de la concurrence dont la décision, attendue dans le courant de l'été, permettra de finaliser l'acquisition des titres par Casino.

\* Conforme au cadre réglementaire des procédures de contrôle des concentrations

# RAPPORT DE GESTION

## Panorama des activités

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses participations majoritaires dans Casino et Groupe GO Sport.

- Principal actif de Rallye, dont il représente 98% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. En France ses performances commerciales s'appuient sur un mix d'enseignes et de formats bien adapté à l'environnement économique ainsi qu'aux tendances profondes et durables de la Société ; à l'international, son déploiement est axé sur des pays émergents à fort potentiel de croissance, prioritairement en Amérique latine et en Asie du Sud-Est où ses filiales bénéficient d'un fort ancrage local et de positions leader.
- Groupe GO Sport est spécialisé dans la distribution d'articles de sport à travers ses enseignes GO Sport et Courir.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié, constitué d'une part d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés, et d'autre part de programmes immobiliers commerciaux.

## CASINO

Le Groupe a vu en 2012 son profil de croissance renforcé par deux opérations transformantes : la prise de contrôle de GPA en juillet et l'accord signé avec les Galeries Lafayette en vue de l'acquisition de la participation de 50% détenue par les Galeries Lafayette au capital de Monoprix.

Le chiffre d'affaires consolidé HT de l'année 2012 s'est élevé à 41 971 millions d'euros, contre 34 361 millions d'euros en 2011, soit une forte hausse de +22,1%. Les taux de change ont eu un impact défavorable de -1,6%. L'effet périmètre est positif de +20,3% sous l'effet de la consolidation par intégration globale de GPA.

La France a connu une bonne résistance de son chiffre d'affaires avec une quasi-stabilité de ses ventes en organique hors calendaire, grâce aux formats de proximité.

À l'international, la croissance organique des ventes (+8,5%) s'est poursuivie à un rythme soutenu et régulier sur l'ensemble des marchés du Groupe. La consolidation par intégration globale de GPA au début du second semestre 2012 a permis d'accroître significativement la contribution de l'International au chiffre d'affaires (56%) et au résultat opérationnel courant (66%) du Groupe.

### FRANCE (44% DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT ET 34% DU ROC CONSOLIDÉS DU GROUPE CASINO)

(En millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>			
<b>France</b>	<b>18 748</b>	<b>18 447</b>	<b>- 1,6%</b>
Casino France	12 365	12 158	- 1,7%
Monoprix *	1 973	2 010	+ 1,9%
Franprix-Leader Price	4 410	4 279	- 3,0%
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)</b>			
<b>France</b>	<b>750</b>	<b>685</b>	<b>- 8,6%</b>
Casino France	458	400	- 12,5%
Monoprix *	128	122	- 4,3%
Franprix-Leader Price	164	163	- 0,8%
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE</b>			
<b>France</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,7%</b>	<b>- 28 bp</b>
Casino France	3,7%	3,3%	- 41 bp
Monoprix *	6,5%	6,1%	- 39 bp
Franprix-Leader Price	3,7%	3,8%	+ 8 bp

\* À concurrence de 50%.

Le **chiffre d'affaires** des activités françaises s'est élevé à 18 447 millions d'euros en 2012 contre 18 748 millions d'euros en 2011, en recul de - 1,6% et de - 0,8% en organique.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 685 millions d'euros, en baisse de - 8,6% par rapport à 2011.

La marge opérationnelle courante s'établit à 3,7%, en baisse de - 28 bp par rapport à 2011.

### → DÉTAIL PAR FORMAT DE CASINO EN FRANCE

- Les ventes de **Franprix-Leader Price** enregistrent un retrait de leurs ventes totales (- 3,0%) à 4 279 millions d'euros (contre 4 410 millions d'euros en 2011).

- Les ventes de Leader Price ont reculé de - 0,8% sur l'année en organique hors effet calendaire. L'enseigne confirme ainsi son redressement grâce à des indices prix désormais repositionnés, une amélioration des gammes avec l'implication forte de Jean-Pierre Coffe et la poursuite des rénovations de magasins et de l'expansion : 18 magasins ont ainsi été ouverts sur l'année.

- Franprix affiche un retrait de ses ventes de - 1% en organique hors effet calendaire. Les marques propres ont été relancées en magasins avec notamment une augmentation du nombre de références Leader Price à moins d'un euro et des baisses ciblées de prix. Le parc de magasins a été remis à niveau et 39 magasins ont été ouverts en 2012.

La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 3,8%, en hausse de + 8 bp par rapport à 2011. Ce résultat est conforme au plan de marche, grâce à la maîtrise des marges commerciales et à la forte réduction des coûts. La relance commerciale est un succès grâce au repositionnement des indices prix et aux rénovations de magasins. L'efficacité en magasins ainsi que la productivité logistique et des fonctions support ont été améliorées.

- Les ventes de **Monoprix** ont progressé de + 1,7% en organique hors essence et calendaire, grâce à une bonne tenue de l'alimentaire. La croissance de l'activité textile a été supérieure au marché. L'expansion s'est également poursuivie sur tous les formats (Citymarchés, Monop', Naturalia...) avec l'ouverture de 36 magasins en 2012.

Au total, les ventes de Monoprix telles que consolidées par le Groupe, ressortent en hausse de + 1,9% à 2 010 millions d'euros (vs 1 973 millions d'euros en 2011). La marge opérationnelle de Monoprix se maintient à un niveau élevé à 6,1%, grâce à la qualité du mix (alimentaire, parfumerie, textile, maison).

- **Casino France**

- Les ventes des hypermarchés **Géant Casino** s'établissent à 5 246 millions d'euros, en retrait de - 7,7% en organique hors essence et calendaire. Les activités non alimentaires sont en retrait du fait de la forte réduction des linéaires non alimentaires en 2012. En alimentaire, les indices prix en premiers prix et en marques de distributeur ont été réalignés à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre. Le déploiement de la dynamique multicanal s'est poursuivi avec Cdiscount. Les ventes comparables non alimentaires cumulées (Géant + Cdiscount) ressortent en légère progression à 2,3 milliards d'euros (+ 0,6%).

- **Casino Supermarchés** enregistre en 2012 une année de croissance organique de ses ventes à + 1,8% hors essence et calendaire, soutenue par l'ouverture de 7 magasins. Elles s'établissent à 3 687 millions d'euros contre 3 619 millions d'euros en 2011, soit une progression totale de + 1,9%.

Les indices prix des premiers prix et des marques de distributeur ont été repositionnés à partir du 4<sup>e</sup> trimestre. Enfin, le déploiement de l'offre de produits locaux « Le Meilleur d'Ici » s'est poursuivi.

- Les ventes des **supérettes** marquent un léger repli (- 0,6% en organique hors calendaire) à 1 480 millions d'euros contre 1 485 millions d'euros en 2011. L'expansion s'est poursuivie avec 422 magasins ouverts (dont 144 « Coop d'Alsace » qui ont rejoint le réseau). Enfin, 11 Casino Shopping et 77 Casino Shop sont ouverts à fin 2012.

- Les **autres activités**, qui incluent principalement Cdiscount, Mercialis et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 746 millions d'euros contre 1 638 millions d'euros en 2011, soit une hausse de + 6,6% (+ 10,6% en organique).

Cette hausse est portée par le très fort dynamisme de **Cdiscount** dont la croissance des ventes a atteint 16,3%. Le volume d'affaires total est en croissance de + 22% sur l'année en incluant la marketplace, qui représente près de 10% du volume d'affaires total du site à fin décembre. Par ailleurs, les ventes se développent rapidement via les applications mobiles (smartphones et tablettes) : elles ont atteint 8% du chiffre d'affaires à la fin de l'année. Enfin, 3 000 points de retrait physiques Cdiscount étaient déployés à fin 2012 dans les différents magasins du Groupe en France.

La marge opérationnelle de **Casino France** s'établit à 3,3%, en recul de - 41 bp. Des baisses de prix significatives ont été initiées au second semestre, financées par la réallocation des dépenses promotionnelles et marketing. Des plans ambitieux de baisse des coûts ont été mis en œuvre (magasins, IT, structures). Dans un contexte de baisse des ventes notamment en non alimentaire en hypermarchés, la marge s'inscrit au total en repli modéré.

## INTERNATIONAL (56% DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT ET 66% DU ROC CONSOLIDÉS DU GROUPE CASINO)

(En millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires HT	15 613	23 524	+ 50,7%	+ 8,5%
Résultat opérationnel courant	798	1 316	+ 64,9%	+ 14,2%
Marge opérationnelle courante	5,1%	5,6%	+ 48 bp	

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

Les ventes de l'International sont en hausse de + 50,7% à 23 524 millions d'euros, bénéficiant de la consolidation par intégration globale de GPA à partir du second semestre 2012. L'effet périmètre a ainsi été positif de + 45,7%. L'effet change a été défavorable de - 3,5% sur l'année. Retraite de ces effets, la **croissance organique** des ventes de l'International connaît une forte progression (+ 8,5%).

Le **résultat opérationnel courant** de l'International s'est établi à 1 316 millions d'euros contre 798 millions d'euros en 2011, en hausse de + 64,9%. La marge opérationnelle courante s'inscrit en hausse de + 48 bp à + 5,6% traduisant la nette amélioration de la marge en Amérique latine.

L'International a contribué à hauteur de 56% au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 66% au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 45% au chiffre d'affaires et 52% au résultat opérationnel courant en 2011).

## → AMÉRIQUE LATINE

- Brésil (GPA consolidé par intégration proportionnelle, à hauteur de 40,3% jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012, puis par intégration globale à compter du 2 juillet 2012) ;
- Colombie ;
- Uruguay ;
- Argentine.

(En millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
Chiffre d'affaires HT	11 826	19 251	+ 62,8%
Résultat opérationnel courant	565	1 060	+ 87,7%
Marge opérationnelle courante	4,8%	5,5%	+ 73 bp

Les ventes de l'Amérique latine s'établissent à 19 251 millions d'euros contre 11 826 millions d'euros en 2011, en hausse de + 62,8%.

L'effet change a été défavorable de - 6,4%. L'effet périmètre est positif de + 60,4% sous la consolidation par intégration globale de GPA au second semestre.

En organique, l'Amérique latine affiche une forte croissance (+ 8,8%), portée par une très forte croissance des ventes à magasins comparables de l'ensemble de la zone (+ 7,0% hors essence).

Au **Brésil**, GPA enregistre une excellente croissance organique à + 9%. En alimentaire, les ventes à magasins comparables de GPA Food sont en hausse de + 6,5% <sup>(1)</sup> grâce à la très bonne performance des magasins Assaí (cash & carry). En non alimentaire, Viavarejo (qui regroupe les enseignes Casas Bahia et Ponto Frio) a connu une croissance soutenue avec des ventes à magasins comparables en hausse de + 7,5% <sup>(1)</sup>. 32 magasins Ponto Frio et Casas Bahia ont été ouverts en 2012.

En **Colombie et Uruguay**, Exito a affiché une croissance de ses ventes en forte hausse à 4,3 milliards d'euros (+ 18,3% publié), soutenue par la croissance organique et par le renforcement des parts de marché d'Exito en Colombie. L'expansion est rapide et centrée sur les formats de discount et de proximité : 86 magasins ouverts en 2012 dont 44 Surtimax et 28 Exito Express. Enfin, les meilleures pratiques d'Exito sont déployées progressivement en Uruguay, où la performance a été très bonne en 2012.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Amérique latine s'est élevé à 1 060 millions d'euros en 2012, en hausse de + 87,7%. Au Brésil, la marge du cash & carry continue sa progression et la réalisation des synergies entre Casas Bahia et Ponto Frio se poursuit. En Colombie, la performance est très satisfaisante sur tous les formats et les coûts d'expansion sont bien maîtrisés.

## → ASIE

- Thaïlande ;
- Vietnam.

(En millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
Chiffre d'affaires HT	2 895	3 407	+ 17,7%
Résultat opérationnel courant	212	241	+ 13,5%
Marge opérationnelle courante	7,3%	7,1%	- 26 bp

L'Asie affiche des ventes en hausse de + 17,7%, à 3 407 millions d'euros (contre 2 895 millions d'euros en 2011). L'effet change a été favorable de + 6,9%. En organique, la progression a été soutenue (+ 10,8%) portée par une bonne performance à magasins comparables (+ 4,8%) et par la forte contribution de l'expansion.

En **Thaïlande**, la croissance totale de Big C est ressortie en hausse de + 16,1%. La croissance organique a été très soutenue à + 9,3% <sup>(1)</sup> en dépit du contexte post-inondations de la fin 2011, tirée notamment par le succès d'opérations commerciales innovantes et le développement de la carte de fidélité, ainsi que par une expansion soutenue, notamment sur les petits formats et les galeries commerciales adjacentes aux hypermarchés. La structure financière a également été renforcée par le refinancement de la dette et le succès du placement privé. 129 magasins ont été ouverts en 2012 dont 76 Mini Big C, 41 Pure, 5 hypermarchés et galeries commerciales et 7 supermarchés.

Le **Vietnam** continue d'afficher une croissance très élevée de ses ventes à + 21,9% en organique hors calendaire, malgré le contexte de ralentissement économique. 3 hypermarchés, 3 galeries commerciales attenantes et 7 formats de proximité ont été ouverts sur l'année.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Asie progresse de + 13,5% à 241 millions d'euros, tiré par la Thaïlande où la marge commerciale est excellente et grâce à une forte contribution des galeries commerciales.

(1) Données publiées par les sociétés.

## CHIFFRES CLÉS DE CASINO

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2012 se comparent comme suit avec ceux de 2011 :

(En millions d'euros)	2011	2012	Variation
Chiffre d'affaires HT	34 361	41 971	+ 22,1%
EBITDA	2 287	2 853	+ 24,7%
Résultat opérationnel courant	1 548	2 002	+ 29,3%
Marge opérationnelle courante	4,5%	4,8%	
Résultat avant IS	987	1 880	+ 90,5%
Résultat net			
• activités poursuivies, part du Groupe	577	1 065	+ 84,4%
• activités abandonnées, part du Groupe	(9)	(2)	
Résultat net, part du Groupe	568	1 062	+ 87,1%
Dette financière nette	5 379	5 451	

Le résultat opérationnel courant progresse fortement de + 29,3%.

La marge opérationnelle courante est en hausse de + 26 bp à 4,8% :

- la marge opérationnelle de la France diminue de - 28 bp ;
- la marge opérationnelle de l'International progresse de + 48 bp reflétant une hausse de la rentabilité au Brésil et en Colombie.

Le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe s'élève à 1 065 millions d'euros, en hausse de 84,4% et le résultat net normalisé part du Groupe ressort à 564 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, la dette financière nette du Groupe s'est établie à 5 451 millions d'euros, contre 5 379 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le ratio Dette Financière Nette/EBITDA est abaissé à 1,91x.

Le cours du titre Casino s'établissait au 31 décembre 2012 à 72,10 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 8,1 milliards d'euros. Rallye détenait 49,0% des actions et 59,3% des droits de vote de Casino.

## GROUPE GO SPORT

2012 fut une année en deux temps pour Groupe GO Sport :

- Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, Groupe GO Sport a connu un recul de son EBITDA, pénalisé par les actions réalisées pour soutenir le chiffre d'affaires, mais s'est attaché à renforcer sa solidité à travers deux faits marquants :
  - sur le plan financier, Groupe GO Sport a levé, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, 30 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital garantie et largement souscrite par Rallye, qui a notamment permis au Groupe de renforcer sa structure financière,
  - sur le plan opérationnel, Groupe GO Sport a annoncé, le 30 avril, la fin de son partenariat à l'achat avec Sport 2000 et, simultanément, la signature d'un nouvel accord de partenariat à l'achat, dans le cadre de la structure commune « Sport Trade Marketing International » (STMI), avec le groupe autrichien Hervis Sports, acteur majeur de la distribution d'articles de sport en Europe centrale et de l'Est. Le 25 juin 2012, ce partenariat a été élargi avec l'adhésion à STMI de la société Twinner. Cette coopération

à l'achat permettra aux trois groupes d'améliorer leurs conditions d'approvisionnement et leurs parts de marché en proposant à leurs clients des prix de vente et une offre plus attractifs ;

- Au début du second semestre 2012, M. Loïc LE BORGNE a été nommé Directeur général de Groupe GO Sport, en remplacement de M. François NEUKIRCH. Par cette nomination, le Conseil d'administration souhaitait initier une nouvelle phase dans le redressement du Groupe. L'EBITDA sur ce semestre s'est affiché en progression, à + 28% par rapport au second semestre 2011, dans un environnement de consommation peu dynamique en France, surtout au 4<sup>e</sup> trimestre. La fin de l'année a été marquée par le lancement du site E-commerce de GO Sport, qui préfigure la stratégie cross-canal de l'enseigne, et le démarrage de la franchise pour GO Sport en France avec trois magasins <sup>(1)</sup>.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Groupe GO Sport au 31 décembre 2012 s'élève à 675,6 millions d'euros, en augmentation de 0,7% à parc comparable et taux de change constants par rapport à 2011).

En France, les ventes de l'enseigne GO Sport sur l'année 2012 sont quasi-stables sur l'année (- 0,6% à magasins comparables par rapport à 2011). GO Sport a poursuivi en 2012 sa stratégie dynamique de communication et de partenariats, afin d'affermir l'ancrage de l'enseigne dans le sport, comme en témoigne la signature d'un accord de partenariat exclusif de deux ans avec le Paris Saint-Germain.

L'année 2012 a également permis à GO Sport d'être le partenaire privilégié des marques en obtenant de bonnes performances sur les marques récemment commercialisées (The North Face, Under Armour ou le Coq Sportif Lifestyle). Le magasin flagship de La Défense enregistre, depuis sa réouverture en mai 2012, une bonne dynamique commerciale avec une croissance à deux chiffres de ses ventes.

En Pologne, l'enseigne GO Sport affiche en 2012 une solide croissance de 5,3% à magasins comparables et taux de change constant. Cette bonne performance s'explique notamment par des opérations commerciales ciblées avec les marques internationales, en particulier pendant l'Euro 2012, et par le développement rapide du programme de fidélité. Le deuxième semestre 2012 a été marqué par l'ouverture, fin août, avec succès du magasin de Lodz.

Courir enregistre en 2012 et pour la troisième année consécutive un chiffre d'affaires en hausse (+ 3,2% à magasins comparables), qui améliore la rentabilité de l'enseigne. Cette bonne performance atteste

(1) Dont deux magasins, anciennement intégrés, convertis en franchise en septembre 2012.

du succès durable de l'enseigne. Courir a ainsi poursuivi le déploiement de son nouveau concept en ouvrant deux magasins en France, à Levallois et à Montreuil, et en remodelant 9 magasins sur l'année.

L'activité de franchise enregistre un chiffre d'affaires de 7,3 millions d'euros en 2012 contre 7,9 millions d'euros en 2011.

Le résultat opérationnel courant s'établit à - 9,8 millions d'euros contre - 12,1 millions d'euros en 2011, après une nette progression au second semestre. Ceci s'explique par la maîtrise globale des coûts et en particulier par la bonne tenue des frais de personnel et les efforts importants réalisés en matière de démarque inconnue.

La dette financière nette est en augmentation de 15,6 millions d'euros, à 101,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au cours de l'année 2012, le Groupe a ouvert un magasin GO Sport en France (à Lyon Confluence), un en Pologne, 6 en franchise internationale et 1 en franchise en France (en excluant les deux magasins intégrés convertis en franchise) ainsi que 2 magasins Courir en France. Le Groupe a également poursuivi la rationalisation de son parc avec la fermeture de 8 magasins GO Sport (3 en France et 5 en franchise à l'étranger) et de 7 magasins Courir (5 en France et 2 en franchise).

Ainsi, le parc du Groupe compte au total 345 points de vente au 31 décembre 2012 (176 GO Sport dont 35 en franchise, parmi lesquels 3 en France, et 169 Courir dont 12 en franchise).

Les principaux chiffres clés consolidés de l'exercice 2012 se comparent comme suit avec ceux de 2011 :

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires HT	675,6	680,4
Résultat opérationnel courant	(9,8)	(12,1)
Résultat opérationnel	(9,2)	(8,1)
Résultat avant impôt	(15,7)	(13,4)
Résultat net	(21,9)	(20,0)
Capacité d'autofinancement <sup>(1)</sup>	11,1	11,1
Investissements nets des cessions	(16,5)	(21,6)

(1) Avant impôt et coût de l'endettement financier.

Le cours du titre Groupe GO Sport s'établissait au 31 décembre 2012 à 4,25 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 48,2 millions d'euros. Rallye détenait alors 89,7% des actions et 88,9% des droits de vote.

## PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 257 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 365 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une baisse sensible, de 108 millions d'euros. Cette évolution s'explique notamment par des cessions d'actifs à hauteur de 129 millions d'euros et par une revalorisation du portefeuille de 23 millions d'euros en 2012.

Conformément à la décision stratégique de réduire la taille du portefeuille, le programme de cession d'actifs s'est poursuivi en 2012, avec 129 millions d'euros d'actifs cédés sur l'ensemble de l'exercice :

- Rallye a cédé en 2012 une quinzaine de lignes de son portefeuille d'investissements financiers, principalement dans les segments

LBO et énergie, avec pour la plupart d'importants retours sur capitaux investis ;

- Concernant les **programmes immobiliers**, Rallye a notamment cédé, fin octobre 2012, sa participation dans le centre commercial Manufaktura, un des plus grands centres commerciaux de Pologne, à Union Investment Real Estate GmbH. Cette transaction s'est effectuée sur la base d'un taux de capitalisation des loyers de 5,95% et a permis à Rallye d'encaisser un montant net d'environ 60 millions d'euros.

Le portefeuille se compose à fin 2012 d'investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché <sup>(1)</sup> de 206 millions d'euros (vs 272 millions d'euros à fin 2011) et de programmes immobiliers d'autre part, enregistrés en coût historique <sup>(2)</sup> pour 51 millions d'euros (vs 93 millions d'euros à fin 2011).

Les 206 millions d'euros **d'investissements financiers** bénéficient d'une répartition géographique équilibrée : 46% en Amérique du Nord, 25% en Asie, 23% en Europe et 6% dans le reste du monde. Les investissements sont également très diversifiés sur le plan sectoriel : le segment LBO/Capital développement représente 30% des investissements financiers, les fonds immobiliers également 30%, l'énergie 20%, le solde s'élevant à 20%. Cette diversification des investissements financiers, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille permet une forte mutualisation des risques, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. Au 31 décembre 2012, le portefeuille comprend en effet environ 80 lignes <sup>(3)</sup>, dont près de 80% ont une valeur estimée inférieure ou égale à 4 millions d'euros, avec un montant maximum par ligne de 17 millions d'euros en cash investi net.

Le portefeuille d'investissements comprend par ailleurs, à fin 2012, six **programmes immobiliers** pour une valeur totale de 51 millions d'euros. Il s'agit d'actifs immobiliers de qualité, détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris, et géographiquement diversifiés (répartis dans trois pays) :

- deux actifs **en Pologne** : un centre commercial, dont l'extension est en construction jusque fin 2013, à Gdynia près de Gdansk, et un terrain à Poznan, destiné à accueillir un centre commercial ;
- deux actifs **en Allemagne** : un centre commercial (« Loop 5 ») près de Francfort, ouvert en octobre 2009 et un terrain près du centre commercial d'Alexa à Berlin ;
- deux centres commerciaux en France : le centre « Ruban Bleu », à Saint-Nazaire, en exploitation depuis mai 2008 et cédé en crédit-bail en août 2009, et le centre Paris-Beaugrenelle, partiellement cédé en 2010, qui ouvrira ses portes à l'automne 2013.

En 2012, le portefeuille d'investissements financiers a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 38 millions d'euros, contre 40 millions d'euros en 2011.

(1) La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur – IAS 39) et provient des dernières valorisations externes disponibles (General Partners des fonds) ajustées le cas échéant des derniers éléments connus.

(2) Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 16).

(3) Nombre de lignes dont la valeur estimée est supérieure à 0,1 million d'euros.

# RAPPORT DE GESTION

## Panorama financier

### COMPTES CONSOLIDÉS

#### PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- En 2012, le Groupe s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de Mercialys. Après cession effective des titres Mercialys, le Groupe a ramené sa participation à 40,17%. Le processus de cession s'est accompagné d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys. Toutefois, au 31 décembre 2012, ce processus n'est pas totalement finalisé. La prochaine Assemblée générale de Mercialys sera l'occasion de constater la perte de contrôle. En application de la norme IFRS 5, tous les actifs et passifs de Mercialys, incluant la dette financière

nette, ont été classés au 31 décembre 2012 sur une ligne distincte du bilan, respectivement en « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » (cf. note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

- Le groupe Casino ayant finalisé le processus de prise de contrôle exclusif de GPA à compter du 2 juillet, ce sous-groupe est consolidé selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date. Au premier semestre, le Groupe avait consolidé GPA selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 40,32%. Des données proforma ont également été établies reflétant l'intégration globale de GPA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés).
- Le groupe Casino a consolidé selon la méthode de l'intégration globale au sein du groupe Franprix-Leader Price le franchisé Barat à compter de la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012.
- Le groupe Casino a consolidé selon la méthode de l'intégration globale des sociétés propriétaires de 21 magasins dans le Sud-Est au sein du groupe Franprix-Leader Price à partir de juillet 2012.

#### RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye s'élève à 42,7 milliards d'euros contre 35,1 milliards d'euros en 2011, en hausse de 21,7%. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des deux derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2012		2011	
	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	41 971	98,4	34 361	98,0
Distribution d'articles de sport	676	1,6	680	1,9
Autres activités <sup>(1)</sup>	16	0,0	16	0,1
<b>Total</b>	<b>42 663</b>	<b>100,0</b>	<b>35 057</b>	<b>100,0</b>

(1) Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par zone géographique au cours des deux derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2012		2011	
	Montant	%	Montant	%
France	19 072	44,7	19 380	55,3
Amérique latine	19 251	45,1	11 826	33,7
Asie	3 407	8,0	2 895	8,3
Autres	933	2,2	956	2,7
<b>Total</b>	<b>42 663</b>	<b>100,0</b>	<b>35 057</b>	<b>100,0</b>

Le résultat opérationnel courant augmente de 29,3% à 2 006 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse du ROC de Casino (+ 29,3%). L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à 365 millions d'euros, contre - 169 millions d'euros en 2011.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à - 708 millions d'euros, en hausse de 4,7% par rapport à 2011. Les autres produits et charges financiers s'établissent à - 67 millions d'euros, contre 19 millions d'euros en 2011.

Le résultat avant impôt atteint ainsi 1 596 millions d'euros contre 726 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 120,0%.

La quote-part de résultat des entreprises associées est de 6 millions d'euros contre - 9 millions d'euros en 2011.

Le résultat net, attribuable aux propriétaires de la Société, s'établit à 245 millions d'euros en 2012.

Le groupe Rallye comptait en 2012 un effectif inscrit de 321 385 personnes. Les effectifs du Groupe se répartissaient par activité comme suit au cours des deux derniers exercices :

(En millions d'euros)	2012	%	2011	%
Grande distribution*	316 711	98,5	223 050	97,8
Distribution d'articles de sport	4 607	1,4	4 876	2,1
Autres activités	67	-	69	-
<b>Total</b>	<b>321 385</b>	<b>100,0</b>	<b>227 995</b>	<b>100,0</b>

\* Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

Les capitaux propres, attribuables aux propriétaires de la Société, s'élevaient à 1 826 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 632 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette hausse s'explique notamment par :

- la constatation d'écarts de conversion négatifs pour - 192 millions d'euros ;
- la distribution de dividendes pour un montant de 86 millions d'euros dont 38 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2012 versé le 10 octobre 2012 ;
- le renforcement des fonds propres pour un montant de 48 millions d'euros, par la création de 774 497 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2011 et 1 501 723 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2012 ;
- les variations des parts d'intérêt sans prise ou perte de contrôle des filiales pour 162 millions d'euros ;
- le résultat net, part du Groupe, de l'exercice 2012, qui s'élève à 245 millions d'euros ;
- les opérations sur titres auto-détenus pour 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2012, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) est de 4,07 contre 3,42 en 2011.

L'endettement financier net du groupe Rallye, qui s'établit à 8 355 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 8 412 millions d'euros au 31 décembre 2011, est réparti entre les entités suivantes :

- Casino, dont l'endettement financier net est de 5 451 millions d'euros contre 5 379 millions d'euros à fin 2011 ;
- Groupe GO Sport, dont l'endettement financier net a augmenté à 102 millions d'euros contre 86 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
- le périmètre holding Rallye, avec un endettement financier net de 2 695 millions d'euros contre 2 849 millions d'euros à fin 2011 ;
- les filiales d'investissement de Rallye, qui enregistrent un endettement financier net de 107 millions d'euros (contre 98 millions d'euros en 2011), correspondant à des financements spécifiquement dédiés aux programmes immobiliers du portefeuille d'investissements et sans recours contre les holdings.

Le ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (*gearing*) s'établit à 61% en 2012 contre 106% en 2011 et se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011
Endettement financier net	8 355	8 412
Capitaux propres consolidés	13 714	7 913
Ratio	61%	106%

Par ailleurs, la structure financière du périmètre holding de Rallye, défini comme Rallye et ses filiales détenues à 100% ayant une activité de holding et qui détiennent des titres Casino, des titres Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements, est mieux appréhendée à la lecture des deux indicateurs que sont :

- la couverture des frais financiers nets du périmètre holding de Rallye par les dividendes reçus ;
- et la couverture de la dette financière nette du périmètre holding de Rallye par les actifs en valeur de marché.

En 2012, les dividendes perçus par le périmètre holding de Rallye qui s'élevaient à 166 millions d'euros couvrent 1,36 fois les frais financiers nets du périmètre holding. L'augmentation du ratio de couverture par rapport à 2011 (1,02 fois) s'explique conjointement par l'augmentation des dividendes perçus et la diminution des frais financiers nets. Pour mémoire, en 2010, le ratio était de 1,34.

Au 31 décembre 2012, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élevaient à 4 321 millions d'euros, composés des titres Casino pour 3 983 millions d'euros, des titres Groupe GO Sport pour 43 millions d'euros et du portefeuille d'investissements pour 257 millions d'euros (les autres actifs représentant 38 millions d'euros). Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 695 millions d'euros ; les actifs réévalués de Rallye couvrent donc 1,60 fois l'endettement financier net du périmètre holding de Rallye. Ce taux de couverture s'établissait respectivement à 1,44 et 1,71 au 31 décembre 2011 et 2010.

## COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

### RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 33,2 millions d'euros contre une perte de 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2012 était de 30 personnes.

Le résultat financier de Rallye s'élève à 157,3 millions d'euros contre 72,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Il se décompose en les éléments principaux suivants :

#### → PRODUITS

- Revenus et dividendes reçus des filiales et participations, notamment en provenance :
  - de la société Casino : 68,9 millions d'euros ;
  - de la société L'Habitation Moderne de Boulogne : 166,1 millions d'euros.
- Produits de la gestion de trésorerie du Groupe pour un montant de 3,5 millions d'euros.

#### → CHARGES

- Dotations aux provisions au titre :
  - de la dépréciation de titres de participations de la société Parande pour un montant de 6,1 millions d'euros ;
  - des primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de 7,1 millions d'euros ;
  - charges nettes sur instruments financiers à terme (swaps spéculatifs et swaptions) pour un montant de 19,5 millions d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales, les intérêts et charges assimilés concernant essentiellement les intérêts sur emprunts.

Le résultat exceptionnel de 46,0 millions d'euros comprend une plus-value exceptionnelle de 46,6 millions d'euros relative à la cession de titres Casino et d'actions détenues en propre.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 169,9 millions d'euros contre 80,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

L'impact de la loi sur la modernisation de l'économie en 2012 sur les délais de paiement de l'entreprise envers ses fournisseurs est non significatif pour la société Rallye.

### STRUCTURE FINANCIÈRE

Les capitaux propres s'élèvent à 1 888,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 755,3 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette hausse s'explique notamment par :

- un résultat de l'exercice 2012 de 169,9 millions d'euros ;
- un renforcement des fonds propres pour un montant de 48,4 millions d'euros, par la création de 774 497 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2011 et 1 501 723 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2012.

Et, en sens inverse :

- une distribution du dividende pour un montant de 84,4 millions d'euros dont 37,3 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2012.

### DIVIDENDE

Rallye proposera à l'Assemblée générale des actionnaires le 14 mai 2013, le versement d'un dividende unitaire net de 1,83 euro au titre de l'exercice 2012 stable par rapport à celui des exercices 2011 et 2010. Un acompte sur le dividende 2012 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 10 octobre 2012, le solde unitaire à percevoir s'élevant ainsi à 1,03 euro.

Cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire être perçu en actions nouvelles de la Société. Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 21,17 euros, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant le 6 septembre 2012, diminué du montant de l'acompte sur dividende.

85% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions. Cette opération a permis à Rallye de renforcer ses fonds propres de 32,7 millions d'euros, par la création de 1 501 723 actions nouvelles qui ont été immédiatement assimilées aux actions en circulation de la Société. Le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire s'est élevé à 5,7 millions d'euros.

La politique de distribution du dividende de la Société est présentée dans la partie « Informations complémentaires » du présent document de référence en page 205.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la société Rallye fait apparaître un bénéfice de 169 931 442,58 euros que le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

#### (En euros)

Bénéfice de l'exercice	169 931 442,58
Dotations à la réserve légale	(667 625,40)
Report à nouveau antérieur	94 878 793,84
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>264 142 611,02</b>
Versement d'un dividende aux actionnaires <sup>(1)</sup>	(87 904 209,34)
<b>Solde affecté au report à nouveau</b>	<b>176 238 401,68</b>

(1) Le montant du solde du dividende à verser aux actionnaires est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2012 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises, le cas échéant, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la date de paiement du solde du dividende suite à l'exercice d'options de souscription ayant droit au solde du dividende.

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,83 euro.

Les actions nouvelles remises en paiement de l'acompte sur dividende susvisé ainsi que celle issues de l'exercice d'options de souscription intervenues postérieurement au versement de l'acompte sur dividende ne donnent droit qu'au paiement du solde du dividende à distribuer (soit 1,03 euro par action). Ce solde sera mis en paiement le 24 mai 2013.

Le montant du dividende de l'exercice 2012 afférent aux actions détenues en propre, sera affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40%, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux sont les suivants :

(En euros)	2011	2010	2009
Dividende	1,83	1,83	1,83

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 166 du présent document de référence.

Aucune charge non déductible fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

## INFORMATIONS BOURSIÈRES

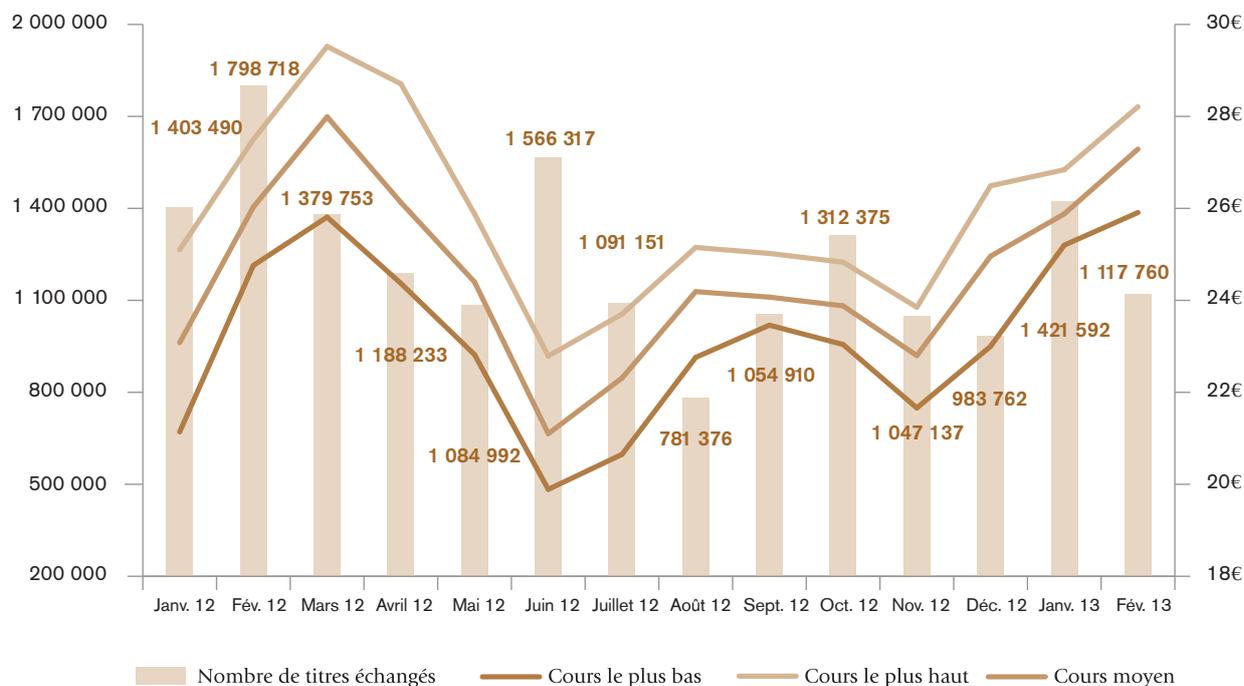
L'action Rallye est cotée au marché NYSE-Euronext Paris, compartiment A.

Code : ISIN : FR0000060618

Cours le plus haut (16 mars 2012)	29,515 €
Cours le plus bas (14 juin 2012)	19,885 €
Cours au 31 décembre 2012	25,415 €
Nombre de titres échangés en 2012	14 692 214
Montant des capitaux échangés en 2012	357 M€

Au 31 décembre 2012, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 1 237 millions d'euros.

### ACTION RALLYE - ÉVOLUTION MENSUELLE DES COURS DE BOURSE EN 2012 ET DÉBUT 2013



# RAPPORT DE GESTION

## Perspectives

(Données non auditées)

### PERSPECTIVES

#### CASINO

Casino est confiant sur sa capacité à faire progresser son activité et ses résultats en 2013.

#### → INTERNATIONAL : CROISSANCE

- La croissance devrait se poursuivre en 2013, soutenue par l'émergence de classes moyennes nombreuses dont le pouvoir d'achat progresse ;
- Les enseignes du Groupe, qui bénéficient d'une très bonne image prix et sont très actives dans leur expansion sur les formats porteurs et l'immobilier commercial, devraient ainsi voir leur activité et leurs résultats continuer à progresser.

#### → EN FRANCE : STABILISATION OU REDYNAMISATION DU COMMERCE

- Baisse de prix, notamment en hypermarchés ;
- Baisse des coûts ;
- Expansion dans les formats clés.

#### → AINSI, LE GROUPE VISE POUR 2013 :

- Une forte croissance de son chiffre d'affaires publié ;
- Une progression en organique de son activité et de son ROC ;
- Le maintien d'une structure financière solide avec un ratio DFN / EBITDA inférieur à 2x.

#### GROUPE GO SPORT

GO Sport mettra en place un plan d'actions nécessitant peu d'investissements visant à consolider les fondamentaux de la distribution spécialisée pour accélérer sa redynamisation commerciale et

améliorer sa rentabilité. GO Sport se concentrera ainsi en 2013 sur cinq grands chantiers, piliers de sa nouvelle stratégie : l'augmentation du trafic en magasin via notamment l'affirmation de l'ancrage sport de l'enseigne, l'homogénéisation du parc avec un univers GO Sport identifiable dans tous les magasins, l'amélioration de la relation client, le développement de la franchise en France et l'amélioration de la rentabilité en optimisant ses conditions d'achat et le pilotage de sa politique promotionnelle.

Courir renforcera ses acquis pour développer sa part de marché. Elle concentrera ses efforts sur le renforcement de son positionnement, afin de s'imposer comme l'enseigne de référence de la mode basket auprès des 15-25 ans. Courir poursuivra le développement de son programme de fidélité MyCourir et sa politique de communication sur les réseaux sociaux. Elle accélérera l'amélioration de sa rentabilité grâce à l'optimisation de ses conditions d'achat et une gestion efficace des stocks. Enfin, l'enseigne lancera les travaux préparatoires nécessaires au lancement futur d'un site de e-commerce et de la franchise en France, forte de l'expérience GO Sport.

2013 est une année de construction pour Groupe GO Sport, visant à consolider les fondamentaux, pour préparer au mieux le lancement d'une stratégie de développement, commune aux deux enseignes, créatrice de valeur, et assise sur les nouveaux relais de croissance que sont la franchise et le e-commerce.

#### RALLYE

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité très solide, avec environ 350 millions d'euros de disponibilités et près de 1,9 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles. La maturité moyenne de ces lignes a été étendue à 4,4 ans suite à la renégociation et au renouvellement de plus de 500 millions d'euros de lignes de crédit.

Rallye confirme son objectif de céder l'ensemble de son portefeuille d'investissements en se donnant comme priorité d'optimiser le prix de sortie des actifs afin de poursuivre l'amélioration de sa structure financière.

# RAPPORT DE GESTION

## Capital et actionariat

### CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2012 à 146 074 734 euros, divisé en 48 691 578 actions de nominal de 3 euros. Il s'établissait au 31 décembre 2011 à 139 398 480 euros, divisé en 46 466 160 actions de nominal de 3 euros.

L'évolution correspond à la part du paiement du solde du dividende 2011 et de l'acompte sur dividende 2012 en actions ainsi qu'à l'exercice d'options de souscription ayant donné lieu à la création d'un nombre total de 2 225 418 actions.

### ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2012, la société Foncière Euris détenait 56,06% du capital et 71,11% des droits de vote.

La société Rallye détenait, au 31 décembre 2012, 567 431 actions représentant 1,17% du capital.

Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2012, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les déclarations de franchissements de seuils au cours de l'année 2012 ont été les suivantes :

Déclarant	Date de franchissement	Type de franchissement	Nombre d'actions déclaré	% du capital	% des droits de vote
Financière de L'Échiquier	19/01/2012	hausse	1 860 264	4,00	2,63
Financière de l'Échiquier	15/02/2012	baisse	1 833 664	3,95	2,60
UBS	13/06/2012	hausse	486 590	1,05	0,68
UBS	19/06/2012	baisse	41 192	0,09	0,06
Tocqueville Finance	16/10/2012	baisse	475 559	0,98	0,65

En application des dispositions de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF, visant les transactions sur les titres de la société Rallye effectuées par les mandataires sociaux ou les personnes liées, les actionnaires sont informés des opérations suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Nature	Prix moyen pondéré	Montant
Foncière Euris <sup>(1)</sup>	Actions	12/03/2012	Cession d'actions dans le cadre d'un Equity Swap	27,24 €	5 437 921,20 €
	Actions	28/06/2012	Option pour le paiement du solde du dividende 2011 en actions	21,47 €	14 773 592,88€
	Actions	10/10/2012	Option pour le paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions	21,17 €	21 041 476,93€
Didier Carlier <sup>(1)</sup>	Actions	02/05/2012	Exercice de stock-options	14,24 €	168 032,00 €
	Actions	28/06/2012	Option pour le paiement du solde du dividende 2011 en actions	21,47 €	24 497,27€
	Actions	10/10/2012	Option pour le paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions	21,17 €	34 845,82€
	Actions	12/12/2012	Cession	25,30 €	30 182,90€
	Actions	18/12/2012	Cession	25,95 €	49 201,20€
Didier Lévêque	Actions	03/01/2012	Cession	22,6003 €	27 120,36 €
	Actions	04/05/2012	Cession	25,40 €	12 649,20 €
	Actions	10/05/2012	Cession	25,30 €	12 650,00 €
	Actions	16/05/2012	Exercice de stock-options	14,24 €	118 192,00 €
	Actions	16/05/2012	Cession	24,36 €	8 184,96 €
	Actions	22/05/2012	Cession	23,92 €	11 098,88 €
	Actions	31/08/2012	Cession	23,90 €	34 224,80€
	Actions	10/10/2012	Option pour le paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions	21,17 €	26 568,35€
	Actions	12/12/2012	Cession	25,2552 €	14 622,77€
	Actions	13/12/2012	Cession	25,265 €	23 749,10€
Actions	19/12/2012	Cession	26,31 €	26 310,00€	
Odile Muracciole <sup>(1)</sup>	Actions	15/10/2012	Cession	24,00 €	24 000,00€
	Actions	18/10/2012	Cession	23,80 €	18 873,40€
	Actions	19/10/2012	Cession	24,65 €	24 650,00€
	Actions	19/10/2012	Cession	24,00 €	28 728,00€
	Actions	19/10/2012	Cession	24,50 €	24 500,00€
	Actions	22/10/2012	Cession	24,70 €	24 700,00€
<sup>(1)</sup> Administrateur.					

Les déclarations de transaction des titres précitées ont été mises en ligne sur le site de l'AMF.

À la connaissance de la Société, aucun autre mandataire social n'a effectué en 2012 de transaction sur les titres de la Société.

## TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

La société Rallye, dans le cadre de sa politique d'association et de prise en compte du mérite des salariés du Groupe, attribue des options de souscription et/ou des actions gratuites à ses salariés.

En vertu de l'article L. 225-180 du Code de commerce et tel qu'autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires, les attributions concernent également les collaborateurs des maisons mères, les sociétés Euris et Foncière Euris. Ces sociétés font partie du même

Groupe et participent en particulier aux missions de conseil en matière stratégique et de développement ainsi que d'assistance juridique et administrative, apportées à la société Rallye.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Les Assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2007 et 19 mai 2010 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription d'actions aux membres du personnel de la société Rallye et du personnel des sociétés liées.

Au 31 décembre 2012, il existait 598 535 options non exercées donnant droit de souscrire 598 535 actions et correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription <sup>(1)</sup>	Nombre d'options attribuées		Nombre d'options levées au 31/12/2012	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2012 <sup>(2)</sup>
					Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés		
01/10/2007	01/01/2011	31/03/2013	60	48,73	50 866	52 434	-	127 520
23/04/2008	23/07/2011	23/10/2013	66	43,15	80 234	72 624	-	182 991
27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	13	14,24	151 852	62 937	74 505	153 275
09/12/2009	09/06/2012	08/06/2015	1	24,62	-	-	-	12 000
06/09/2010	05/03/2013	05/03/2016	12	26,44	42 263	37 439	-	122 749

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de Bourse sans décote.  
(2) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées et exercées (56 215 options ont été annulées et 23 703 options ont été exercées au cours de l'exercice 2012).

## ACTIONS GRATUITES

Les Assemblées générales extraordinaires du 4 juin 2008 et du 4 mai 2011 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux membres du personnel de la société Rallye et du personnel des sociétés liées.

Au 31 décembre 2012, il existait 456 189 actions gratuites non acquises correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions attribuées		Nombre total d'actions attribuées au 31/12/2012 <sup>(3)</sup>
				Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés	
06/09/2010	06/03/2013 <sup>(1)</sup>	06/03/2015	61	21 132	42 675	137 587
08/06/2011	08/06/2014 <sup>(2)</sup>	08/06/2016	58	31 548	40 040	132 719
23/05/2012	23/05/2015 <sup>(2)</sup>	23/05/2017	58	40 381	55 000	185 883

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et pour 50% de l'attribution à un critère de performance : celui du ratio EBITDA consolidé sur coût de l'endettement net consolidé qui mesuré annuellement sur la base des comptes consolidés, devra être supérieur à 2,75.  
(2) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à 100% à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à 2 critères de performance : pour 50% à la couverture des frais financiers par l'EBITDA, pour 50% au niveau de coût d'endettement.  
(3) Correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires (1 598 droits ont été annulés au cours de l'exercice 2012).

## ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 567 431 actions acquises au cours des exercices précédents, au titre de la couverture de tout plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et aux salariés des sociétés qui lui sont liées représentant 1,17% du capital pour une valeur globale d'acquisition de 11,4 millions d'euros et une valeur nominale de 1,7 million d'euros.

Au 31 décembre 2012, ces actions étaient intégralement affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription d'actions.

Par ailleurs, la société Rallye a confié à Rothschild et Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, afin d'assurer l'animation du marché. Au 31 décembre 2012, le solde du compte était nul.

424 471 actions ont été achetées et 511 221 actions ont été cédées dans le cadre du programme de rachat, à un cours moyen de respectivement 23,31 euros et 24,39 euros.

La présente Assemblée générale est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le Conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux salariés des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux salariés des sociétés qui lui sont liées dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012, soit 4 869 157 actions pour un montant maximum de 365,2 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

La Société ne pourra pas poursuivre l'exécution de son programme de rachat en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013 et au plus tard le 14 novembre 2014.

# RAPPORT DE GESTION

## Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

### (Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012)

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est un concept qui désigne l'intégration volontaire par l'entreprise des préoccupations sociales, environnementales et sociétales de gouvernance à sa stratégie, à sa gestion et aux relations avec ses parties prenantes.

### ORGANISATION DE LA RSE (RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE) AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

#### DÉMARCHE RSE

À travers ses participations majoritaires dans groupe Casino et Groupe GO Sport, Rallye est spécialisé dans le secteur de la distribution alimentaire et de la distribution d'articles de sport. Par ailleurs, Rallye détient un portefeuille d'investissements diversifié dont la cession se poursuit depuis 2008 conformément à une décision stratégique, Rallye ne réalisant plus de nouveaux investissements. Le détail de ce portefeuille figure dans le rapport de gestion du présent document de référence au chapitre « panorama des activités ».

Dans le cadre de l'analyse globale des risques relatifs à l'activité de la société, Rallye applique des pratiques de bonne gouvernance qui tendent à la pérennité de l'entreprise et qui sont décrites dans le rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne figurant dans le présent document de référence en page 49.

Rallye entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La prévention des conflits d'intérêts est décrite dans le rapport de gestion page 46 du présent document de référence.

Dans chacune des entreprises dont Rallye est actionnaire ; Casino (distribution à dominante alimentaire) et Groupe GO Sport (distribution d'articles de sport) ; la gestion des enjeux liés à la Responsabilité Sociale d'Entreprise y est assumée directement par les équipes dirigeantes. Pour autant, par son rôle d'actionnaire, Rallye veille à ce que l'engagement de ses filiales en matière de RSE présenté dans leur rapport respectif soit conforme à la réglementation.

Compte tenu de sa taille et de son activité, le dialogue de Rallye avec ses parties prenantes consiste principalement en des échanges avec la communauté financière. Rallye laisse à ses principales filiales le soin d'organiser le dialogue avec leurs propres parties prenantes.

#### ACTIVITÉ DE RALLYE ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Rallye ne dispose que de trois sites de bureaux n'ayant pas d'impact particulier sur l'environnement, les incidences environnementales de l'activité de Rallye étant principalement indirectes puisqu'elles se trouvent au niveau de ses filiales. C'est pourquoi sur son périmètre propre, la mise en place d'une politique spécifique en matière environnementale n'est pas particulièrement pertinente. Rallye s'attache toutefois à la mise en place progressive d'un pilotage de la gestion environnementale en son sein.

À titre d'exemple, Rallye s'est engagé dans une démarche de tri sélectif des déchets. L'ensemble des collaborateurs du siège y a été

sensibilisée, le papier consommé par les équipes, les cartouches d'encre et les piles sont collectés pour être recyclés. Les plastiques, cartons et métaux (canettes en grande partie) feront également partie du processus de recyclage à partir de 2013.

Aussi, dans le but de réduire sa consommation d'énergie, Rallye a procédé au remplacement de la totalité de son parc de serveurs informatiques en installant des modèles moins consommateurs d'énergie. Afin d'augmenter l'efficacité énergétique, les modèles d'ampoules classiques vont être remplacés progressivement sur 2013 par des ampoules basses consommations.

Enfin, de nombreuses réunions sont organisées sous forme de conférences téléphoniques, limitant ainsi les déplacements.

#### POLITIQUE DE RALLYE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Pour attirer les meilleurs talents et les fidéliser, Rallye s'emploie à recruter et développer des collaborateurs pour lesquels la société met en œuvre le meilleur environnement de travail possible.

Au 31 décembre 2012, Rallye compte 28 collaborateurs qui se trouvent tous en France. La part des femmes dans l'effectif cadres est restée stable à près de 54%, la répartition par tranche d'âge étant de 11% pour les moins de 30 ans, 61% pour les 30 à 50 ans et 29% pour les plus de 50 ans.

Le pourcentage moyen de l'effectif en temps partiel est de 14% et le taux d'absentéisme pour maladie est de 3,17% en 2012.

Outre l'équipe d'investissement et l'équipe de direction, la majorité des effectifs intervient en support au sein de la Direction financière et de la Direction juridique.

La Société fait également appel à des prestataires externes pour le fonctionnement de ses locaux (sécurité, entretien, accueil, etc.). Elle s'efforce d'entretenir avec ceux-ci des liens durables et de qualité dans une optique de pérennité et de sécurité.

La Société considère le développement de l'employabilité de ses salariés comme une priorité. Elle veille à ce que les salariés aient en permanence le niveau de compétence nécessaire à la réussite de leurs missions en leur proposant des formations. Au cours de l'exercice 2012, 9 salariés ont bénéficié d'une formation, le nombre moyen d'heures de formation prévues par salarié étant de 14 (certaines formations étant à cheval sur les exercices 2012 et 2013).

Des réunions régulières avec le personnel et un dialogue visent à optimiser les conditions et les relations de travail. Par ailleurs, des entretiens annuels qui permettent de gérer l'évolution professionnelle des collaborateurs et de définir l'évolution de leur rémunération sont organisés.

Enfin, Rallye veille à ce que les décisions en matière de recrutement, de développement des carrières (formations et promotions) et de rémunérations soient prises sans discrimination selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents.

#### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Au sein de la société Rallye, des entretiens annuels permettent à la totalité des collaborateurs de gérer leur évolution professionnelle et de définir l'évolution de leur rémunération.

Convaincu de l'importance de l'actionnariat salarié comme clé d'un partenariat long terme avec ses collaborateurs, Rallye a toujours

favorisé son développement que ce soit au sein du Plan d'Épargne Entreprise ou à travers l'attribution d'actions gratuites ou de stock-options dont la quasi-totalité des salariés bénéficie.

## ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Rallye observe les prescriptions législatives et réglementaires relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité (maintien des locaux dans un état constant de propreté, chauffage, éclairage, entretien du matériel en service, prévention des incendies etc.). Au cours de l'année 2012, il ne s'est produit aucun accident du travail.

Compte tenu de la nature de l'activité de Rallye, aucun échange particulier n'a eu lieu avec les salariés en matière de santé et sécurité.

## ORGANISATION DE LA RSE (RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE) AU SEIN DES FILIALES DE RALLYE

Les actions déployées par le Groupe dans le domaine social et environnemental traduisent d'une part la volonté de promouvoir des relations sociales de qualité tout en agissant en commerçant responsable et solidaire, et d'autre part l'engagement en faveur de l'environnement.

Rallye est l'actionnaire majoritaire de Casino et Groupe GO Sport. Les états financiers de ces entreprises, de ce fait, font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe, les points marquants de leur politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise sont présentés dans les chapitres suivants, l'exhaustivité de ces informations figurant dans les rapports de gestion de Casino et de Groupe Go Sport ainsi que dans le rapport de développement durable de Casino.

Le groupe Casino a défini dès 2003 ses engagements en matière d'environnement, réaffirmés ensuite par l'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations-Unies, ainsi que par la politique RSE groupe. Afin de prévenir et maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, la Direction de l'environnement, rattachée à la Direction de la RSE pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et le suivi des plans d'action. Elle déploie une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale du Groupe en s'appuyant en France, sur les référents environnements, des ateliers de travail « Excellence verte » et une plateforme collaborative permettant aux membres de ces ateliers de mutualiser et publier les bonnes pratiques de leur métier en faveur de la protection de l'environnement. Dans les filiales internationales, elle s'appuie sur les directions en charge de la RSE et les équipes opérationnelles.

Groupe GO Sport inscrit sa démarche RSE en s'attachant à poursuivre ses efforts en matière de développement durable, en communiquant sur les informations ayant un caractère d'ordre éthique ou citoyen et en demandant à ses fournisseurs de respecter en tous points les règles d'éthique établies par les différentes instances concernées.

## PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Pour Casino, les principaux indicateurs RSE des filiales sont publiés chaque année dans le rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales et consultables sur le site du

Groupe : [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr). GPA et Grupo Exito adhérents au Pacte Mondial, publient également chaque année un rapport RSE/ Développement durable au format GRI (Global Reporting Initiative) accessibles sur leurs sites internet [www.gpari.com.br](http://www.gpari.com.br) et [www.grupoexito.com.co/](http://www.grupoexito.com.co/).

Monoprix et Big C Thaïlande publient des informations RSE dans leurs rapports.

Les données sociales, environnementales et sociétales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du Groupe Casino ou de ses filiales majoritaires en France et à l'étranger.

Les données s'entendent hors affiliés, franchisés et locataires gérants.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100%).

Elaboré en cohérence avec le reporting Financier, les données sont reportées en référence aux périmètres suivant :

- Le périmètre dit « France » est constitué des activités sous enseignes Casino, Monoprix, Cdiscount, Franprix, Leader Price et des fonctions supports (logistiques, achats, ressources humaines etc.)
- Le périmètre dit « Amérique Latine » est composé des entités Grupo Pão de Açúcar - GPA (hors ViaVarejo), Libertad SA, Grupo Exito, Disco Devoto.
- Le périmètre dit « Asie /Océan Indien » est composé des entités Big C Thaïlande, Big C Vietnam, et Vindemia (hors Mayotte, Maurice, Madagascar).
- Le périmètre dit « Groupe » intègre les données consolidées.

Pour Groupe GO Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales consolidées : Groupe GO Sport, GO Sport France, Courir France et GO Sport Pologne.

Les données sociales, environnementales et sociétales des entités Casino Guichard Perrachon et Groupe Go Sport, sont présentées de manière exhaustive dans leur document de référence respectif, dans la partie « rapport de gestion », accessibles aux adresses [www.groupe-casino.fr/fr](http://www.groupe-casino.fr/fr) et <http://www.groupegosport.com/>.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le développement des Hommes et des Femmes est un des éléments clés de la performance économique et sociale de l'entreprise.

### FAVORISER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

La durée du temps de travail des collaborateurs de chacune des filiales du Groupe Rallye est définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité et conforme aux réglementations des pays où celui-ci est présent.

Les politiques de rémunération sont gérées par les directions des Ressources Humaines de chacune des entités et sont adaptées aux spécificités des métiers, du statut des salariés et des enjeux locaux.

Depuis son origine, le groupe Casino est attaché au développement professionnel et social de ses collaborateurs qui contribue à sa performance opérationnelle. Afin de renforcer une culture ressources humaines, contribuant à cet objectif, 4 valeurs CLES « Conquête, Loyauté, Exigence et Solidarité » ont été définies et un modèle d'évaluation des attitudes et comportements managériaux a été déployé permettant de favoriser l'évolution professionnelle et la mobilité interne. Les politiques ressources humaines du Groupe prennent en compte le temps de travail, les rémunérations et la formation.

La formation est d'ailleurs l'un des principes clefs du développement et du maintien de l'employabilité des collaborateurs. En cohérence avec les objectifs du groupe Casino, les entités disposent d'équipes ou de structures dédiées pour certains métiers spécifiques qui organisent les formations internes collaborateurs.

Groupe GO Sport poursuit son action permettant de consolider le nombre de contrats à temps plein dans ses magasins. Il privilégie également les contrats à temps partiels choisis, à la différence des contrats à temps partiels non choisis c'est-à-dire ceux ne correspondant pas à la recherche initiale des personnes embauchées. La formation fait partie intégrante de la politique de développement des collaborateurs.

### ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, le groupe Casino s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs. La mise en œuvre des plans d'actions est assurée par les directions des ressources humaines de chacune des filiales dans l'objectif de réduire les risques et d'assurer une amélioration constante.

Groupe GO Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. À ce titre, la commission de sécurité de GO Sport France, émanant du comité d'établissement, a opéré des visites de contrôle. Celles-ci ont abouti au traitement ponctuel de problèmes techniques et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

### S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ

Les filiales du Groupe sont engagées dans différents programmes dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail mais également d'agir en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre d'employés, le groupe Casino est engagé depuis presque vingt ans dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe a défini une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés et à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise.

Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent : l'origine sociale, le sexe, le handicap, l'âge (jeune et senior), le genre, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse.

Chez Groupe Go Sport, l'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en place des actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, prises dans l'accord d'entreprise 2011-2013. Groupe Go Sport a également poursuivi au cours de l'année son engagement dans le cadre de divers partenariats et collaborations en faveur des travailleurs handicapés ainsi que dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

### DONNÉES QUANTITATIVES SOCIALES

Du fait de l'étendue significative du groupe Casino par rapport au Groupe GO Sport en termes de volume d'affaires, ainsi que de certaines méthodes de calcul qui diffèrent entre les deux entités, les données concernant Groupe GO Sport ne figurent pas ci-dessous, elles peuvent toutefois être consultées dans le document de référence de Groupe GO Sport.

Indicateurs sociaux 2012 <sup>(1)</sup>	Unité	Casino
Effectifs inscrits au 31 décembre	nombre	318 599
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	55%
Moins de 30 ans <sup>(2)</sup>	nombre	111 779
De 30 à 50 ans <sup>(2)</sup>	nombre	114 481
Plus de 50 ans <sup>(2)</sup>	nombre	22 641
Pourcentage de salariés à temps partiel <sup>(3)</sup>	%	29%
Nombre de recrutements en CDI	nombre	65 842
Nombre de licenciements économiques	nombre	246
Nombre de personnes déclarées handicapées au 31/12/2012 <sup>(4)</sup>	nombre	5 635
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	14,6
Nombre d'accidents du travail <sup>(5)</sup>	nombre	8 587

(1) À l'exception des effectifs inscrits au 31/12, les données n'incluent pas ViaVarejo et concernent uniquement les activités situées sur l'île de la Réunion pour le périmètre Océan Indien.  
 (2) Pour la répartition par tranches d'âge des effectifs, la donnée n'intègre pas les CDD de Cdiscount.  
 (3) Ce % ne concerne que le périmètre France.  
 (4) Hors FP LP et Disco Devoto.  
 (5) Avec arrêt d'au moins un jour. Hors Big C Vietnam.

### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les impacts environnementaux du groupe se situent essentiellement au niveau des filiales Casino et Groupe GO Sport. La politique environnementale des filiales de Rallye vise à minimiser l'impact sur l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles, à améliorer l'éco-responsabilité et à adopter une démarche plus écologique.

### GESTION DES DÉCHETS

La valorisation et la réduction des déchets d'exploitation est l'une des priorités de la politique environnementale du groupe Casino. Les principaux déchets générés par les établissements sont les cartons, les plastiques, les papiers et les produits fermentescibles. Chacune des entités du Groupe assure la gestion de ses déchets en fonction des contraintes et réglementations locales.

Par ailleurs, pour encourager ses clients au tri et au recyclage des produits usagers, le groupe Casino mène des actions de sensibilisation en direction des consommateurs.

Groupe GO Sport est adhérent à divers éco-organismes afin de contribuer au financement du recyclage et du traitement de différents déchets.

## UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

L'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins est une priorité déclinée dans toutes les entités du groupe Casino. Les deux principaux postes de consommation d'énergie d'origine essentiellement électrique sont l'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires. Depuis 2012, le Groupe a confié à sa filiale GreenYellow la mise en place d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des principaux établissements par contrats de performance énergétique. Par ailleurs, afin de soutenir le développement des énergies renouvelables, le groupe Casino a engagé en 2007 un programme ambitieux de développement d'installations solaires photovoltaïques.

Les activités du groupe Casino, en France et à l'international, consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, principalement pour un usage sanitaire.

Groupe GO Sport étant locataire de la quasi-totalité de ses magasins, il n'a pas en charge l'entretien des immeubles concernés. Ses préoccupations principales concernent donc les réductions de consommation d'électricité et d'émissions de gaz à effet de serre.

## CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Afin de maîtriser ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le groupe Casino a identifié dès 2005 les différents impacts carbone

## DONNÉES QUANTITATIVES ENVIRONNEMENTALES

Du fait de l'étendue significative du groupe Casino par rapport au groupe GO Sport en termes de volume d'affaires, ainsi que de certaines méthodes de calcul qui diffèrent entre les deux entités, les données concernant Groupe GO Sport ne figurent pas ci-dessous, elles peuvent toutefois être consultées dans le document de référence de Groupe GO Sport.

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	Total Groupe Casino
<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) <sup>(1)</sup></b>		
GES Scope 1 = émissions directes associées aux combustions (gaz et carburants) et aux recharges de fluides réfrigérants	tonne eq. CO <sub>2</sub>	1 420 000
GES Scope 2 = émissions indirectes associées à l'énergie consommée (électricité, vapeur, chaleur, froid)	tonne eq. CO <sub>2</sub>	820 000
<b>Utilisation durable des ressources</b>		
Consommations d'énergie		
Électricité	MWh	4 820 286
Gaz <sup>(2)</sup>	MWh	265 160
Consommation d'eau <sup>(3)</sup>	m <sup>3</sup>	15 536 684
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs en 2012	nombre	154
Précisions sur le périmètre des données disponibles : les données couvrent la majorité des sites avec un taux de couverture allant de 66% à 98% selon les indicateurs et les entités. (1) Hors Sudeco et Disco Devoto. (2) Hors Libertad et Big C Thaïlande. (3) Hors Franprix, Leader Price.		

de ses activités en France à travers plusieurs initiatives dont la mise en place d'un 1<sup>er</sup> bilan carbone renouvelé en 2009, portant sur un échantillon de 400 établissements. Dans le cadre de l'internationalisation de ses activités, le Groupe a décidé de normaliser les pratiques de ses filiales en matière d'inventaire de Gaz à Effet de Serre pour rendre comparable les performances entre filiales et permettre une consolidation des données. Le Groupe a réalisé sur cette base en 2012 un bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre consolidé de ses activités portant sur 2011 et 2012. Cet inventaire Groupe 2011-2012 qui porte sur la majorité des filiales est utilisé comme année de référence pour suivre l'efficacité des plans de réduction qui sont déployés.

Les principales sources d'émissions liées aux activités directes du Groupe (hors impact des produits) sont : les recharges en fluides frigorigènes liées aux fuites des installations frigorifiques, la combustion des carburants nécessaires aux transports de marchandises, les consommations d'énergie des établissements et les combustions des carburants nécessaires au transport des clients et des collaborateurs.

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Casino a rappelé son engagement en faveur de la biodiversité dans sa charte éthique groupe à travers ses objectifs RSE.

Casino développement a réalisé et déployé en 2012 un guide des bonnes pratiques sur la gestion des espaces et la préservation de la biodiversité. Les équipes de la maîtrise d'ouvrage déléguée ont été formées à ces pratiques.

Compte tenu de l'activité de Groupe GO Sport spécialisé dans la vente au détail d'articles de sport, ce sujet n'est pas considéré comme pertinent.

Le groupe Casino est présent dans les indices d'investissement socialement responsable (ISR) suivants : FTSE4GOOD, Ethibel et Dow Jones Sustainability Index World et Europe. Ces indices incluent les sociétés les mieux notées selon les critères éthiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance. Les initiatives du Groupe sont régulièrement reconnues. En 2012, le groupe Casino a été récompensé en France du Grand Prix Essec de la distribution Responsable, du Prix Washburne et du Trophée du Capital Humain pour sa politique d'innovation sociale.

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Par-delà les actions strictement environnementales, la politique du Groupe comporte une dimension sociétale qui se traduit à travers des enjeux majeurs visant à encourager un modèle de consommation responsable.

### ACTEUR LOCAL ENGAGÉ

Le groupe Casino favorise le développement des magasins de proximité dans les pays où il est présent. En tant qu'acteur local fortement impliqué dans les territoires, (centre-ville, périphéries urbaines et zones rurales), il contribue au développement économique local et à la solidarité sur les territoires en incitant ses enseignes, au travers de sa démarche de progrès RSE, à renforcer leurs partenariats de solidarité, développer les actions de solidarité locale menées au niveau des magasins et à soutenir les actions des fondations. Ces actions sont déployées au sein de chacune des entités du Groupe, en fonction du contexte local.

### SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Compte-tenu de ses activités de distributeur, la démarche de responsabilité sociale d'entreprise du groupe Casino ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend en compte les risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Les politiques déployées pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des sous-traitants concernent en priorité : les fournisseurs des produits à marque propre du Groupe situés dans les pays considérés à risque, les fournisseurs locaux des enseignes, les prestataires de transport et les fabricants de packaging. Elles ont pour objectifs de renforcer la démarche d'éthique sociale du Groupe, de soutenir les filières de production locales et de favoriser les démarches RSE des PME. À titre d'exemple, plusieurs initiatives ont été prises pour réduire l'impact environnemental des produits à marque Casino : éco conception et réduction des packagings des produits ; développement de gammes de produits plus respectueuses de l'environnement ; développement de l'affichage environnemental sur les produits alimentaires.

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux à sa démarche de développement durable, Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de signer les conditions générales d'achat qui précisent les règles d'éthique à respecter. Les codes d'éthique de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la commission éthique de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Sport (FPS) et les recommandations de l'Office International du Travail résumées dans la norme SA 8000 constituent l'ensemble de ces règles.

### PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le Groupe soutient la lutte contre la corruption et s'engage à appliquer la législation en vigueur. Il a, pour cela, adopté des procédures, sensibilisé ses collaborateurs et mis en place des contrôles.

Rallye entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. L'absence de conflits d'intérêts est décrite dans le rapport de gestion page 46 du présent document de référence.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

L'objectif du groupe Casino exprimé dans sa signature d'entreprise est de « Nourrir un monde de diversité » en proposant des produits de qualité accessibles au plus grand nombre tout en permettant à ses clients de consommer de façon plus responsable. Deux priorités ont été définies : agir pour la santé des consommateurs par une alimentation plus équilibrée et les encourager vers une consommation plus respectueuse de l'environnement.

L'alimentation qui s'inscrit au cœur des enjeux de santé et de société est en effet une préoccupation majeure pour le groupe Casino qui développe une politique produits conciliant sécurité, équilibre nutritionnel, santé, plaisir et respect de l'environnement. Aussi, quelles que soient les gammes de produits à marque propre, la qualité et la sécurité des produits sont une priorité absolue pour le Groupe. Depuis la définition des cahiers des charges jusqu'à l'exploitation des magasins, un dispositif complet permet d'assurer la commercialisation de produits sûrs, sains et de qualité.

La santé du consommateur est également une préoccupation majeure pour Groupe GO Sport. Ses fournisseurs doivent tout mettre en œuvre pour préserver la santé des clients et protéger l'environnement. À titre d'exemple, selon le règlement européen REACH, ils ont l'interdiction de fournir des substances très préoccupantes pour la santé, ou toxiques et très persistantes et se doivent de délivrer deux fois par an une lettre de garantie certifiant qu'aucun produit ni aucun emballage n'excède la limite tolérée en poids de 0,1% de substance très préoccupante par produit. Ils s'engagent également à ne pas utiliser de produits interdits ou dangereux (colorants prohibés, pesticides, nickel, chrome, etc.).

## RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Élément structurant de sa politique RSE, la démarche de progrès « Esprit RSE » mise en place par le groupe Casino a été construite en parfaite cohérence avec les 9 engagements de la charte éthique Groupe qui rappelle son attachement aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Au titre de cette charte, le groupe Casino s'engage notamment à favoriser le développement de relations sociales de qualité, fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif ; à favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation ou encore à promouvoir le dialogue de ses entités avec les parties prenantes afin de « considérer la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit ».

Au travers de cette charte éthique et par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, le groupe Casino a tenu à réaffirmer sa volonté de respecter et promouvoir les droits humains dans l'ensemble de ses filiales à l'international et auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et de participer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'à l'abolition du travail des enfants dans sa sphère d'influence.

Groupe Go Sport s'efforce de veiller à la prise en compte des Droits de l'Homme tout au long de sa chaîne logistique. Dans ce cadre, il est demandé à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants de se conformer aux Conditions générales d'achat du Groupe, qui impliquent le respect des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et de la législation locale. Des audits réguliers permettent de contrôler cette conformité.

# ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Société Rallye

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Rallye, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par Rallye et par ses filiales (les « Référentiels ») dont un résumé figure, pour le groupe Casino, dans son rapport de gestion.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

## RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels retenus (Rapport d'assurance modérée).

## I. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le paragraphe « Périmètre concerné » du chapitre « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale » et des paragraphes « données quantitatives sociales » et « données quantitatives environnementales » du rapport de gestion.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

## 2. RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.
- Nous avons vérifié la mise en place dans la société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Pour les autres informations quantitatives et qualitatives publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

### COMMENTAIRES SUR LES RÉFÉRENTIELS ET LES INFORMATIONS

Les Référentiels et les Informations appellent de notre part le commentaire suivant : les informations sociales et environnementales du Groupe Casino reflètent de manière significative la performance de l'ensemble de la société Rallye sur ces sujets. Néanmoins, l'harmonisation des définitions des indicateurs sociaux et environnementaux et des modalités de contrôle entre les différentes filiales de Rallye renforcerait l'exhaustivité de son reporting extra-financier.

### CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 28 mars 2013

Le vérificateur indépendant

**ERNST & YOUNG et Associés**

Département Environnement et Développement Durable

Eric Mugnier

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## Conseil d'administration

### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est au 28 février 2013, date à laquelle les comptes 2012 ont été arrêtés, composé de onze administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur André CRESTEY, Vice-Président ;
- Monsieur Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris ;
- Monsieur Philippe CHARRIER, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jean CHODRON de COURCEL, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques DUMAS ;
- Monsieur Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis ;
- Monsieur Didier LÉVÉQUE, représentant de la société Matignon Diderot ;
- Madame Odile MURACCIOLE, représentant de la société Eurisma ;
- Monsieur Gabriel NAOURI, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Christian PAILLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jean LÉVY, censeur.

Direction générale à compter du 28 février 2013 :

- Monsieur Didier CARLIER, Directeur général ;
- Monsieur Franck HATTAB, Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 février 2013, suivant l'avis favorable du Comité des nominations et des rémunérations a décidé de dissocier la présidence du Conseil d'administration et la Direction générale de la société Rallye confiée désormais à Monsieur Didier CARLIER, Directeur général, assisté de Monsieur Franck HATTAB, Directeur général délégué.

L'ensemble des mandats d'administrateurs en fonction arrive à échéance lors de l'Assemblée du 14 mai 2013.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration au regard des critères de bonne gouvernance, et en particulier de la situation de chacun des administrateurs, au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Conseil d'administration, suivant l'avis du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale le renouvellement de l'ensemble des mandats des administrateurs, étant précisé que Monsieur André CRESTEY est proposé aux fonctions de censeur en remplacement de Monsieur Jean LÉVY.

Dans le cadre des règles de bonne gouvernance du Code de l'AFEP/MEDEF, concernant la représentation des membres indépendants et des femmes au sein du Conseil d'administration, le Comité des nominations et des rémunérations a mis en œuvre la procédure de sélection d'une administratrice indépendante.

Les membres du Conseil d'administration sont choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce et de la consommation, et leur complémentarité.

Les autres membres du Conseil d'administration de la société Rallye sont des dirigeants de la Société ou de ses maisons mères. Le Conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le Rapport du Président.

La durée des fonctions des administrateurs est d'une année.

### FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'administration figurent dans le Rapport du Président sur l'organisation du Conseil et les procédures de contrôle interne page 49 du présent document de référence.

#### ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT DE MANDAT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

→ MONSIEUR JEAN CHARLES NAOURI
Date de naissance : 8 mars 1949, 64 ans Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
— <i>Biographie</i>
Ancien élève de l'École normale supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École nationale d'administration, Monsieur Jean Charles NAOURI, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, de la Solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie et des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.
— <i>Fonctions principales exécutives</i>
Président-Directeur général de la société Casino Guichard-Perrachon (SA - société cotée) Président de la société Euris (SAS)

— Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO à tenir en 2013
Directeur général	2 avril 1998	28 février 2013
Président du Conseil d'administration	2 avril 1998	AGO à tenir en 2013
— Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013		
Au sein du Groupe	Hors Groupe	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de Monoprix ;</li> <li>Président du Conseil d'administration de Wilkes Participacoes ;</li> <li>Administrateur de Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD) (société cotée) ;</li> <li>Vice-Président de la Fondation Casino ;</li> <li>Président de la Fondation Euris.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de F. Marc de Lacharrière (Fimalac) (SA – société cotée) ;</li> <li>Membre du Conseil consultatif de Banque de France ;</li> <li>Président de l'association « Promotion des talents » ;</li> <li>Président d'honneur et Administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure.</li> </ul>	
— Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration de la société Finatis (SA – société cotée) ;</li> <li>Gérant de la société Penthièvre Seine (SAS) et Penthièvre Neuilly (SAS) ;</li> <li>Administrateur de la société Natixis (SA) ;</li> <li>Vice-Président de la Fondation Euris.</li> </ul>		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 369.</b>		

→ MONSIEUR PHILIPPE CHARRIER		
Date de naissance : 2 août 1954, 58 ans		
Adresse professionnelle : 60-62, rue d'Hauteville – 75010 Paris		
— Biographie		
Monsieur Philippe CHARRIER est diplômé d'HEC et titulaire d'un DECS. Il est entré au département des finances du groupe Procter & Gamble en 1978 où il a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que Directeur des finances France, Directeur du marketing France, Directeur général Maroc puis Président-Directeur général en France jusqu'en 2006. Il a été Vice-Président et Directeur général d'Oenobiol de 2006 à 2010. Depuis janvier 2011, il est Président de Labco.		
— Fonction principale exécutive		
Président de Labco (SAS)		
— Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	3 juin 2009	AGO à tenir en 2013
— Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013		
Hors Groupe		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration de la société Dental Emco (SA) ;</li> <li>Président du Conseil d'administration de la société Alphident (SA) ;</li> <li>Administrateur de la société Lafarge (SA – société cotée) ;</li> <li>Membre fondateur du Club Entreprise et handicap ;</li> <li>Vice-Président UNAFAM ;</li> <li>Fondateur et Président du Clubhouse France.</li> </ul>		
— Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil de surveillance de Spotless Group ;</li> <li>Vice-Président, Directeur général des Laboratoires Oenobiol (SAS) ;</li> <li>Président d'Entreprise et Progrès ;</li> <li>Administrateur de la Fondation Nestlé pour la Nutrition.</li> </ul>		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 1 252.</b>		

→ MONSIEUR JEAN CHODRON DE COURCEL		
Date de naissance : 14 mai 1955, 57 ans		
— <i>Biographie</i>		
Monsieur Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'administration et de cabinets ministériels, Monsieur Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la Direction générale du groupe Schneider, puis, en 1997 la Direction générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a participé notamment, en qualité de Directeur adjoint, au cabinet du Premier ministre, Monsieur Alain JUPPÉ. Il a été Directeur général délégué du groupe Penauille Polyservices SA. De 2008 à 2012, il a exercé les fonctions de <i>senior advisor</i> puis celles de <i>Vice Chairman Europe</i> au sein de Canaccord Geniutey Hawkpoint.		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	9 juin 2004	AGO à tenir en 2013
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
Néant.		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
Hors Groupe		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Senior Advisor</i> de Canaccord Geniutey Hawkpoint ;</li> <li>• <i>Vice Chairman Europe</i> de Canaccord Geniutey Hawkpoint.</li> </ul>		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 376.</b>		

→ MONSIEUR JACQUES DUMAS		
Administrateur		
Date de naissance : 15 mai 1952, 60 ans		
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris		
— <i>Biographie</i>		
Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, Monsieur Jacques DUMAS a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des affaires juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.		
— <i>Fonctions principales exécutives</i>		
Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée)		
Directeur général adjoint de la société Euris (SAS)		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 juillet 1990	AGO à tenir en 2013
— <i>Mandats exercés au cours de l'exercice 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<b>Au sein du groupe Euris</b>	<b>Hors groupe Euris</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée) au Conseil d'administration de la société Monoprix (SA) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Distribution Casino France (SAS) au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix (SA) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Euris (SAS), Administrateur de la société Finatis (SA – société cotée) ;</li> <li>• Président de la société GreenYellow (SAS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de la SCI Cognac-Parmentier.</li> </ul>	

<i>— Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>
<b>Au sein du groupe Euris</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration de la société SAAD (SA) ;</li> <li>• Administrateur de la société Mercialys (SA – société cotée) ;</li> <li>• Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Geimex (SA à Directoire et CS) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Asinco (SAS) au Conseil d'administration des sociétés Cafige (SA) et Figeac Financement Gestion Administration et Contrôle (SA) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Distribution Casino France (SAS) au Conseil de surveillance de la société Cofilead (SAS) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Germinal S.N.C., Présidente de la société Théiadis (SAS) ;</li> <li>• Représentant permanent de la Société de Distribution Parisienne (SAS) au Conseil d'administration de la société Gregorim Distribution (SA) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Finatis (SA) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société R.L.PI (SARL) au Conseil d'administration des sociétés Villette Discount (SA) et Clignancourt Discount (SA) ;</li> <li>• Administrateur de la Fondation d'entreprise Casino ;</li> <li>• Président et membre du Conseil de surveillance de la société Leader Price Holding * (SA à Directoire et CS) ;</li> <li>• Président du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding (SA à Directoire et CS) ;</li> <li>• Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding * (SA à Directoire et CS).</li> </ul>
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 4 837.</b>

→ MONSIEUR CHRISTIAN PAILLOT		
Date de naissance : 9 septembre 1947, 65 ans		
<i>— Biographie</i>		
Monsieur Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. De 2010 à 2012 Il a été Vice-Président de la Fédération Française d'Équitation, Membre du bureau de la Fédération Équestre Internationale et Vice-Président de la Fédération Équestre Européenne. Il est actuellement Président des sociétés Paillot Equine Consulting Inc et Martina Llc.		
<i>— Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>er</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 avril 2004	AGO à tenir en 2013
<i>— Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<b>Hors Groupe</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président des sociétés américaines Paillot Equine Consulting Inc et Martina Llc ;</li> <li>• Gérant de la société SCI Parim.</li> </ul>		
<i>— Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
<b>Hors Groupe</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de la société Écurie du Haras de Plaisance (SARL) ;</li> <li>• Vice-Président de la Fédération Française d'Équitation ;</li> <li>• Membre du bureau de la Fédération Équestre Internationale ;</li> <li>• Vice-Président de la Fédération Équestre Européenne.</li> </ul>		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 1 055.</b>		

→ SOCIÉTÉ FINATIS		
Société anonyme au capital de 84 852 900 euros Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris 712 039 163 R.C.S. Paris		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	2 juin 1998	AGO à tenir en 2013
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
• Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (SA – sociétés cotées).		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
Néant.		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 295.</b>		

→ REPRÉSENTANT PERMANENT : MONSIEUR JEAN MARIE GRISARD	
Date de naissance : né le 1 <sup>er</sup> mai 1943, 70 ans Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris	
— <i>Biographie</i>	
Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe Minier Penarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris-Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.	
— <i>Fonction principale</i>	
Conseiller du Président de la société Euris (SAS)	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>	
<b>Au sein du groupe Euris</b>	<b>Hors groupe Euris</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Carpinienne de Participations (SA – société cotée) ;</li> <li>• Administrateur de la Fondation Euris ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Matignon Diderot (SAS) au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité directeur et Trésorier-adjoint de l'Association « Promotion des Talents ».</li> </ul>
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>	
<b>Au sein du groupe Euris</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire général de la société Euris (SAS) ;</li> <li>• Président des sociétés Matimob 1 (SAS), Matignon Diderot (SAS) et Matignon Rousseau (SAS) ;</li> <li>• Administrateur des sociétés Foncière Euris (SA), Finatis (SA), Park Street Investments International Ltd, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates Inc et Euris Limited ;</li> <li>• Trésorier de la Fondation Euris.</li> </ul>	
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 4 231.</b>	

→ SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS		
Société anonyme au capital de 149 488 910 euros Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris 702 023 508 R.C.S. Paris		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO à tenir en 2013
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président des sociétés Matignon Abbeville (SAS), Marigny Belfort (SAS) et Marigny Foncière (SAS) ;</li> <li>Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée) ;</li> <li>Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers.</li> </ul>		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président des sociétés Marigny Expansion, Marigny Élysées, Matignon Bail et Matignon Corbeil Centre (SAS) ;</li> <li>Administrateur de la société Apsys International (SA) ;</li> <li>Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.</li> </ul>		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 27 296 291.</b>		

→ REPRÉSENTANT PERMANENT : MONSIEUR DIDIER CARLIER	
Date de naissance : né le 5 janvier 1952, 61 ans Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS	
— <i>Biographie</i>	
Monsieur Didier CARLIER est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le Groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en 2002. Il est depuis le 28 février 2013 Directeur général de la société Rallye.	
— <i>Fonction principale exécutive</i>	
Directeur général de la société Rallye (SA – société cotée)	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>	
<b>Au sein du groupe Euris</b>	<b>Hors Groupe</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution (SA) et La Bruyère (SA) ;</li> <li>Président des sociétés Al pétrol (SAS), Cobivia (SAS), Genty Immobilier et Participations (SAS), L'Habitation Moderne de Boulogne (SAS), Les Magasins Jean (SAS), Matignon Sablons (SAS) et Parande (SAS) ;</li> <li>Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC, et Summit I LLC ;</li> <li>Chairman et Chief Executive de la société MFD Inc. USA ;</li> <li>Représentant de Parande (SAS), Président des sociétés Pargest (SAS) et Parinvest (SAS) ;</li> <li>Représentant permanent de la société Euris (SAS) au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée) ;</li> <li>Représentant permanent de la société Matignon Sablons (SAS), administrateur de la société Groupe GO Sport (SA – société cotée) ;</li> <li>Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérant de la société SC Dicaro.</li> </ul>

— *Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)*

**Groupe**

- Président-Directeur général des sociétés Colisée Finance (SA), Colisée Finance II (SA) et Colisée Finance VI (SA) ;
- Président des sociétés MFD Finances (SAS), Parande Développement (SAS), Kerrous (SAS), Marigny Percier (SAS), Parcade (SAS), Soparin (SAS), Colisée Finance III (SAS) Omnium de Commerce et de Participations (SAS), Colisée Finance IV (SAS) et Colisée Finance V (SAS) ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion (SA) (Belgique) et Limpart Investments BV (Pays-Bas) ;
- Représentant de la société Parande (SAS), Président de la société Pargest Holding (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations (SAS), administrateur de la société Groupe GO Sport (SA – société cotée).

**Nombre d'actions Rallye détenues : 44 221.**

→ **SOCIÉTÉ MATIGNON DIDEROT**

Société par actions simplifiée au capital de 9 038 500 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris  
433 586 260 R.C.S. Paris

— *Mandats et fonctions exercés au sein de la Société*

Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	26 juillet 2012	AGO à tenir en 2013

— *Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013*

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Finatis (SA – sociétés cotées) ;
- Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly.

— *Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)*

Néant.

**Nombre d'actions Rallye détenues : 292.**

→ **REPRÉSENTANT PERMANENT : MONSIEUR DIDIER LÉVÊQUE**

Date de naissance : 20 décembre 1961, 51 ans  
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

— *Biographie*

Monsieur Didier LÉVÊQUE est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-Uclaf de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il occupe désormais les fonctions de Secrétaire général.

— *Fonctions principales exécutives*

Secrétaire général de la société Euris (SAS).  
Président-Directeur général de la société Finatis (SA – société cotée).

<i>— Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>	
<b>Au sein du groupe Euris</b>	<b>Hors groupe Euris</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président-Directeur général des sociétés Carpinienne de Participations (SA – société cotée) Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. Euris Real Estate Corporation (EREC) (USA) et Parande Brooklyn Corp ;</li> <li>• Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS) ;</li> <li>• Administrateur de la société Euris Limited (UK) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Finatis (SA), administrateur de la société Foncière Euris (SA – société cotée) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Foncière Euris (SA – société cotée), administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée) ;</li> <li>• Représentant de la société Matignon Diderot (SAS), gérante de la SCI Penthièvre Neuilly ;</li> <li>• Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris ;</li> <li>• Co-gérant de Silberhorn (SARL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.</li> </ul>
<i>— Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>	
<b>Au sein du groupe Euris</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire général adjoint de la société Euris (SAS) ;</li> <li>• Président des sociétés Montparnet (SAS), Matignon-Tours (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;</li> <li>• Administrateur de la société Park Street Investments International Ltd</li> <li>• Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre (SAS) au Conseil d'administration de la société Rallye (SA – société cotée) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société HMB, administrateur de la société Colisée Finance (SAS) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Matignon Diderot (SAS), administrateur de la société Finatis (SA – société cotée) ;</li> <li>• Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations (SAS), administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée).</li> </ul>	
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 33 246.</b>	

<b>→ SOCIÉTÉ EURIS</b>		
Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris 348 847 062 R.C.S. Paris		
<i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>er</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 juin 2005	AGO à tenir en 2013
<i>— Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (SA – sociétés cotées).</li> </ul>		
<i>— Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
Néant.		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 355.</b>		

→ REPRÉSENTANT PERMANENT : MONSIEUR GABRIEL NAOURI		
Date de naissance : né le 6 juillet 1981, 31 ans Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris		
— <i>Biographie</i>		
Monsieur Gabriel NAOURI est titulaire d'un master de mathématiques appliquées de l'université de Paris Dauphine. En 2004, il intègre Rothschild & Cie à New York au sein de la division fusions-acquisitions où il participe notamment à la vente du leader mondial de services aéroportuaires Swissport, puis en 2006, il effectue une mission chez L'Oréal USA (New York) en tant que marketing manager (Division produits grand public). Début 2007, il rejoint le Groupe, d'abord chez Rallye en tant que chargé de mission et ensuite chez Casino où il exerce différentes fonctions opérationnelles en magasins, notamment Directeur d'hypermarché. Il a été Directeur des opérations Hypermarchés de la région Île-de-France. Depuis juin 2012 il est Directeur de la marque, du digital et de l'innovation de Casino et conseiller au sein de la société Euris.		
— <i>Fonction principale exécutive</i>		
Directeur de la marque, du digital et de l'innovation de la société Casino Guichard-Perrachon (SA – société cotée) Conseiller au sein de la société Euris (SAS)		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
Hors groupe Euris		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de la société Financière GN ;</li> <li>• Gérant de la société SNC Georges Pompidou ;</li> <li>• Administrateur de la société TicTrac Limited (UK).</li> </ul>		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
Néant.		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 350.</b>		

→ SOCIÉTÉ EURISMA		
Société par actions simplifiée au capital de 25 537 485 euros Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris 343 718 102 R.C.S. Paris		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 mai 2011	AGO à tenir en 2013
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée).</li> </ul>		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>		
Néant.		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 333.</b>		

→ <b>REPRÉSENTANT PERMANENT : MADAME ODILE MURACCIOLE</b>		
Date de naissance : 20 mai 1960, 52 ans Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris		
— <i>Biographie</i>		
Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice juridique de la société Euris.		
— <i>Fonction principale</i>		
Directrice Juridique de la société Euris (SAS)		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<b>Au sein du groupe Euris</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général des sociétés Parinvest (SAS), Pargest (SAS) et Parande (SAS) ;</li> <li>• Présidente de la société Eurisma (SAS) ;</li> <li>• Représentante permanente de la société Euris (SAS) au Conseil d'administration de la société Foncière Euris (SA – société cotée) ;</li> <li>• Représentante permanente de la société Finatis (SA – société cotée) au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (SA – société cotée) ;</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Development (SA) ;</li> <li>• Administrateur de la Fondation Euris.</li> </ul>		
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>		
<b>Au sein du groupe Euris</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice adjointe des affaires juridiques de la société Euris (SAS) ;</li> <li>• Représentante permanente de la société Euris (SAS) au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (SA – société cotée) ;</li> <li>• Représentante permanente de la société Kerrous (SAS) au Conseil d'administration de la société Colisée Finance (SAS) ;</li> <li>• Représentante permanente de la société Kerrous (SAS) au Conseil d'administration de la société Colisée Finance II (SAS) ;</li> <li>• Directeur général de la société Pargest Holding (SAS) ;</li> <li>• Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Leto (SA), Centrum Poznan (SA) et Centrum Weiterstadt (SA).</li> </ul>		
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 7 691.</b>		

*Censeur*

Les statuts de la société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée d'un an, ils assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

→ <b>MONSIEUR JEAN LÉVY,</b>		
étant atteint par la limite d'âge statutaire pour l'exercice des fonctions de censeur, son mandat n'est pas renouvelé. Date de naissance : 9 novembre 1932, 80 ans.		
— <i>Biographie</i>		
Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section économie), <i>graduate</i> de l'université de Yale (économie internationale), Monsieur Jean LÉVY a effectué la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe L'Oréal de 1960 à 1987 où il fut Vice-Président en charge des produits publics, puis chez Sanofi dont il fut membre du Comité de direction de 1987 à 1992. Depuis 1991, conseiller indépendant et administrateur de sociétés, il a exercé les fonctions de Président de l'A.F.C.O.H.T. (Association Française du Commerce Hors Taxes). Il est membre honoraire des Conseillers du commerce extérieur de la France.		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Censeur	4 juin 2008	AGO à tenir en 2012
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateurs des sociétés Interparfums Inc, Interparfums France, Axxess (SA) ;</li> <li>• Administrateur de la société Mont-Blanc (SAS).</li> </ul>		

— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-contre)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Opthalmic ;</li> <li>• Administrateur de la société Vivactis (SAS) ;</li> <li>• Administrateur de la société Price-Minister (SA).</li> </ul>
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 1.</b>

Monsieur André CRESTEY, précédemment administrateur sera proposé aux fonctions de censeur.

→ <b>MONSIEUR ANDRÉ CRESTEY</b>		
Date de naissance : 22 février 1939, 74 ans Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris		
— <i>Biographie</i>		
Monsieur André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire puis de Président-Directeur général (1993) et de Vice-Président-Directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il demeure Vice-Président du Conseil d'administration.		
— <i>Fonction principale exécutive</i>		
Vice-Président de la société Rallye (SA – société cotée) jusqu'à l'Assemblée générale du 14 mai 2013		
— <i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Fin de mandat
Administrateur	14 août 1992	AGO à tenir en 2013
Vice-Président	2 avril 1998	AGO à tenir en 2013
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013</i>		
<b>Au sein du groupe Euris</b>	<b>Hors Groupe</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution (SA) et Groupe GO Sport (SA – société cotée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la FCD ;</li> <li>• Administrateur de Périfem.</li> </ul>	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>		
<b>Au sein du groupe Euris</b>	<b>Hors Groupe</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations (SAS) au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA – société cotée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de la société Périfem ;</li> <li>• Président statutaire de la FCD.</li> </ul>	
<b>Nombre d'actions Rallye détenues : 27 511.</b>		

Monsieur Jacques DERMAGNE décédé le 3 juillet 2012, a été administrateur de la société durant les dix dernières années. Grand acteur de la vie économique et du commerce, et de ses institutions, il a apporté au Conseil sa grande connaissance des métiers de la distribution.

Il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration autres que ceux unissant Messieurs Jean-Charles NAOURI et Gabriel NAOURI.

En application du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers résultant de la transposition de la directive européenne « Prospectus », il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

## PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général étaient unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI jusqu'au 28 février 2013.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 février 2013 a décidé de dissocier la Présidence du Conseil d'administration demeurant assumée par Monsieur Jean-Charles NAOURI et la Direction générale confiée à Monsieur Didier CARLIER en tant que Directeur général, assisté de Monsieur Franck HATTAB, en tant que Directeur général délégué.

En application de l'article L 225-56 du Code de commerce, la Direction générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans

la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois le Conseil d'administration du 28 février 2013 a souhaité que soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la société.

## RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le Rapport du Président page 52 du présent document de référence.

### RÉMUNÉRATION 2012 DE MONSIEUR JEAN-CHARLES NAOURI, EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme en 2011, Monsieur Jean-Charles NAOURI n'a perçu en 2012 aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur, soit la somme de 10 000 euros.

Monsieur Jean-Charles NAOURI n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus au titre de l'exercice 2012 à Monsieur Jean-Charles NAOURI par la société Rallye ainsi que par les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 674 068 € <sup>(1)</sup>	2 092 500 € <sup>(2)</sup>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
<b>Total</b>	<b>2 674 068 €</b>	<b>2 092 500 € <sup>(3)</sup></b>
(1) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés au titre de 2011 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 354 068 euros), Rallye (10 000 euros) et Euris (1 310 000 euros). (2) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés au titre de 2012 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (712 500 euros), Rallye (10 000 euros), et Euris (1 370 000 euros). (3) Les rémunérations et/ou jetons de présences versés en 2012 par la société Rallye par les sociétés qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières se sont élevés à la somme globale de 2 734 068 euros.		

## RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR DIDIER CARLIER

En 2012 et en sa qualité de Directeur général adjoint salarié et également membre du Conseil d'administration, Monsieur Didier CARLIER a perçu les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature suivants :

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus <sup>(3)</sup>	Montants versés <sup>(4)</sup>	Montants dus <sup>(3)</sup>	Montants versés <sup>(4)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	384 000 €	384 000 €	415 000 €	415 000 €
Rémunération variable <sup>(1) (2)</sup>	196 956 €	188 265 €	216 000 €	196 956 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence Rallye	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>590 956 €</b>	<b>582 265 €</b>	<b>641 000 €</b>	<b>621 956 € <sup>(5)</sup></b>

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.  
(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable 2012 sont mentionnées dans le Rapport du Président page 52 du présent document de référence.  
(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.  
(4) Intégralité des rémunérations versées par la Société au cours de l'exercice.  
(5) Les rémunérations et/ou jetons de présences versés en 2012 par la société Rallye par les sociétés qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières se sont élevés à la somme globale de 638 456 euros.

La rémunération variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux.

Monsieur Didier CARLIER n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni des sociétés qui contrôlent Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 16 500 euros.

Au sein du Conseil d'administration, il est également représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur, laquelle n'a perçu aucun honoraire ni jeton de présence de sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

## RÉMUNÉRATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale du 19 mai 2010 a fixé à 300 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux

membres du Conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres ainsi que la rémunération du censeur ont été fixées par le Conseil d'administration et sont détaillées dans le Rapport du Président.

Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en mai 2012, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 269 333 euros contre 258 333 euros et 295 429 euros au titre respectivement des deux mandats précédents. La dotation individuelle de chaque administrateur est inchangée depuis 2002.

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que Messieurs Jean-Charles NAOURI et Didier CARLIER par la Société, les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières se présente comme suit :

(En euros)	Jetons de présence et rémunérations versés			
	En 2011		En 2012	
	Jetons de présence	Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	Jetons de présence	Autres rémunérations <sup>(1)</sup>
Philippe CHARRIER	30 000	-	27 333	-
Jean CHODRON de COURCEL	30 000	-	27 333	-
André CRESTEY	50 000 <sup>(2)</sup>	103 316	50 000 <sup>(2)</sup>	79 000
Jacques DERMAGNE	40 000	-	40 000	-
Jacques DUMAS	20 000	765 307 <sup>(3)</sup>	20 000	817 824 <sup>(3)</sup>
Jean-Marie GRISARD <sup>(4)</sup>	10 000	14 583	10 000	12 500
Jean LÉVY	17 333	-	17 333	-
Didier LÉVÊQUE	10 000	580 043	10 000	617 245 <sup>(5)</sup>
Odile MURACCIOLE	-	324 798	10 000	350 000 <sup>(6)</sup>
Gabriel NAOURI <sup>(7)</sup>	3 667	324 465	10 000	516 750
Christian PAILLOT	27 333	-	27 333	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés que Rallye contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières.  
(2) Un jeton de présence complémentaire de 20 000 euros a été versé à Monsieur André CRESTEY au titre de ses fonctions de Vice-Président de la société Rallye.  
(3) Hors prime exceptionnelle de 300 000 euros bruts.  
(4) Monsieur Jean-Marie GRISARD est en outre gérant de la société Frégatinvest laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil, annuellement 130 000 euros HT en 2011 et 130 000 euros HT 2012.  
(5) Hors prime exceptionnelle de 75 000 euros bruts.  
(6) Hors prime exceptionnelle de 50 000 euros bruts.  
(7) Société Euris, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2012 des sociétés qu'elle contrôle au titre des conventions de conseil en matière stratégique des honoraires d'un montant total de 3 900 000 euros HT dont 1 642 270 euros HT versés par Rallye.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie, en 2012, aux mandataires sociaux par la société Rallye, ni par les sociétés qu'elle contrôle.

Les actions gratuites attribuées en 2012 par la Société à ses mandataires sociaux sont les suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions <sup>(1)</sup>	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées
Didier CARLIER	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	12 500
Jacques DUMAS	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	3 750
Didier LÉVÊQUE	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	14 180
Odile MURACCIOLE	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	9 951

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à deux critères de performance : pour 50% la couverture des frais financiers par l'EBITDA, pour 50% un niveau de coût d'endettement.

Les actions gratuites attribuées en 2012, aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :

Par la société Casino, Guichard-Perrachon

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées
Jacques DUMAS	11/05/2012	11/05/2014	11/05/2016	13 783

En 2012, les mandataires sociaux ont exercé des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société Rallye dans les conditions suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées restantes	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Didier CARLIER	27/04/2009	25 037	11 000	14,24 €
Didier LÉVÊQUE	27/04/2009	27 037	8 300	14,24 €

Aucune action gratuite n'a été définitivement attribuée au cours de l'exercice 2012 par la société ni par les sociétés contrôlées à ses mandataires sociaux.

### CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles NAOURI est actionnaire majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003 (cf. page 202).

Messieurs Jean-Charles NAOURI, Didier CARLIER, André CRESTEY, Jacques DUMAS, Jean-Marie GRISARD, Didier LÉVÊQUE, Gabriel NAOURI et Madame Odile MURACCIOLE, administrateurs ou représentants permanents au sein de la société Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux d'autres sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence. En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

Les missions confiées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 169 du présent document de référence.

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux Commissaires aux comptes titulaires et de deux Commissaires aux comptes suppléants :

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### KPMG

**Associé signataire :** Monsieur Patrick-Hubert PETIT (depuis mai 2010).

**Date du premier mandat :** 29 juin 1993.

**Date d'expiration du dernier mandat :** à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

#### ERNST & YOUNG ET AUTRES

**Associé signataire :** Monsieur Pierre BOURGEOIS (depuis mai 2010).

**Date du premier mandat :** 1<sup>er</sup> juin 1999.

**Date d'expiration du dernier mandat :** à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

#### SOCIÉTÉ KPMG AUDIT ID

Suppléant de KPMG.

**Date du premier mandat :** 19 mai 2010.

**Date d'expiration du dernier mandat :** à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

#### SOCIÉTÉ AUDITEX

Suppléant de Ernst & Young et Autres

**Date du premier mandat :** 4 mai 2011.

**Date d'expiration du dernier mandat :** à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre Commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Le mandat de Commissaire aux comptes du cabinet KPMG, venant à expiration lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2013, le Comité d'audit, dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le Conseil d'administration, a examiné les modalités et conditions de son renouvellement.

Le Comité d'audit sur la base de la présentation faite par la Direction générale a pris acte de l'intérêt de renouveler le mandat du cabinet KPMG comme précédemment lors du renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young et Autres en 2011 sans recourir à un appel d'offres.

Ce renouvellement permettra de maintenir la chaîne d'audit au sein du Groupe, KPMG étant également Commissaire aux comptes de Groupe GO Sport, et de continuer à bénéficier de la bonne connaissance par KPMG du Groupe et de son secteur.

Le Comité d'audit, après avoir pris connaissance de la présentation par le cabinet KPMG, de son programme d'intervention, de ses méthodes de travail, de son équipe dédiée et de sa proposition financière, a formulé un avis favorable à sa candidature au Conseil d'administration du 28 février 2013 lequel a décidé de proposer aux actionnaires de renouveler le cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le cabinet KPMG AUDIT ID, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2011 ET 2012

(En euros)	Ernst & Young				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>AUDIT</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	187 728	182 000	3	4	193 228	182 000	9	25
Filiales intégrées globalement	5 477 089	4 194 042	90	88	585 218	347 949	27	47
<b>Autres missions et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes</b>								
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	342 000	344 835	6	7	1 174 517 *	85 320	54	12
<b>Sous-total</b>	<b>6 006 817</b>	<b>4 720 877</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>1 952 963</b>	<b>615 269</b>	<b>90</b>	<b>84</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	82 000	114 346	4	16
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	80 000	47 500	1	1	132 475	-	6	-
<b>Sous-total</b>	<b>80 000</b>	<b>47 500</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>214 475</b>	<b>114 346</b>	<b>10</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>6 086 817</b>	<b>4 768 377</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2 167 438</b>	<b>729 615</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Concerne principalement le sous groupe brésilien GPA consolidé par intégration globale depuis le 2 juillet 2012.

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## Rapport du Président

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit a été approuvé par le Conseil d'administration. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

## I. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration a confirmé que la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF d'avril 2010 en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code peut être consulté sur le site de la Société : [www.rallye.fr](http://www.rallye.fr)

## II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration est présentée page 33 du présent document de référence.

### 2. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

### → MODALITÉS D'ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2012, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général étaient unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Afin de favoriser la participation au sein du Conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002. Le censeur assiste aux réunions du Conseil et fait part de ses observations et avis et participe aux délibérations avec voix consultative.

## → ATTRIBUTIONS ET MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine également en vue de son approbation le Rapport du Président. Il nomme son Président et le Directeur général dont il fixe la rémunération. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la Direction générale. Il procède aux attributions d'options de souscription et d'actions gratuites. Il est appelé à délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

### — Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'administration du 28 février 2013 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction générale.

Il a également souhaité que soient soumises à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Des seuils ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

### — Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## → INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité procède chaque année à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

## → ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au cours de l'année 2012, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 96%.

### — Arrêté des comptes — Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les comptes du premier semestre 2012 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il a arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2012. Il a également pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et de ses effectifs ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le Conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la Société lors de la mise en place d'opérations financières ou immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la Société et ses filiales.

Le Conseil a également pris connaissance des cessions d'actifs financiers et immobiliers réalisées par le Groupe.

Le Conseil d'administration a décidé par ailleurs la mise en paiement en octobre 2012 d'un acompte sur dividende et a bénéficié d'une présentation sur la politique d'égalité hommes/femmes au sein de la Société.

### — Rémunérations

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe et variable 2011 de Monsieur Didier CARLIER, Directeur général adjoint jusqu'au 28 février 2013 et fixé sa rémunération variable 2012 étant précisé que le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération fixe ou variable.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'actions gratuites, sous conditions de présence et de performance, aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées.

### — Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a examiné sa situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du Conseil d'administration et des comités techniques, indépendance des administrateurs.

Le Conseil d'administration a approuvé le Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

## → COMITÉS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le président du Conseil d'administration, le directeur général et le directeur général délégué ne sont membres d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

### — Le Comité d'audit

#### Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont deux sont indépendants, Messieurs André CRESTEY, Président, Philippe CHARRIER et Christian PAILLOT désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Tous les membres du Comité d'audit exercent ou ont exercé des fonctions de dirigeants d'entreprise et disposent à ce titre de la compétence financière ou comptable visée par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

La composition du Comité d'audit sera modifiée à l'issue de l'Assemblée générale du 14 mai 2013.

#### Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

#### Activité en 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue d'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2012.

Le Comité a examiné les documents de prévention de la société Rallye et le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

### — Le Comité des nominations et des rémunérations

#### Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de deux membres, suite au décès de Monsieur Jacques DERMAGNE en juillet 2012 : Messieurs Jacques DUMAS et Jean CHODRON de COURCEL, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Directeur général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

#### Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la Société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.

Il examine également les situations de conflits d'intérêts potentiels concernant les administrateurs.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil d'administration.

#### Activité en 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au Code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement des mandats du Président-Directeur général et du Vice-Président, du mandat des administrateurs et du censeur ainsi que sur la composition des comités techniques.

Le Comité a émis un avis favorable sur les modalités de détermination de la rémunération fixe 2011 et variable 2012 du Directeur général adjoint.

Il a également examiné les modalités de détermination de la rémunération variable 2012 de Monsieur Didier CARLIER, Directeur général adjoint.

Le Comité a examiné la proposition de la Direction générale d'attribution d'actions gratuites aux cadres et salariés de la Société et

des sociétés liées, ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités techniques.

Il a examiné le Rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

### → PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération du Directeur général adjoint jusqu'au 28 février 2013 comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs.

La rémunération variable 2012 est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux. La part variable peut représenter au maximum 150 000 euros si les objectifs définis sont réalisés, et atteindre jusqu'à 300 000 euros en cas de surperformance des objectifs.

Les objectifs quantitatifs Groupe sont appréciés en fonction de critères correspondant à des indicateurs significatifs de l'activité du groupe Rallye : réduction du coût de l'endettement et amélioration du ratio EBITDA/fras financiers, consolidés.

Le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques, comme suit :

- les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire de 4 000 euros et une partie variable de 16 000 euros fixée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe sont réduits de moitié et que la part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée.
- le Vice-Président perçoit un jeton de présence forfaitaire supplémentaire de 20 000 euros.
- un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

### → INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique au Conseil d'administration, une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et

l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan du Groupe.

### → ÉVALUATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil a été mise en œuvre au cours du premier trimestre 2011, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chaque administrateur.

Il est ressorti des appréciations et observations faites par les membres du Conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration étaient tout à fait satisfaisants au regard de la bonne gouvernance d'entreprise. Les administrateurs ont formulé le souhait de nomination d'administrateurs supplémentaires et en particulier d'une deuxième femme ainsi que de la participation régulière aux réunions du Conseil de responsables de filiales.

## III. MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées dans les articles 25, 27 et 28 des statuts (cf. page 193 du présent document de référence).

## IV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 22 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 191 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 59 et 192. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 197 et en ce qui

concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 25.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés aux pages 209 et suivantes.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, les dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## V. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

Les informations ci-après, obtenues auprès de l'ensemble des acteurs du contrôle interne de la société Rallye et validées par la Direction générale, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

### I. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

#### → RÉFÉRENTIEL UTILISÉ

Rallye a retenu le référentiel « COSO »<sup>(1)</sup> ; reconnu sur le plan international et compatible avec les recommandations de l'AFEP et du MEDEF<sup>(2)</sup> ; qui définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

#### → OBJECTIFS

Le contrôle interne en vigueur chez Rallye est un dispositif qui contribue à fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la Direction générale de Rallye ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne et en externe ;
- la maîtrise des risques résultant du statut de société faisant appel public à l'épargne.

(1) Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

(2) Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulées « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

#### → ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'environnement de contrôle de la Société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face.

### 2. DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société-mère et les filiales opérationnelles intégrées dans les comptes consolidés du Groupe dont les principales sont le groupe Casino et Groupe GO Sport (ces dernières disposant d'un dispositif de contrôle interne et étant responsable de la mise en place de leur propre système).

#### → ORGANISATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Conseil d'administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des dirigeants de la Société.

À ce titre, les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

##### — Direction générale — Direction administrative et financière

La Direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la Direction générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la Société : contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie et service juridique.

##### — Conseil d'administration — Comité d'audit

Les statuts et le règlement intérieur de la Société confient au Conseil d'administration et à son Comité d'audit des missions qui en font des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la Direction générale et les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

##### — Commissaires aux comptes — Consultants externes

Les Commissaires aux comptes certifient les comptes conformément au cadre légal et réglementaire et procèdent à l'examen des résultats consolidés semestriels de la Société et à la vérification des informations données dans le rapport semestriel. Ils sont consultés régulièrement sur le traitement comptable des opérations en cours. Ils sont également informés de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et, s'il y a lieu, ils peuvent émettre des recommandations.

## → DIFFUSION D'INFORMATIONS EN INTERNE

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille donc à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

## → IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

Le Groupe identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Il prend les mesures permettant d'en limiter la probabilité de survenance et d'en limiter les conséquences, il promeut ainsi un environnement de maîtrise des risques.

Les risques auxquels le Groupe est exposé dans le cadre de ses activités ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont en partie détaillés en note 31 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés 2012. Sont abordés les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe : les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Les risques opérationnels liés à l'activité, les risques juridiques ainsi que la description de la politique d'assurance sont détaillés dans le document de référence au chapitre « Informations complémentaires – Renseignements concernant l'activité ».

## → ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Afin de renforcer sa maîtrise des risques préalablement identifiés, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle concernant aussi bien les processus opérationnels que l'information financière.

Au sein de la Société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée. De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

### — Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Les Présidents des filiales cotées Casino, Guichard-Perrachon et Groupe GO Sport ont établi leur rapport sur le contrôle interne auquel le lecteur peut se référer. Ces rapports ont été mis à la disposition des actionnaires des sociétés concernées.

Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les Directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.

Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.

La communication financière de la Société et de ses filiales s'appuie sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Le service juridique de la Société procède à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe. Il communique régulièrement à la Direction générale et à la Direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

### — Au niveau de la société Rallye

#### Procédures de suivi des risques opérationnels

##### La trésorerie, les financements et les dépenses

Au sein de la Direction administrative et financière, la trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financements et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), optimise et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure le suivi des conditions bancaires préalablement négociées.

Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la Direction générale.

La mise en place permanente de financements permet une gestion optimisée du bilan et de la dette financière ainsi qu'une amélioration de la structure financière. Elle donne lieu à une autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société si besoin suivant le niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés...), ces derniers faisant l'objet, s'il y a lieu, d'une validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.

Afin de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses de la Société, une procédure d'autorisation d'investissements et de frais généraux a été mise en place, elle permet de définir les acteurs intervenant dans les autorisations préalables à tout engagement ou paiement.

##### Suivi des risques de marché

Le suivi des risques de marché est traité dans le document de référence au chapitre « Informations complémentaires – Renseignements concernant l'activité ». À la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement le dispositif de contrôle y afférant.

##### Portefeuille d'investissements

Les investissements et désinvestissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable visant à s'assurer de leur conformité avec les axes stratégiques et les critères financiers de rentabilité retenus par le Groupe. Un reporting hebdomadaire présentant l'évolution du portefeuille d'investissement est envoyé à la Direction générale.

##### La paie et les rémunérations

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la Direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le Conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la Direction générale.

#### Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

##### L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières passe d'abord par une veille permanente des textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques et un calendrier adéquat.

La Direction administrative et financière du Groupe est responsable de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.

Le service comptable assure la réalisation d'une comptabilité interne standard – logiciel « Agresso » pour les comptes sociaux et logiciel « Équilibre » pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables ; il assure également la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le Conseil d'administration et ses comités spécialisés.

Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels.

La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectuées et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.

Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe.

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan qui sont détaillés au sein de l'annexe consolidée. La liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exceptionnelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.

Les actifs de la société holding ainsi que son niveau d'endettement font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Ce suivi rapporte la valeur des actifs de la holding, en valeur de marché et en valeur d'investissement, à sa dette financière nette.

##### La sécurité des systèmes d'information

Les systèmes d'information sont à la base de l'élaboration de l'information comptable et financière.

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par :

- un système d'habilitation et de contrôle des accès au réseau ;
- des procédures de sauvegarde des données ;
- des protections des locaux.

##### Le contrôle de gestion

Ce service, rattaché au directeur financier, participe à l'élaboration des informations comptables et financières par ses missions :

- suivi des indicateurs clés de l'activité de la Société et de ses filiales ;
- suivi des plans d'action, contrôle budgétaire et analyse des écarts ;
- établissement du reporting mensuel de gestion et financier du Groupe à destination de la Direction générale ;
- participation aux arrêtés comptables ;
- élaboration du budget et du plan à 3 ans.

##### La communication financière

Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié cadre signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.

Le service de la communication financière est en charge de l'ensemble des obligations périodiques en matière de communication des résultats et de l'activité de la Société au marché et aux institutions réglementaires boursières. Toute communication financière est examinée par la Direction générale, le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.

Depuis le 20 janvier 2007, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (Directive 2004/109/CE), Rallye met à disposition sur son site Internet une rubrique « Information réglementée » <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee> et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Dans cette rubrique sont publiés et archivés pendant cinq ans les documents diffusés relevant de l'information réglementée.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la Direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la Direction générale.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Rallye*

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 28 mars 2013

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Patrick-Hubert Petit

Associé

**ERNST & YOUNG et Autres**

Pierre Bourgeois

Associé

**RALLYE****Éléments financiers  
et juridiques 2012****58 COMPTES CONSOLIDÉS**

- 58 Compte de résultat consolidé
- 59 État consolidé du résultat global
- 60 Bilan consolidé
- 62 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 63 Tableau de variation des capitaux propres
- 64 Notes annexes
- 138 Liste des sociétés consolidées  
au 31 décembre 2012
- 143 Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

**145 COMPTES SOCIAUX**

- 145 Compte de résultat de la société
- 146 Bilan de la société
- 147 Tableau des flux de trésorerie
- 148 Notes annexes
- 164 Tableau des filiales et participations  
au 31 décembre 2012
- 166 Résultats financiers sur cinq ans
- 167 Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes sociaux
- 169 Rapport des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements  
réglementés

**173 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

- 173 Rapport du Conseil d'administration
- 177 Projet de résolutions

**190 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- 190 Renseignements sur la Société
- 196 Informations concernant le capital social
- 204 Informations boursières
- 209 Renseignements concernant l'activité –  
gestion des risques
- 214 Attestation du responsable du document  
de référence et du rapport financier annuel
- 216 Table de concordance du document  
de référence
- 218 Table de concordance du rapport  
financier annuel

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes	2012	2011
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires hors taxes	4	42 663	35 057
Coûts d'achat complet des marchandises vendues	5	(31 519)	(25 802)
<b>Marge commerciale</b>		<b>11 144</b>	<b>9 255</b>
Autres revenus	4	360	416
Coûts des ventes	5	(7 731)	(6 650)
Frais généraux et administratifs	5	(1 767)	(1 471)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 006</b>	<b>1 551</b>
Autres produits opérationnels	6	1 086	282
Autres charges opérationnelles	6	(721)	(451)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 371</b>	<b>1 382</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	7	154	90
Coût de l'endettement financier	7	(862)	(766)
Coût de l'endettement financier net		(708)	(675)
Autres produits financiers	7	222	349
Autres charges financières	7	(289)	(330)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 596</b>	<b>726</b>
Charge d'impôt	8	(338)	(234)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	9	6	(9)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>1 264</b>	<b>483</b>
Propriétaires de la société		246	21
Intérêts ne donnant pas le contrôle		1 018	462
<b>ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>			
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	10.3	<b>(2)</b>	<b>(11)</b>
Propriétaires de la société		(1)	(6)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	(5)
<b>Résultat net</b>		<b>1 262</b>	<b>472</b>
<b>Propriétaires de la société</b>			
Intérêts ne donnant pas le contrôle		1 017	457
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, attribuable aux propriétaires de la société (en €)			
De base	11	5,10	0,31
Dilué	11	5,06	0,31
Résultat net par action des activités poursuivies, attribuable aux propriétaires de la société (en €)			
De base	11	5,13	0,44
Dilué	11	5,08	0,43
Résultat net par action des activités abandonnées, attribuable aux propriétaires de la société (en €)			
De base	11	(0,02)	(0,13)
Dilué	11	(0,02)	(0,13)

# COMPTES CONSOLIDÉS

## État consolidé du résultat global

(En millions d'euros)

	2012	2011
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 262</b>	<b>472</b>
Écarts de conversion	(743)	(364)
Écarts actuariels	(43)	(4)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	20	(11)
Couverture de flux de trésorerie	(5)	5
Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger	(47)	
Impôt sur les éléments du résultat global	43	2
<b>Autres éléments du résultat global net d'impôts</b>	<b>(775)</b>	<b>(372)</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>487</b>	<b>100</b>
<b>Propriétaires de la société</b>	<b>54</b>	<b>(161)</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle	433	261

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 25.5.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## *Bilan consolidé*

—

### ACTIFS

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Goodwill	12	11 396	8 970
Immobilisations incorporelles	13	4 249	1 248
Immobilisations corporelles	14	8 728	6 713
Immeubles de placement	15	714	1 785
Participations dans les entreprises associées	17	277	207
Autres actifs non courants	19	2 088	971
Actifs financiers de couverture non courants	19.1	246	129
Actifs d'impôts différés	8	679	394
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>28 377</b>	<b>20 416</b>
Stocks	20	4 885	3 541
Clients et comptes rattachés	21	1 744	1 881
Autres actifs	22	1 656	1 743
Créances d'impôts courants		49	63
Autres actifs financiers courants	23	477	465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	6 331	3 923
Actifs détenus en vue de la vente	10	1 476	42
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>16 618</b>	<b>11 658</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>44 995</b>	<b>32 074</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital		146	139
Réserves et résultat part du Groupe		1 680	1 493
<b>Capitaux attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>1 826</b>	<b>1 632</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		11 888	6 281
<b>Capitaux propres</b>	25	<b>13 714</b>	<b>7 913</b>
Provisions	26	769	350
Passifs financiers non courants	28	11 730	9 085
Autres dettes non courantes	29	1 007	540
Passifs d'impôts différés	8	1 371	708
<b>Total passif non courant</b>		<b>14 877</b>	<b>10 683</b>
Provisions	26	278	189
Fournisseurs		6 747	5 517
Passifs financiers courants	28	3 719	3 950
Dettes d'impôts exigibles		119	61
Autres dettes courantes	29	4 447	3 761
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	10	1 095	
<b>Total passif courant</b>		<b>16 404</b>	<b>13 478</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>44 995</b>	<b>32 074</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En millions d'euros)	2012	2011
Résultat net – propriétaires de la société	245	15
Intérêts ne donnant pas le contrôle	1 017	457
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 262</b>	<b>472</b>
Dotations aux amortissements et provisions	1 160	770
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(82)	(7)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	24	18
Autres charges et produits calculés	(889)	166
<b>Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables</b>	<b>213</b>	<b>947</b>
Résultat sur cessions d'actifs	(114)	(130)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	(7)	1
Quote-part de résultat des entreprises associées	(6)	9
Dividendes reçus des entreprises associées	3	4
<b>Capacité d'auto-financement (CAF)</b>	<b>1 351</b>	<b>1 303</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variations de juste valeur et amortissements)	683	636
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	336	230
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 370</b>	<b>2 169</b>
Impôts versés	(295)	(230)
Variation du Besoin en Fond de Roulement (note 3.1)	347	(63)
<b>Flux de trésorerie net généré par l'activité (A)</b>	<b>2 422</b>	<b>1 876</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 423)	(1 262)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	288	344
Acquisition d'actifs financiers	(130)	(117)
Cession d'actifs financiers	6	1
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle (note 3.2)	1 265	(745)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées (note 3.3)	29	(504)
Incidence du processus de perte de contrôle de Mercialis (note 1.2)	137	
Variation des prêts et avances consentis	(46)	39
<b>Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>126</b>	<b>(2 244)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(37)	(25)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(731)	(259)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	(20)	(26)
Réductions/Augmentations de capital en numéraire	(2)	(5)
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	5	5
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires (note 3.4)	501	91
Achats et ventes d'actions propres	(2)	(59)
Acquisitions et cessions de placements financiers	110	(31)
Émissions d'emprunts	3 145	3 673
Remboursements d'emprunts	(1 963)	(2 001)
Intérêts financiers nets versés	(727)	(601)
<b>Flux de trésorerie net lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>279</b>	<b>762</b>
Incidence des variations de cours des devises (D)	(151)	(152)
<b>Variation de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>2 676</b>	<b>242</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets d'ouverture	3 336	3 094
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (F)	3 336	3 094
Trésorerie nette de clôture	6 012	3 336
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (E)	(204)	
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan (G)	5 808	3 336
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (G – E – F)</b>	<b>2 676</b>	<b>242</b>

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 10.3.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Tableau de variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Titres auto-détenus	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Écarts de conversion	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>133</b>	<b>1 348</b>	<b>(9)</b>	<b>(1)</b>		<b>409</b>	<b>49</b>	<b>(5)</b>	<b>41</b>	<b>1 965</b>	<b>6 000</b>	<b>7 965</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						(166)	(9)	(1)		(176)	(196)	(372)
Résultat consolidé 2011 <sup>(2)</sup>									15	15	457	472
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>						<b>(166)</b>	<b>(9)</b>	<b>(1)</b>	<b>15</b>	<b>(161)</b>	<b>261</b>	<b>100</b>
Opérations sur capital	6	50							3	59	3	62
Opérations sur titres auto-détenus			(5)						(30)	(35)	(21)	(56)
Dividendes distribués <sup>(3)</sup>									(80)	(80)	(258)	(338)
Variation des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales <sup>(4)</sup>									(122)	(122)	(209)	(331)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle des filiales <sup>(5)</sup>											98	98
Divers mouvements <sup>(6)</sup>									6	6	407	413
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>139</b>	<b>1 398</b>	<b>(14)</b>	<b>(1)</b>		<b>243</b>	<b>40</b>	<b>(6)</b>	<b>(167)</b>	<b>1 632</b>	<b>6 281</b>	<b>7 913</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				3	(15)	(191)	26	(13)		(191)	(584)	(775)
Résultat consolidé 2012 <sup>(2)</sup>									245	245	1 017	1 262
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>				<b>3</b>	<b>(15)</b>	<b>(191)</b>	<b>26</b>	<b>(13)</b>	<b>245</b>	<b>54</b>	<b>433</b>	<b>487</b>
Opérations sur capital	7	41							6	54	32	86
Opérations sur titres auto-détenus			3						(2)	1	(6)	(5)
Dividendes distribués <sup>(3)</sup>									(84)	(84)	(816)	(900)
Variation des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales <sup>(4)</sup>									162	162	98	260
Variation des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle des filiales <sup>(5)</sup>											5 863	5 863
Divers mouvements									7	7	3	10
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>146</b>	<b>1 439</b>	<b>(11)</b>	<b>2</b>	<b>(15)</b>	<b>52</b>	<b>66</b>	<b>(19)</b>	<b>167</b>	<b>1 826</b>	<b>11 888</b>	<b>13 714</b>

(1) Réserves liées au capital (voir note 26.2).  
(2) Les intérêts ne donnant pas le contrôle viennent principalement du groupe Casino détenu à 51,03% en 2011 et à 49,06% en 2012 par le Groupe.  
(3) En 2011, les - 258 millions d'euros correspondent à la distribution annuelle de Casino pour - 159 millions d'euros et les filiales Mercialys, Exito et Big C contribuent respectivement pour - 58, - 18 et - 15 millions d'euros.  
En 2012 les - 816 millions d'euros correspondent à la distribution annuelle de Casino pour - 164 millions d'euros et les filiales Mercialys (voir note 1.2 Autres faits marquants), GPA, Exito et Big C Thaïlande respectivement à hauteur de - 540, - 38, - 15 et - 13 millions d'euros.  
(4) En 2011, les - 122 millions d'euros correspondent essentiellement à la relution de Rallye dans Casino - 73 millions d'euros, à la cession par Casino du groupe Devoto à Exito - 22 millions d'euros, au rachat par Casino de minoritaires de Cdiscount et du sous-groupe Franprix-Leader Price pour respectivement - 15 et - 9 millions d'euros.  
Les - 209 millions d'euros résultent de la relution de Rallye dans Casino pour - 138 millions d'euros et des opérations touchant le groupe Devoto, Cdiscount et Franprix-Leader Price pour respectivement - 22, - 15 et - 9 millions d'euros. La prise de participation complémentaire dans le sous-groupe Franprix-Leader Price entraîne la reconnaissance de puts sur minoritaires diminuant de - 27 millions d'euros les intérêts ne donnant pas le contrôle.  
En 2012, l'impact positif de 260 millions d'euros résulte principalement (i) des transactions effectuées postérieurement à la prise de contrôle avec les minoritaires GPA à hauteur de - 180 millions d'euros (dont - 407 millions d'euros au titre des deux options de vente (voir note 2.3)), (ii) de la diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Casino dans la filiale Big C Thaïlande à hauteur de + 208 millions d'euros (voir note 2.2) et dans la filiale Mercialys à hauteur de + 59 millions d'euros (voir note 1.2 « Autres faits marquants ») et (iii) de la diminution du pourcentage d'intérêt de Rallye dans le groupe Casino à hauteur de + 139 millions d'euros.  
(5) En 2011, l'impact de 98 millions d'euros présenté en intérêts minoritaires correspond essentiellement à l'apparition d'intérêts minoritaires consécutive aux prises de contrôle au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price et à la prise de participation complémentaire dans GPA pour respectivement 38 et 65 millions d'euros.  
En 2012, ce poste correspond à la reconnaissance des actionnaires minoritaires suite à la prise de contrôle de GPA à hauteur de 5 844 millions d'euros (voir note 2.3)  
(6) Correspond principalement à l'augmentation de capital nette de frais réalisée par Exito.

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Notes annexes

—

### I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1 • INFORMATIONS GÉNÉRALES

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment A de l'Eurolist. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

En date du 28 février 2013, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rallye pour l'exercice 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 14 mai 2013.

#### 1.2 • RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Rallye, ont été établis conformément aux normes publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2012.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

#### 1.3 • NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À PARTIR DE L'EXERCICE OUVERT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012

- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ;

L'Amendement IFRS 7 vise la nature et l'étendue de l'information à produire sur les opérations de cessions d'actifs financiers que celles-ci soient « déconsolidantes » ou non (voir note 24.3). L'amendement IAS 12 n'a pas eu non plus d'impact significatif sur les états financiers.

#### 1.4 • NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

##### 1.4.1 | TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE À LA DATE DE CLÔTURE

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur ;
- Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers ;
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel ;
- Amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014).

Conformément à l'option offerte par la norme actuelle IAS 19, le Groupe comptabilise ses écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global (voir note 27). Par ailleurs, la part des engagements non comptabilisés au bilan est non significative. En conséquence, la société estime que l'application de la norme révisée IAS 19 n'aura pas d'impact significatif dans ses comptes consolidés.

L'Union européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes suivantes aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 contre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 fixée par l'IASB :

- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises ;

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînera la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat sera présentée sur la ligne « quote-part de résultat net des entreprises associées » en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

Au 31 décembre 2012, la principale coentreprise du Groupe est Monoprix détenue à 50%. Les comptes résumés des sociétés intégrées proportionnellement sont présentés en note 18.1.

#### 1.4.2 | TEXTES NON ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE À LA DATE DE CLÔTURE

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7 ;
- Amendements IFRS 10, 11 et 12 : dispositions transitoires (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) et entités d'investissement (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (17 mai 2012).

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

### 1.5 • BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

#### 1.5.1 | BASES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres qui sont évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

#### 1.5.2 | RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et hypothèses portent principalement sur :

- les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs ou groupe d'actifs classés en vue de la vente.

Par ailleurs les jugements, estimations et hypothèses retenus par les filiales opérationnelles, portent en particulier sur :

- le mode de consolidation de Monoprix et Mercialis (voir note 1.2) ;
- la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans GPA (note 2.3) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (notes 10.2, 15.2 et 15.3) ;
- la dépréciation des créances douteuses ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise ;
- les impôts différés ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus à la vente (note 10) ;
- les engagements de rachat des titres d'intérêts ne donnant pas le contrôle ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Les notes 16.1, 16.2, 27.1.8 et 28.4 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions de retraite et les engagements de rachats d'intérêts minoritaires.

## 1.6 • POSITIONS COMPTABLES PRISES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LES NORMES

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts ne donnant pas le contrôle (voir note 1.26 des « Règles et méthodes comptables »), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

## 1.7 • PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Les entités ad hoc sont intégrées après une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité et sont le cas échéant consolidées, même en l'absence de droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

## 1.8 • REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

En application d'IFRS 3 révisée la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisé.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

## 1.9 • DATE DE CLÔTURE

À l'exception de quelques filiales peu significatives les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## 1.10 • ENTREPRISES CONSOLIDÉES RELEVANT D'UN SECTEUR D'ACTIVITÉ DIFFÉRENT

Les comptes de la société Casino Ré sont élaborés selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

### 1.11 • CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ET DES TRANSACTIONS LIBELLÉS EN DEVISES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés en autres éléments du résultat global et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

### 1.12 • GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises et ne répondant pas à ces critères sont considérées comme un goodwill.

#### 1.12.1 | GOODWILL

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note 1.17 des « Règles et méthodes comptables ». Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

#### 1.12.2 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Marques acquises	-
Droits au bail	-

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droit au bails et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (Autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### 1.13 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture	15 ans
Protection incendie de la coque	25 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (Autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### 1.14 • CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées dans l'état de la situation financière et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés dans l'état de situation financière du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

### 1.15 • IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3<sup>e</sup> édition) et du rapport du groupe de travail de la commission des opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- la première approche, dite approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance ;
- la deuxième approche, dite approche par les flux de trésorerie actualisés, consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans pour la France) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

## 1.16 • PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS ET COÛTS D'EMPRUNTS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds. Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 1.17 • DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

### 1.17.1 | UNITÉS GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill pour les besoins de gestion interne et ne dépassent pas le niveau du secteur opérationnel tel que présenté en note 3 « Information sectorielle », par secteur d'activité.

### 1.17.2 | INDICES DE PERTE DE VALEUR

Outre les sources d'information externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

### 1.17.3 | DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé, si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquels la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

S'agissant du test de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué en fin d'année.

### 1.17.4 | VALEUR D'UTILITÉ

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale.

La valeur d'utilité est déterminée à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé propre à chaque UGT ;
- de la valeur terminale actualisée au même taux. La valeur est calculée généralement à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

### 1.17.5 | PERTE DE VALEUR

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

## 1.18 • ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

### 1.18.1 | ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

### 1.18.2 | ACTIFS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

### 1.18.3 | PRÊTS ET CRÉANCES

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

#### 1.18.4 | ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidés et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Le Groupe constate une dépréciation lorsqu'un indicateur de perte de valeur est rencontré.

Pour le portefeuille d'investissements financiers essentiellement constitués de parts dans des fonds de *Private Equity* non cotés, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- une baisse brutale de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre ;
- ou une baisse se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois ;
- ou une baisse sensible de la valeur d'un actif financier conjuguée à des informations à caractère alarmant.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

#### 1.18.5 | DÉCOMPTABILISATION

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- ou les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

### 1.19 • STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le Groupe enregistre en stock les actifs en cours de construction.

### 1.20 • TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

### 1.21 • ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la

vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers. Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des coentreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, ce même si le Groupe demeure détenteur une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

## 1.22 • CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Rallye), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires » ou « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Rallye. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

### 1.22.1 | INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET INSTRUMENTS COMPOSÉS

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Lorsqu'un instrument financier comporte différents composants, l'émetteur doit classer les différents composants séparément selon qu'ils ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé dès lors qu'elles portent sur un prix fixe et un nombre fixe d'actions. Il convient de noter que les options permettant au porteur de convertir une dette en titres d'une filiale intégrée globalement par l'émetteur, relèvent également de ce mode de comptabilisation.

L'allocation du montant nominal entre les différents composants doit être réalisée à l'émission. La part affectée en capitaux propres est calculée par différence entre la valeur nominale et la composante dette. Cette dernière correspond à la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou d'échange.

Tout instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

### 1.22.2 | FRAIS DE TRANSACTIONS SUR CAPITAUX PROPRES

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

### 1.22.3 | ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## 1.22.4 | PAIEMENT EN ACTIONS

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et constatée en charges de personnel par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir. Le dénouement de ces plans se fait par livraison d'actions ce qui permet d'affecter ces options en capitaux propres.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

## 1.23 • PROVISIONS

### 1.23.1 | PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en « Résultat opérationnel courant » (coûts des services rendus) et en « Autres produits et charges financiers » (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en « Résultat opérationnel courant » ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

### 1.23.2 | AUTRES PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

## 1.24 • PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon la norme IAS 39.

### 1.24.1 | PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet le cas échéant d'une comptabilité de couverture.

Les frais, les primes d'émission et de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis.

### 1.24.2 | PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

## 1.25 • INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

### 1.25.1 | COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la partie inefficace et en autres éléments du résultat global pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures) ;
- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert :

- à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures ;
- pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert disparaît : Dans ce dernier cas les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

### 1.25.2 | DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRÉSENTATION

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

## 1.26 • ENGAGEMENTS D'ACHATS DONNÉS AUX INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » ; les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

### 1.27 • JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que :

- les modèles d'évaluation retenus pour les options ;
- l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché ;
- ou en référence à des transactions récentes.

Le Groupe a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'amendement IFRS 7 relatif aux instruments financiers évalués à la juste valeur. Dorénavant les actifs et passifs financiers inscrits dans les comptes à leur juste valeur feront l'objet d'une classification selon leur méthode d'évaluation. Cette hiérarchie comprend trois niveaux ;

- niveau 1 : l'instrument est coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : l'évaluation de l'instrument fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : l'évaluation de l'instrument fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

La note 30.2 présente cette ventilation.

### 1.28 • CLASSIFICATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURANT ET NON COURANT

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en actifs courants, de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en passifs courants.

Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

### 1.29 • PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires hors taxes » et « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, de gestion des investissements financiers, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

### 1.30 • MARGE COMMERCIALE

La marge commerciale correspond à la différence entre le « Chiffre d'affaires hors taxes » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachées aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP – *Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en coûts logistiques.

### 1.31 • COÛTS DES VENTES

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité promotion immobilière.

### 1.32 • FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnements, commerciales et marketing, informatique et finance.

### 1.33 • FRAIS AVANT OUVERTURE ET APRÈS FERMETURE

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

### 1.34 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable et qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs tels qu'un litige ou un plan de restructuration significatif ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée (voir note 1.8 des « Règles et méthodes comptables »).

### 1.35 • COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière nette, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change afférents, les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette ainsi que la charge d'intérêts attachée aux contrats de location financement.

### 1.36 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

### 1.37 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporels d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les passifs d'impôt différé comptabilisés concernent :

- les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le reversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée en « Résultat opérationnel courant » car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

### 1.38 • ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note 1.21 des « Règles et méthodes comptables », le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

### 1.39 • RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

### 1.40 • INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur général) pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

L'information sectorielle présentée en note 3 comporte trois secteurs opérationnels répartis entre la France et l'International. Ces secteurs opérationnels correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la grande distribution, la vente d'articles de sport et les activités de holdings et d'investissements financiers. Le Groupe n'a pas réalisé de regroupement de secteur opérationnel en secteur de présentation.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du « Résultat opérationnel courant ». Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, la seule information présentée en annexe dans le cadre d'IFRS 8 porte sur les actifs non courants.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

## II. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

### NOTE 1 • FAITS MARQUANTS

#### 1.1 | ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice 2012, les principales évolutions du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

##### — Principales entrées — sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
GPA (note 2.3)	Grande distribution	Brésil	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price (note 2.1)	Grande distribution	France	Prise de contrôle	IG
Monshowroom.com (note 1.2)	Grande distribution	France	Acquisition	MEE
Sport Trade Marketing International Sàrl	Articles de sport	Suisse	Création	MEE

Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence ME.

##### — Principales variations de pourcentage de détention sans modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Mercialys <sup>(1)</sup>	Immobilier	France	- 10,30%	IG
Big C Thaïlande (note 2.2)	Grande distribution	Thaïlande	- 4,60%	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price	Grande distribution	France	<sup>(2)</sup>	MEE
Casino Guichard-Perrachon	Grande distribution	France	- 1,97%	IG
Groupe GO Sport <sup>(3)</sup>	Articles de sport	France	16,46%	IG

(1) Avant de s'engager dans le processus de perte de contrôle de Mercialys (voir note 2.2), Casino avait procédé à une cession de 0,4% de sa participation dans Mercialys ce qui a eu une incidence sur les capitaux propres part du groupe Casino de 6 millions d'euros et sur les intérêts ne donnant pas le contrôle de 3 millions d'euros.  
(2) En juin 2012, le sous-groupe Franprix-Leader Price a acquis des participations complémentaires dans les sous-groupes Planes et Faure à hauteur respectivement de 10% et 23% portant sa participation à 36% et 49%. Ces sous-groupes restent comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et ont été acquis respectivement pour 5 millions d'euros chacun (honoraires inclus).  
(3) Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, le groupe Rallye a largement souscrit à l'augmentation de capital de 30 millions d'euros de Groupe GO Sport portant sa participation dans Groupe GO Sport à 90,17%.

Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence ME.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en annexe.

#### 1.2 | AUTRES FAITS MARQUANTS

##### — Processus de perte de contrôle de Mercialys

Début janvier 2012, le groupe Casino s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de sa filiale Mercialys. À compter de cette date, les actifs et passifs de cette filiale ont été classés conformément à la norme IFRS 5 en « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » (voir note 10.2).

Dans la lignée de sa nouvelle stratégie, Mercialys a procédé le 20 avril 2012 à une distribution exceptionnelle de ses réserves ainsi que le solde de distribution au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 060 millions d'euros dont 532 millions d'euros reçus par le groupe Casino.

Après la cession de 9,9% de titres Mercialys dont 9,8% à la suite du dénouement du *Total return swap* (TRS) conclu avec un établissement financier, le groupe Casino a ramené sa participation dans Mercialys à 40,2%. Cette baisse de détention a généré un produit de cession de 137 millions d'euros et une plus-value de 88 millions d'euros qui seront reconnus lors de la perte de contrôle de Mercialys ; l'incidence sur les intérêts ne donnant pas le contrôle liée à ces opérations s'élève à 49 millions d'euros.

Le processus de cession s'est accompagné d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys :

- l'évolution de la gouvernance de Mercialys a conduit à la perte de la majorité des administrateurs au sein du Conseil d'administration de la société (six administrateurs indépendants sur un total de 10 administrateurs) ;
- les comités techniques du Conseil d'administration (Comités des investissements et des rémunérations notamment) sont présidés par des administrateurs indépendants ;

- une nouvelle convention de partenariat de 3,5 ans relative aux développements de projets immobiliers a été mise en place ; Mercialys est indépendante dans ses choix d'investissements ;
- les autres conventions de services administratifs ont été amendées.

Si les éléments justifiant la perte de contrôle sont bien réunis au 31 décembre 2012, Casino a continué d'assurer, de façon transitoire jusqu'au 13 février 2013, la présidence et la Direction générale de Mercialys. Un nouveau Directeur général ainsi qu'un nouveau Président, extérieurs au groupe Casino, ont été nommés par le Conseil d'administration du 13 février 2013 de Mercialys.

La prochaine Assemblée générale sera ainsi l'occasion de confirmer d'une part, l'indépendance complète des organes de direction de Mercialys et d'autre part, la nouvelle géographie du capital. La perte de contrôle de Casino pourra dès lors être constatée à la date de la prochaine Assemblée générale.

Par conséquent, le groupe Mercialys est resté consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 et son classement selon IFRS 5 a été maintenu compte tenu de l'engagement du groupe Casino de mener à terme le processus de perte de contrôle.

Sur la base du cours de Bourse du 31 décembre 2012, la valeur de la participation de 40,2% détenue par Casino s'élève à 634 millions d'euros à mettre en regard d'une valeur comptable de l'actif net de 39 millions d'euros au 31 décembre 2012.

### — Monoprix

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino. Selon les accords contractuels conclus entre Casino et Galeries Lafayette, Casino détient une option d'achat sur 10% du capital, lui donnant la possibilité de prendre le contrôle de Monoprix et Galeries Lafayette détient une option de vente de sa participation de 50%, exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028. Par ailleurs, selon ces mêmes accords, Casino détient le droit, en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011, le processus d'évaluation du prix, première étape du processus de vente de sa participation dans Monoprix.

Suite à la lettre d'intention signée le 28 juin 2012 entre Casino et Galeries Lafayette, les deux groupes ont conclu, le 26 juillet 2012, un protocole transactionnel portant sur la cession de la participation de 50% détenue par Galeries Lafayette dans Monoprix à Casino. Galeries Lafayette cédera sa participation d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 millions d'euros, indexé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Une garantie à première demande octroyée au profit de Galeries Lafayette applicable en octobre 2013 a été mise en place.

La rotation de la présidence, prévue au pacte d'actionnaires entre Casino et Galeries Lafayette, a été confirmée par l'accord transactionnel du 26 juillet 2012 ; Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur général de Casino, a été nommé Président-Directeur général de Monoprix en remplacement de Monsieur Philippe HOUZÉ lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 novembre 2012.

Casino et Galeries Lafayette renonceront, après la cession des actions, aux procédures judiciaires en cours.

L'acquisition définitive par Casino de la participation de Galeries Lafayette dans Monoprix est conditionnée à l'accord préalable de l'Autorité de la concurrence.

Le 7 janvier 2013, après réalisation des études préparatoires, Casino a notifié le projet de concentration auprès de l'Autorité de la concurrence et a obtenu l'attestation de « complétude », ouvrant la période d'instruction du dossier, en date du 6 février. La décision de l'Autorité de la concurrence est attendue vers la mi-2013. Casino pourra, notamment en absence de décision de l'Autorité de la concurrence d'ici au 30 octobre 2013, substituer un tiers pour acquérir à sa place la participation de Galeries Lafayette. Casino a, à cet égard, d'ores et déjà conclu un contrat de portage avec un établissement financier conformément à l'article 3.5 a) du Règlement CE 139/2004.

Ainsi et compte tenu de l'absence de changement des accords liant Casino à Galeries Lafayette d'ici la sortie de cette dernière et le fait que Galeries Lafayette continue à assurer son rôle de partenaire dans Monoprix jusqu'à la cession des titres, le groupe Casino a estimé que le mode de consolidation par intégration proportionnelle demeure adapté.

### — Monshowroom.com

Le 28 février 2012, le Groupe Casino a acquis une participation minoritaire du capital de la société Monshowroom.com avec possibilité à terme de devenir majoritaire. Cette société, spécialisée dans la vente de prêt-à-porter et accessoires de mode multimarques sur Internet, permet au groupe Casino de conforter sa position dans le secteur du commerce en ligne. La valeur des titres mis en équivalence s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2012.

### — Opérations de financement corporate 2012

Le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juillet 2012, le groupe Casino a procédé à de nouvelles émissions obligataires d'un montant respectif de 600 et 650 millions d'euros d'une maturité de 8 et 7 ans. Les coupons annuels attachés à ces émissions obligataires s'élèvent à 3,99% et 3,157%.

### — Option pour les actionnaires de la société Rallye du paiement du solde du dividende 2011 et de l'acompte sur dividende 2012 en actions Rallye

Le groupe Rallye a distribué 84 millions d'euros de dividende dont 36 millions d'euros en numéraire et 48 millions d'euros en actions (voir note 25.8)

### — *Rallye et Foncière Euris cèdent leur investissement dans le centre commercial Manufaktura en Pologne*

Rallye a annoncé le 29 octobre 2012, conjointement avec Foncière Euris, la cession de Manufaktura, centre commercial régional situé à Lodz en Pologne, à un fonds ouvert du groupe allemand Union Investment Real Estate GmbH, effective le 31 octobre 2012. D'un montant de 390 millions d'euros avant remboursement de la dette, cette transaction s'est effectuée sur la base d'un taux de capitalisation des loyers de 5,95%. Les vendeurs étaient pour un tiers chacun les sociétés Foncière Euris, Rallye et Apsys. Suite à cette cession les sociétés Foncière Euris et Rallye auront reçu chacune un montant net un peu supérieur à 60 millions d'euros.

## NOTE 2 • REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

### 2.1 | OPÉRATIONS DU SOUS-GROUPE FRANPRIX-LEADER PRICE

Au cours de l'exercice 2012, Franprix-Leader Price a acquis divers sous-groupes. Ces opérations ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 127 millions d'euros ainsi qu'une charge de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue de 1 million d'euros liée à certains sous-groupes dans lesquels Franprix-Leader Price détenait une participation minoritaire. Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires et au résultat net auraient été de 74 et - 28 millions d'euros.

Les deux principales opérations sont relatives à la prise de contrôle exclusif :

- en mars 2012, du sous-groupe Barat. Cette prise de contrôle a été réalisée en portant sa participation de 49% à 100% du capital de ce sous-groupe pour un montant de 40 millions d'euros. Cette opération représente l'acquisition de 22 magasins Franprix et Leader Price et a généré la reconnaissance d'un goodwill de 49 millions d'euros et d'une charge de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue de - 1 million d'euros ;
- en juillet 2012, d'un ensemble de 21 magasins Leader Price dans le Sud Est. Cette prise de contrôle a été réalisée en portant la participation de Franprix-Leader Price de 49% à 100% du capital de ce sous-groupe pour un montant de 31 millions d'euros. Cette opération a généré la reconnaissance d'un goodwill de 62 millions d'euros et pas d'impact de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue.

### 2.2 | OPÉRATIONS SUR BIG C THAÏLANDE

#### — *Évolution du pourcentage de détention du groupe Casino dans Big C Thaïlande*

La diminution du pourcentage d'intérêt de 4,60% du groupe Casino dans Big C Thaïlande résulte (i) de la dilution faisant suite à la non-souscription par le groupe Casino à l'augmentation de capital émise par Big C Thaïlande et (ii) de cessions sur le marché. Ces opérations ont eu un impact positif sur les capitaux propres part du groupe Casino et les intérêts minoritaires pour respectivement de 139 et 69 millions d'euros.

#### — *Refinancement de l'acquisition Carrefour Thaïlande*

Lors de l'acquisition de Carrefour Thaïlande en janvier 2011, un emprunt de 38,5 milliards de bahts (soit 981 millions d'euros) avait été souscrit dont la maturité s'étendait sur option jusqu'en juillet 2012. Le 28 juin 2012, dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande, Big C a signé la mise en place d'un financement de 32 milliards de bahts (soit 802 millions d'euros) dont les maturités sont comprises entre deux et sept ans. Au 31 décembre 2012, Big C a utilisé les facilités de financement pour 23 milliards de bahts (570 millions d'euros) (voir note 28.4.2).

### 2.3 | GPA — PRISE DE CONTRÔLE

#### — *2.3.1 Prise de contrôle*

Afin de préparer la réorganisation du contrôle du groupe brésilien GPA tel que prévu dans le pacte d'actionnaires de la société Wilkes, Casino avait informé le 21 mars 2012 son partenaire Monsieur Abilio DINIZ qu'elle entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes.

L'Assemblée générale extraordinaire de Wilkes, holding de contrôle de GPA, s'est tenue le 22 juin 2012 à São Paulo. Elle a nommé Monsieur Jean-Charles NAOURI, PDG de Casino, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de Wilkes. À la même date, l'Assemblée générale extraordinaire de GPA a approuvé la nomination de Messieurs Eleazar de CARVALHO FILHO, Luiz Augusto de CASTRO NEVES et Roberto OLIVEIRA de LIMA, administrateurs proposés par Casino. Ces nominations portent à huit le nombre d'administrateurs nommés par Casino sur un Conseil d'administration comportant quinze membres.

Le 2 juillet 2012, l'Assemblée générale de Wilkes a approuvé la modification du Conseil d'administration consistant à nommer un administrateur proposé par Casino en remplacement d'un administrateur nommé par Monsieur Abilio DINIZ. Casino a ainsi finalisé le processus de prise de contrôle et a obtenu la majorité au Conseil d'administration de Wilkes qui lui permet de décider du sens du vote de Wilkes à l'Assemblée générale de GPA et donc irrévocablement de contrôler également GPA. À compter de cette date, le groupe Casino consolide donc GPA selon la méthode de l'intégration globale.

### Détermination de la quote-part antérieurement détenue

La réévaluation de la participation de 40,32% précédemment détenue dans GPA par le groupe Casino a été déterminée par un expert indépendant essentiellement sur la base du cours de Bourse des actions préférentielles de GPA au 2 juillet 2012. La juste valeur de la participation détenue s'élève ainsi à 3 331 millions d'euros.

Le produit net découlant de cette réévaluation s'élève à 904 millions d'euros et a été comptabilisé en « Autres produits opérationnels » (voir note 6).

### Détermination de la valeur des intérêts minoritaires

Le groupe Casino a décidé d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur. La juste valeur des intérêts minoritaires correspondant aux 59,68% de GPA non détenus par le groupe Casino a été évaluée sur la base du cours de Bourse de l'action préférentielle de GPA le 2 juillet 2012. Les participations détenues par des tiers dans des filiales de GPA (Via Varejo et Nova Pontocom) ont été évaluées selon la méthode des projections de flux de trésorerie actualisés. Les taux d'actualisations appliqués sont fonction de la nature de l'activité des entités opérationnelles concernées. Ces justes valeurs ont été déterminées par un expert indépendant.

### Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de GPA a été déterminée provisoirement par un expert indépendant et se résume ainsi

<i>(En millions d'euros)</i>	Juste valeur au 2 juillet 2012
Immobilisations incorporelles	3 707
Immobilisations corporelles	3 098
Actifs financiers non courants	598
Actifs d'impôts différés	811
Stocks	2 014
Créances clients	2 025
Autres actifs	1 157
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 159
<b>Actifs</b>	<b>15 570</b>
Provisions	513
Passifs financiers non courants	2 311
Autres dettes non courantes	608
Passifs d'impôts différés	1 369
Passifs financiers courants	959
Fournisseurs	1 641
Autres dettes courantes	2 988
<b>Passifs</b>	<b>10 389</b>
<b>Actifs et passifs identifiables, nets (A)</b>	<b>5 181</b>
Réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de 40,3% (B)	3 331
Juste valeur des intérêts minoritaires (selon méthode du goodwill complet) (C)	6 234
<b>Goodwill (A - B - C)</b>	<b>4 385</b>

Au 31 décembre 2012, les principaux ajustements de juste valeur portent provisoirement sur la reconnaissance ou la revalorisation des marques (1 379 millions d'euros) et de droits au bail (900 millions d'euros), les actifs immobiliers (83 millions d'euros), les passifs à caractère fiscal (200 millions d'euros) et les impôts différés passifs nets liés aux ajustements de juste valeur (591 millions d'euros).

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire et sera amenée à évoluer d'ici le 30 juin 2013.

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables conduit provisoirement à la constatation d'un goodwill de 4 385 millions d'euros dont 1 670 millions d'euros pour la part Groupe. Le goodwill est principalement attribuable aux perspectives de croissance des activités, à la couverture géographique, aux optimisations des coûts et au capital humain.

La contribution des activités de GPA au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 2 juillet au 31 décembre 2012 est respectivement de 10 482 et 1 190 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'intégration à 100% de GPA dans les comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2012 si la prise de contrôle de GPA était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2012 publié</b>	<b>31 décembre proforma 2012</b>
Chiffre d'affaires	41 971	47 712
Résultat opérationnel courant	2 002	2 279
Résultat opérationnel	2 379	2 630
Résultat financier	(499)	(638)
Résultat avant impôt	1 880	1 991
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 533	1 614
Résultat net, part du Groupe <sup>(1)</sup>	1 062	1 048
Résultat net, part minoritaire	470	566

(1) La diminution de 14 millions d'euros du résultat net part du Groupe proforma résulte de la comptabilisation de certaines opérations directement en capitaux propres s'agissant de transactions effectuées entre actionnaires alors qu'auparavant elles étaient effectuées avec une société consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle et traitées en résultat de la période. Ces opérations correspondent à l'émission d'actions préférentielles au profit de Casino et à l'exercice de stock-options (voir note 2.3.2).

#### Dettes d'options de vente octroyées à la famille DINIZ

Le groupe Casino avait accordé à la famille DINIZ deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 1 000 000 et 19 375 000 actions du capital de GPA.

L'exercice de la première option est intervenu en août 2012 pour un prix de 11 millions de dollars américains (soit 9 millions d'euros). L'exercice de cette option a eu un impact de + 22 millions d'euros sur les capitaux propres part du groupe Casino et de - 31 millions d'euros sur les intérêts minoritaires.

Suite à l'exercice de la première option, la seconde option, portant sur 7,4% du capital au 31 décembre 2012, est exerçable pendant une période de huit années à compter du 22 juin 2014. Son prix d'exercice est calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. À la date de clôture, cette option a été valorisée et comptabilisée en dettes financières pour un montant de 399 millions d'euros (voir note 28.3) et a généré une incidence positive de 176 millions d'euros sur les capitaux propres du groupe Casino et négative de 574 millions d'euros sur les intérêts minoritaires.

#### — 2.3.2 Modification du pourcentage de détention dans GPA sur l'exercice

Au 31 décembre 2012, le groupe Casino détient 38,17% du capital de GPA contre 40,13% au 31 décembre 2011 soit une baisse de 1,96% qui résulte principalement de (i) l'émission au profit de Casino de 1,6 million d'actions préférentielles au cours de 85,66 réais par action (voir ci-dessous), (ii) de l'exercice de la première option de vente de la famille DINIZ (voir note 2.3.1) et (iii) de la cession de 6,5 millions d'actions, soit 2,5% du capital de GPA, au cours du dernier trimestre 2012 pour un montant de 218 millions d'euros (impact positif de 17 millions d'euros dans les capitaux propres part du Groupe).

L'émission préférentielle, rémunérant l'économie d'impôt généré par l'amortissement d'une partie du goodwill d'acquisition lié à GPA, a été finalisée en mai 2012 après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a ainsi reçu 1,6 million d'actions. Cette opération a généré un résultat de relation de 21 millions d'euros présenté en « Autres produits opérationnels » (note 6).

#### — 2.3.3 Procédures arbitrales entre Casino et le groupe Diniz

Casino a saisi le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011 la Chambre de Commerce International de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif au holding de contrôle Wilkes. Ces deux premières procédures arbitrales ont été fusionnées. L'objectif de celles-ci consiste à faire respecter le pacte d'actionnaires.

Un deuxième arbitrage a été initié par Monsieur DINIZ fin 2012. Il a pour objectif de renforcer l'exécution du pacte d'actionnaires, notamment en ce qui concerne les droits de Monsieur DINIZ au sein du Conseil d'administration de GPA.

Ces deux procédures sont soumises à des clauses de confidentialité.

## NOTE 3 • COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

## 3.1 | VARIATION DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Stocks de marchandises	(279)	(325)
Stocks de promotion immobilière	11	(26)
Fournisseurs	584	326
Créances clients et comptes rattachés	(19)	10
Créances liées aux activités de crédit	896	(170)
Financement des activités de crédit	(862)	226
Autres	16	(104)
<b>Variation du Besoin en Fond de Roulement (BFR)</b>	<b>347</b>	<b>(63)</b>

## 3.2 | INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AVEC CHANGEMENT DE CONTRÔLE

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés	(116)	(1 114)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	1 296	89
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	88	280
(Disponibilités)/découverts bancaires des sociétés cédées	(3)	
<b>Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle</b>	<b>1 265</b>	<b>(745)</b>

En 2012, l'incidence de ces opérations sur la trésorerie du groupe Casino comprend principalement :

- la prise de contrôle de GPA pour 1 293 millions d'euros ;
- les prises de contrôle réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price pour - 109 millions d'euros ;
- l'encaissement du dernier billet de trésorerie, pour un montant de 83 millions d'euros (nets de frais), relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

En 2011, l'incidence sur la trésorerie du groupe Casino des variations de périmètre avec changement de contrôle comprenait principalement :

- l'acquisition des activités de Carrefour Thaïlande pour 950 millions d'euros ;
- l'acquisition et la cession des sociétés dans le sous-groupe Franprix-Leader Price pour respectivement 26 et 22 millions d'euros ;
- l'encaissement des billets de trésorerie, pour un montant de 266 millions d'euros, relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

## 3.3 | INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE EN LIEN AVEC DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Montant payé pour l'acquisition de titres ne donnant pas le contrôle	(21)	(818)
Disponibilités / (découverts bancaires) des sociétés acquises ne donnant pas le contrôle	58	168
Montant reçu pour la cession de titres ne donnant pas le contrôle	2	212
(Disponibilités) / découverts bancaires des sociétés cédées ne donnant pas le contrôle	(10)	(67)
<b>Incidence des variations de périmètre avec des participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>29</b>	<b>(504)</b>

En 2012, l'incidence sur la trésorerie du groupe Casino de ces variations résulte principalement de l'acquisition de Monshowroom.com (note 1.2 Autres faits marquants) et de la variation du pourcentage de GPA sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

En 2011, l'incidence sur la trésorerie du groupe Casino de ces variations de périmètre comprenait essentiellement la variation du pourcentage de détention dans GPA.

## 3.4 | INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS AVEC LES MINORITAIRES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Cession des titres GPA et exercice de la 1 <sup>re</sup> option de vente (voir note 3.3.2)	209	
Cession des titres et augmentation de capital de Big C Thaïlande (voir note 3.2)	198	
Indemnité compensatrice versée à la famille BAUD au titre des dividendes 2008 et du complément de prix sur la cession des titres Franprix et Leader Price		(34)
Cession à Exito des participations uruguayennes Devoto et Disco et augmentation de capital d'Exito		391
Variation de détention de titres Casino par Rallye	100	(209)
Autres	(7)	(57)
<b>Incidence des opérations avec les minoritaires</b>	<b>501</b>	<b>91</b>

## NOTE 4 • INFORMATION SECTORIELLE

## 4.1 | INDICATEURS CLÉS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et investissements financiers		Activités poursuivies 2012
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	18 447	19 251	3 407	866	619	57	6	10	42 663
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	684	1 060	241	16	(10)	1	(22)	36	2 006

(1) Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

<i>(En millions d'euros)</i>	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et investissements financiers		Activités poursuivies 2011
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	18 748	11 826	2 895	892	626	54	6	10	35 057
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	750	565	212	22	(14)	1	(23)	38	1 551

(1) Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

## 4.2 | ACTIFS NON COURANTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

<i>(En millions d'euros)</i>	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et investissements financiers		Total
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>9 608</b>	<b>13 314</b>	<b>2 092</b>	<b>328</b>	<b>101</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>177</b>	<b>25 652</b>
Au 31 décembre 2011	10 675	5 875	1 968	320	104	5	29	203	19 179

## NOTE 5 • INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

## 5.1 | PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires distribution, hors taxes	42 663	35 057
Autres revenus	360	416
<b>Total</b>	<b>43 023</b>	<b>35 473</b>

Le chiffre d'affaires 2012 bénéficie des effets périmètres liés à la prise de contrôle de GPA (voir note 2.3).

La baisse de 56 millions d'euros des autres revenus par rapport au 31 décembre 2011 résulte principalement de la baisse des cessions d'actifs liée à l'activité de promotion de panneaux photovoltaïques (- 68 millions d'euros).

## 5.2 | COÛT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Achats et variations de stocks	(30 016)	(24 464)
Coûts logistiques	(1 503)	(1 338)
<b>Coût d'achat complet des marchandises vendues</b>	<b>(31 519)</b>	<b>(25 802)</b>

## 5.3 | NATURE DE CHARGE PAR FONCTION

<i>(En millions d'euros)</i>	Logistique <sup>(1)</sup>	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	2012
Charges de personnel	(605)	(3 449)	(951)	(5 005)
Autres charges	(852)	(3 646)	(624)	(5 122)
Dotations aux amortissements	(46)	(636)	(192)	(874)
<b>Total</b>	<b>(1 503)</b>	<b>(7 731)</b>	<b>(1 767)</b>	<b>(11 001)</b>

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

<i>(En millions d'euros)</i>	Logistique <sup>(1)</sup>	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	2011
Charges de personnel	(523)	(2 976)	(803)	(4 302)
Autres charges	(774)	(3 082)	(537)	(4 393)
Dotations aux amortissements	(41)	(592)	(131)	(764)
<b>Total</b>	<b>(1 338)</b>	<b>(6 650)</b>	<b>(1 471)</b>	<b>(9 459)</b>

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

## 5.4 | EFFECTIFS

<i>(En nombre de personnes)</i>	2012	2011
Effectif inscrit du Groupe	321 385	227 995
Effectif équivalent temps plein	300 048	211 935

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs, ceux des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

L'augmentation constatée sur les effectifs inscrits du Groupe ainsi que sur les équivalents temps plein entre 2012 et 2011 provient essentiellement de la prise de contrôle de GPA pour respectivement 96 948 personnes et 90 113 équivalents temps plein.

## NOTE 6 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Total des autres produits opérationnels	1 086	282
Total des autres charges opérationnelles	(721)	(451)
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>365</b>	<b>(169)</b>
<b>Résultat de cessions d'actifs</b>	<b>115</b>	<b>136</b>
Dont plus-value sur cession sur opérations immobilières <sup>(1)</sup>	103	69
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Monoprix	12	
Dont moins-value sur cessions au sein du groupe GPA	(5)	
Dont plus-value sur cession OPCI <sup>(2)</sup>		24
Dont plus-value sur cession de titres GPA <sup>(3)</sup>		37
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>250</b>	<b>(305)</b>
Provisions et charges pour restructuration <sup>(4)</sup>	(200)	(155)
Pertes nettes de valeur des actifs <sup>(8)</sup>	(138)	(48)
Provisions et charges pour litiges et risques <sup>(5)</sup>	(68)	(19)
Taxe sur le patrimoine (Colombie) <sup>(7)</sup>		(68)
Produits nets liés à des opérations de périmètre <sup>(6)</sup>	672	1
Autres	(16)	(16)
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>365</b>	<b>(169)</b>
<p>(1) En 2012, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Mercialys a cédé 21 actifs incluant 14 centres locaux de proximité, une extension cédée en vente en état future d'achèvement et 6 lots isolés. En 2011, cette plus-value de cession résultait également de la vente par le groupe Mercialys de 16 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino.</p> <p>(2) Le groupe Casino a cédé en 2011 l'essentiel de ses participations dans les OPCI AEW ImmoCommercial, SPF1 et Vivéris principalement à une partie liée à Casino, pour un montant de 83 millions d'euros, dégageant une plus-value de 24 millions d'euros.</p> <p>(3) En 2011, les 37 millions d'euros étaient relatifs à la plus-value dégagée sur la cession par le groupe Casino de 3,0% du capital de GPA pour un montant de 274 millions de dollars américains (soit 212 millions d'euros).</p> <p>(4) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2012 concerne essentiellement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price et GPA à hauteur respectivement de 94, 62 et 21 millions d'euros. En 2011, elle portait principalement sur les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur de 46 millions d'euros chacun et intégrait les coûts d'intégration de Carrefour Thaïlande et de GPA (Brésil) à hauteur de 48 millions d'euros.</p> <p>(5) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du groupe Casino.</p> <p>(6) Le produit de 672 millions d'euros constaté en 2012 résulte essentiellement de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de GPA à hauteur de 904 millions d'euros (voir note 2.3) compensé par des frais d'un montant total de 157 millions d'euros liés (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du groupe Casino au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix et (iii) au processus de perte de contrôle de Mercialys ainsi que des pertes de valeur sur engagements d'achats futurs relatifs à des masters-franchisés de Franprix-Leader Price (62 millions d'euros).</p> <p>(7) Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la filiale Exito a été assujettie à une taxe sur le patrimoine déterminée sur ses capitaux propres. Cette taxe est payable en huit semestrialités. À cette date, une dette avait été reconnue pour la valeur actualisée des paiements à effectuer lors des quatre prochaines années.</p> <p>(8) Détail des pertes de valeur des actifs :</p>		
<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Pertes de valeur des goodwill	(73)	(3)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	(7)	2
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	(8)	3
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement		(2)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des actifs financiers disponibles à la vente	(15)	(22)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des autres actifs *	(35)	(26)
<b>Total pertes nettes de valeur des actifs</b>	<b>(138)</b>	<b>(48)</b>
<p>* La ligne « Reprises / (pertes) de valeur nettes d'autres actifs » comprend principalement en 2012, les pertes de valeurs des entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 30 millions d'euros (voir note 17.1). Cet agrégat comprenait principalement en 2011 des dépréciations de créances et de stocks.</p>		

## NOTE 7 • RÉSULTAT FINANCIER

## 7.1 | COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En millions d'euros)	2012	2011
Résultats de cession des équivalents de trésorerie		2
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	154	88
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>154</b>	<b>90</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(857)	(759)
Charges financières de crédit-bail	(5)	(7)
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(862)</b>	<b>(766)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(708)</b>	<b>(676)</b>

## 7.2 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En millions d'euros)	2012	2011
Produits financiers de participations	3	3
Gains de change (hors opération de financement)	36	67
Produits d'actualisation	13	23
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture <sup>(1)</sup>	82	167
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur		4
Autres produits financiers	88	85
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>222</b>	<b>349</b>
Pertes de change (hors opération de financement)	(43)	(75)
Charges d'actualisation	(22)	(20)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture <sup>(2)</sup>	(57)	(105)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(4)	(2)
Autres charges financières	(163)	(128)
<b>Total autres charges financières</b>	<b>(289)</b>	<b>(330)</b>
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>(67)</b>	<b>19</b>

(1) En 2012, le produit de 82 millions d'euros est composé à hauteur de 68 millions d'euros de variation de valeur des TRS portant sur les titres GPA (voir ci-dessous). En 2011, cette ligne comprenait un produit de 141 millions d'euros de variation de juste valeur de swaps résultant de la déqualification des swaps. Le swaption Meija et la composante euro du TRS Suramericana portant sur des titres Exito ont été également dénoués, conduisant à comptabiliser un produit de 11 millions d'euros.

(2) En 2012 cette ligne comprend des variations de juste valeur de 20 millions d'euros sur des swaps et 29 millions sur d'autres dérivés. En 2011 ces variations étaient respectivement de 50 et 35 millions d'euros.

Le groupe Casino a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7,9 millions d'ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3% du capital de GPA. À la mise en place, la maturité était de 2,5 ans et le notionnel de 215 millions d'euros. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique des titres. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS, Casino a encaissé un produit de 69 millions d'euros, comptabilisé sur l'exercice. Au 31 décembre 2012, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres avec un intérêt de E3M+ 350 pb. La juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 s'élève à - 23 millions d'euros contre une valeur nulle au 31 décembre 2011.

Fin juillet 2012, le Groupe a souscrit et vendu des options d'achat portant sur 8,9 millions d'ADR GPA (soit environ 3,4% du capital de GPA) auprès d'un établissement financier. L'échéance des options, exerçables à tout moment, est le 30 juin 2014.

Le groupe Rallye a contracté en juin 2012 avec un établissement financier un *Total Return Swap* (TRS) portant sur 5 millions d'ADR GPA. À la mise en place, la maturité était de deux ans et le notionnel de 192,5 millions de dollars. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. La juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 s'élève à 22 millions d'euros.

Le groupe Casino a contracté au cours de l'exercice 2012 avec un établissement financier un TRS portant sur 20,6 millions d'actions représentant 2,5% du capital de Big C Thaïlande, avec un notionnel de 108 millions d'euros à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2014 et un intérêt de E3M + 230 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Sa juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à - 4 millions d'euros.

Le groupe Casino a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur un maximum de 6 millions de titres, représentant 2,3% du capital de GPA, ayant une maturité de deux ans et portant un intérêt de Libor + 300 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce forward est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. La documentation stipule que le début de la période de couverture par l'établissement financier est le 2 janvier 2013. En conséquence, la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 est nulle.

## NOTE 8 • IMPÔTS

## 8.1 | CHARGE D'IMPÔT

## — 8.1.1 Décomposition

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(289)</b>	<b>(199)</b>
France	(87)	(82)
International	(202)	(116)
<b>Autres impôts (CVAE)</b>	<b>(69)</b>	<b>(70)</b>
France	(66)	(68)
International	(2)	(2)
<b>Impôts différés</b>	<b>21</b>	<b>35</b>
France	65	33
International	(44)	1
<b>Total impôt sur le résultat</b>	<b>(338)</b>	<b>(234)</b>
France	(88)	(117)
International	(248)	(117)

## — 8.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées</b>	<b>1 596</b>	<b>726</b>
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(550)</b>	<b>(250)</b>
Effet de l'imposition des filiales étrangères	139	33
Résultat de Mercialys non imposé	57	37
Changement de taux d'impôt <sup>(1)</sup>	35	9
Taxe sur patrimoine non déductible en Colombie		(23)
Résultat des réévaluations des intérêts antérieurement détenus dans le cadre d'opérations de prise ou perte de contrôle	226	
Perte de valeur de goodwill	(36)	
Perte sur engagements d'achats liés à des master-franchisés	(21)	
Autres éléments taxés à taux réduit ou nul	(1)	47
Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles	(160)	(118)
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus	12	43
Non-déductibilités des charges financières <sup>(2)</sup>	(26)	
Crédits d'impôt	21	29
CVAE nette d'IS	(41)	(46)
Autres	7	5
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(338)</b>	<b>(234)</b>
<p>(1) En 2012, le principal effet correspond à la diminution du taux d'impôt en Colombie.  (2) La loi de finances rectificative de 2012 a imposé une nouvelle limitation forfaitaire à la déductibilité des charges financières supportées par les sociétés françaises. Cette limitation consiste à réintégrer 15% de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice 2012. Cette réintégration sera également de 15% pour l'exercice 2013 puis de 25% pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.</p>		

La loi de finances rectificative de 2011 avait instauré une contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution, égale à 5% de l'impôt sur les sociétés dû, a été prorogée sur l'exercice 2012 et s'appliquera jusqu'à l'exercice 2014. Pour le Groupe, cette mesure a eu un impact de 2 millions d'euros sur la charge d'impôt exigible de l'exercice.

## 8.2 | IMPÔTS DIFFÉRÉS

## — 8.2.1 Variations des impôts différés actifs

(En millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>394</b>	<b>139</b>
(Charge)/Produit de l'exercice «activités poursuivies»	(317)	297
Effet des variations de périmètre <sup>(1)</sup>	608	(33)
Effet des variations de taux de change et reclassements <sup>(1)</sup>	(54)	(5)
Variations constatées directement en capitaux propres	48	(3)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>679</b>	<b>394</b>

(1) Correspond en 2012 principalement à la prise de contrôle de GPA.

## — 8.2.2 Variations des impôts différés passifs

(En millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>708</b>	<b>458</b>
(Produit)/charge de l'exercice	(336)	261
Effet des variations de périmètre <sup>(1)</sup>	1 081	4
Effet des variations de taux de change et reclassements <sup>(1)</sup>	(75)	(14)
Variations constatées directement en capitaux propres	(7)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 371</b>	<b>708</b>

(1) Correspond en 2012 principalement à la prise de contrôle de GPA.

## — 8.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	Net	
	2012	2011
Immobilisations incorporelles	(969)	(298)
Immobilisations corporelles	(329)	(312)
<i>dont contrat de location financement</i>	(88)	(68)
Stocks	30	44
Instruments financiers	(2)	22
Autres actifs	(59)	(6)
Provisions	207	89
Provisions réglementées	(181)	(160)
Autres passifs	148	97
<i>dont emprunt sur location financement</i>	26	11
Reportis fiscaux déficitaires	465	211
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>(692)</b>	<b>(313)</b>
Actifs d'impôts différés	679	394
Passifs d'impôts différés	(1 371)	(708)
<b>Solde net</b>	<b>(692)</b>	<b>(313)</b>

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2012 une économie d'impôt de 126 millions d'euros contre 124 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement au niveau de GPA et dans Casino, Guichard-Perrachon ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

## — 8.2.4 Impôts différés non reconnus

Le montant des reports déficitaires non activés s'élève au 31 décembre 2012 à 2 164 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 741 millions d'euros).

Les dates d'expiration de ces reports fiscaux sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012
Inférieur à 1 an	
Entre 1 et 2 ans	1
Entre 2 et 3 ans	2
Supérieur à 3 ans	738
<b>Total des impôts différés actifs non reconnus</b>	<b>741</b>

## NOTE 9 • QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Entreprises associées du groupe GPA	8	3
Autres	(5)	2
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	(26)	(12)
Centrum NS	29	(2)
<b>Quote-part de résultat net des entreprises associées</b>	<b>6</b>	<b>(9)</b>

## NOTE 10 • ACTIVITÉS ABANDONNÉES

## 10.1 | COMPOSITION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES, ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs associés à ces actifs se décomposent ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Actifs immobiliers du groupe Franprix-Leader Price		14
Actifs du sous-groupe Mercialys	1 461	6
Actifs immobiliers centres commerciaux		14
Divers	15	8
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>1 476</b>	<b>42</b>
<b>Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>1 095</b>	

## 10.2 | ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE DU SOUS-GROUPE MERCIALYS

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente relatifs au sous-groupe Mercialys se décomposent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012
Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles	51
Immeubles de placement <sup>(1)</sup>	1 143
Autres actifs non courants	17
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 211</b>
Autres actifs courants	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205
<b>Actifs courants</b>	<b>251</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 462</b>
Passifs financiers non courants	1 003
Autres passifs non courants	22
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 025</b>
Passifs financiers courants	22
Fournisseurs	13
Autres passifs courants	35
<b>Passifs courants</b>	<b>70</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 095</b>
<small>(1) Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys.</small>	

Au 31 décembre 2012, BNP Real Estate Valuation, Catella, Galtier et Icade ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- BNP Real Estate Valuation a réalisé l'expertise des sites Hypermarchés, soit 76 sites au 31 décembre 2012, en réalisant une visite in situ sur 7 de ces sites au cours du second semestre 2012, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 pour les 69 autres sites (dont 13 sites avaient fait l'objet d'une visite in situ au cours du premier semestre 2012) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites Supermarchés, soit 11 sites au 31 décembre 2012, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 14 sites au 31 décembre 2012 sur la base d'une visite in situ sur 4 sites au cours du second semestre 2012, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 pour les 10 autres sites ;
- Icade a réalisé l'expertise du centre de Caserne de Bonne situé à Grenoble ainsi que l'expertise d'un site situé en région parisienne sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 137 millions d'euros, valorisent le patrimoine immobilier à 2 339 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2012 contre 2 427 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en baisse de - 3,6% sur 12 mois (+ 2,2% à périmètre constant). La valeur du portefeuille est en baisse sur les six derniers mois : - 6,4% (- 0,9% à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	2012	2011
Grands centres commerciaux	5,60%	5,40%
Centres locaux de proximité	6,50%	6,50%
Ensemble du portefeuille	5,80%	5,80%

Sur la base de revenus locatifs annuels de 137 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence d'une augmentation/diminution de 0,5% de ce taux aurait pour conséquence une augmentation/diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 219 et 184 millions d'euros.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 234 millions d'euros.

Les flux de trésorerie liés à Mercialys sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012
Flux net de trésorerie généré par l'activité	210
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	99
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(105)
<b>Variation nette de trésorerie des activités abandonnées</b>	<b>203</b>

Mercialys ne correspondant pas à une ligne géographique ou une activité distincte, son résultat n'a pas été reclassé en « résultat des activités abandonnées ».

## 10.3 | COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le compte de résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » regroupe les activités de Grande distribution américaine et polonaise ainsi que l'activité d'Articles de sport belge pour l'exercice 2011.

Le compte de résultat des activités cédées présentées en « Résultat net des activités abandonnées » se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2012		2011		
	Grande distribution	Total	Articles de sport	Grande distribution	Total
Résultat opérationnel courant	(1)	(1)	(2)	(3)	(5)
Autres charges et produits opérationnels	(2)	(2)		(10)	(10)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(13)</b>	<b>(15)</b>
Résultat financier					
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(13)</b>	<b>(15)</b>
Charge d'impôt	1	1		4	4
Quote-part de résultat des sociétés associées					
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>	<b>(11)</b>
<i>dont propriétaires de la société</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>
<i>dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>

En 2011, le résultat des activités abandonnées comprenait essentiellement l'indemnité de 7 millions d'euros octroyée par le Tribunal arbitral à la famille BAUD au titre de la cession de Leader Price Polska.

Les flux de trésorerie des activités abandonnées se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	2012	2011
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
<b>Variation nette de trésorerie des activités abandonnées</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>

## NOTE 11 • RÉSULTAT NET PAR ACTION

## 11.1 | NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période</b>		
• actions totales <sup>(1)</sup>	48 691 578	48 742 380
• actions auto-détenues	(598 877)	(869 309)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution</b>	<b>48 092 701</b>	<b>47 873 071</b>
Équivalent actions provenant des options de souscription	598 535	678 453
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(433 260)	(497 771)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	165 275	180 682
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché <sup>(2)</sup>	(99 681)	(121 135)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	65 594	59 547
Plan d'attribution d'actions gratuites	383 364	218 276
<b>Effet de toutes les actions potentielles dilutives</b>	<b>448 957</b>	<b>277 823</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions après dilution</b>	<b>48 541 659</b>	<b>48 150 894</b>

(1) Les actions émises en mai et octobre 2012 pour le service du dividende en actions (voir note 25.8) sont considérées sans pondération comme si l'émission s'était produite au premier jour du premier exercice présenté (soit ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

(2) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

## 11.2 | RÉSULTAT NET, ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

## — Résultat net par action de l'ensemble consolidé attribuable aux propriétaires de la société

	2012	2011
Résultat net, part attribuable aux propriétaires de la société (en millions d'euros)	245	15
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	48 092 701	47 873 071
<b>Par action (en euros)</b>	<b>5,10</b>	<b>0,31</b>
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution <sup>(1)</sup>	48 541 659	48 150 894
<b>Par action dilué (en euros)</b>	<b>5,06</b>	<b>0,31</b>

## — Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société

	2012	2011
Résultat net, part attribuable aux propriétaires de la société (en millions d'euros)	247	21
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	48 092 701	47 873 071
<b>Par action (en euros)</b>	<b>5,13</b>	<b>0,44</b>
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution <sup>(1)</sup>	48 541 659	48 150 894
<b>Par action dilué (en euros)</b>	<b>5,08</b>	<b>0,43</b>

## — Résultat net des activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la société

	2012	2011
Résultat net, part attribuable aux propriétaires de la société (en millions d'euros)	(1)	(6)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	48 092 701	47 873 071
<b>Par action (en euro)</b>	<b>(0,02)</b>	<b>(0,13)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution <sup>(1)</sup>	48 541 659	48 150 894
<b>Par action dilué (en euro)</b>	<b>(0,02)</b>	<b>(0,13)</b>

(1) Dans le cas d'un résultat par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en action ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

## NOTE 12 - GOODWILL

## 12.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Perte de valeur	Net	Net
<b>Grande distribution</b>	<b>11 447</b>	<b>(73)</b>	<b>11 374</b>	<b>8 948</b>
<b>France</b>	<b>5 744</b>	<b>(73)</b>	<b>5 671</b>	<b>5 700</b>
<b>Amérique latine</b>	<b>4 780</b>		<b>4 780</b>	<b>2 337</b>
Argentine	29		29	33
Brésil	4 111		4 111	1 702
Colombie	527		527	490
Uruguay	113		113	112
<b>Asie</b>	<b>745</b>		<b>745</b>	<b>733</b>
Thaïlande	742		742	730
Vietnam	3		3	3
<b>Autres</b>	<b>178</b>		<b>178</b>	<b>178</b>
Océan Indien	176		176	176
Divers	2		2	2
<b>Articles de Sport</b>	<b>22</b>		<b>22</b>	<b>22</b>
<b>France</b>	<b>22</b>		<b>22</b>	<b>22</b>
<b>Total</b>	<b>11 469</b>	<b>(73)</b>	<b>11 396</b>	<b>8 970</b>

## 12.2 | VARIATIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier, valeur nette cumulée</b>	<b>8 970</b>	<b>7 670</b>
Goodwill constaté au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	2 907	1 895
Pertes de valeur de l'exercice <sup>(2)</sup>	(73)	(3)
Sorties de périmètre <sup>(3)</sup>	(15)	(468)
Effet des variations de change <sup>(4)</sup>	(307)	(122)
Reclassement et autres mouvements <sup>(5)</sup>	(86)	(2)
<b>Au 31 décembre, valeur nette cumulée</b>	<b>11 396</b>	<b>8 970</b>

(1) En 2012, la variation de 2 907 millions d'euros provient principalement de la prise de contrôle de GPA à hauteur de 2 757 millions d'euros – voir note 2.3. La variation de l'exercice 2011 résultait principalement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande (621 millions d'euros), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price, et de l'augmentation du pourcentage de détention dans GPA (603 millions d'euros).

(2) Les pertes de valeur constatées en 2012 concernent principalement la société Geimex à hauteur de 41 millions d'euros et le secteur Casino France pour 17 millions d'euros.

(3) Les sorties de périmètre en 2011 concernaient essentiellement le sous-groupe Franprix-Leader Price (sous-groupe Distri Sud-Ouest) ainsi que GPA (135 millions d'euros).

(4) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2012 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne (- 354 millions d'euros) et de la dépréciation de l'euro par rapport aux monnaies colombienne (37 millions d'euros) et thaïlandaise (12 millions d'euros) ; l'effet constaté en 2011 portait principalement sur l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne.

(5) La variation de 86 millions d'euros constatée sur 2012 provient du reclassement de Mercalys selon IFRS 5 à hauteur de 50 millions d'euros (voir note 10.2).

## NOTE 13 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

## 13.1 | DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	2 342	(45)	2 297	657	(63)	594
Droits au bail	1 327	(37)	1 290	324	(17)	307
Logiciels	742	(399)	343	368	(245)	123
Autres immobilisations incorporelles	472	(153)	319	287	(63)	224
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 883</b>	<b>(634)</b>	<b>4 249</b>	<b>1 636</b>	<b>(388)</b>	<b>1 248</b>

## 13.2 | VARIATIONS

(En millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>562</b>	<b>253</b>	<b>136</b>	<b>179</b>	<b>1 130</b>
Variation de périmètre	59	35	6		100
Augmentations et autres acquisitions	6	29	13	106	154
Sorties de l'exercice		(4)	(7)	(2)	(13)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	(2)	(59)	(32)	(107)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)			3	1	4
Effet de variations de change	(26)	(9)	(1)	(8)	(44)
Reclassements et autres mouvements	7	5	32	(20)	24
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>594</b>	<b>307</b>	<b>123</b>	<b>224</b>	<b>1 248</b>
Variation de périmètre	1 870	1 051	114	98	3 133
<i>dont effet de la prise de contrôle GPA <sup>(1)</sup></i>	<i>1 869</i>	<i>1 047</i>	<i>114</i>	<i>120</i>	<i>3 150</i>
Augmentations et autres acquisitions	4	10	40	105	159
Sorties de l'exercice		(5)	(7)	(2)	(14)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	(3)	(87)	(47)	(141)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)		(6)			(6)
Effet de variations de change	(136)	(77)	(13)	(11)	(237)
Reclassements et autres mouvements	(31)	13	173	(48)	107
<i>dont effet du reclassement de Mercialis selon IFRS 5</i>					
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>2 297</b>	<b>1 290</b>	<b>343</b>	<b>319</b>	<b>4 249</b>

(1) Dont 2 326 millions d'euros liés à la revalorisation de GPA et 824 millions d'euros liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 43 millions d'euros en 2012 contre 14 millions d'euros en 2011.

Au 31 décembre 2012, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 2 286 millions et 1 291 millions d'euros ; ces dernières sont allouées par nos filiales opérationnelles dans les groupes d'UGT suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Brésil	3 138	440
Colombie	231	218
Casino France	83	80
Franprix-Leader Price	62	64
Monoprix	24	24
Groupe GO Sport	32	30
Autres	7	6
<b>Marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée</b>	<b>3 577</b>	<b>862</b>

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en note 1.17 « Règles et méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 15.

#### NOTE 14 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### 14.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 909	(71)	1 838	1 498	(66)	1 432
Constructions et agencements	5 792	(2 106)	3 686	4 098	(1 436)	2 662
Autres immobilisations corporelles	7 569	(4 365)	3 204	6 297	(3 678)	2 619
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 270</b>	<b>(6 542)</b>	<b>8 728</b>	<b>11 893</b>	<b>(5 180)</b>	<b>6 713</b>

## 14.2 | VARIATIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>1 415</b>	<b>2 443</b>	<b>2 366</b>	<b>6 224</b>
Variations de périmètre	65	274	106	445
Augmentations et autres acquisitions	22	92	883	997
Sorties de l'exercice	(19)	(34)	(64)	(117)
Dotations aux amortissements de l'exercice (activités poursuivies)	(6)	(139)	(474)	(619)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	1	(2)	4	3
Effet des variations de change	(12)	(45)	(38)	(95)
Reclassements et autres mouvements	(34)	73	(164)	(125)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>1 432</b>	<b>2 662</b>	<b>2 619</b>	<b>6 713</b>
Variations de périmètre	330	973	629	1 932
<i>dont effet de la prise de contrôle GPA <sup>(1)</sup></i>	327	958	596	1 881
Augmentations et autres acquisitions	60	193	963	1 216
Sorties de l'exercice	(42)	(67)	(70)	(179)
Dotations aux amortissements de l'exercice (activités poursuivies)	(5)	(178)	(532)	(715)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	4	(2)	
Effet des variations de change	(22)	(83)	(69)	(174)
Reclassements et autres mouvements	87	182	(334)	(65)
<i>dont effet du reclassement de Mercalys selon IFRS 5</i>	32	27	(19)	40
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>1 838</b>	<b>3 686</b>	<b>3 204</b>	<b>8 728</b>

(1) Dont 78 millions d'euros liés à la revalorisation de GPA et 1 802 millions d'euros liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en note 1.17 des « Règles et méthodes comptables » dont l'incidence est présentée en note 16.

## 14.3 | IMMOBILISATIONS FINANCIÉES EN LOCATION FINANCEMENT

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	30	(2)	28	37	(2)	35
Constructions et agencements	219	(113)	106	222	(109)	113
Autres immobilisations corporelles	674	(518)	156	645	(526)	119
Immeubles de placements				81	(10)	71
<b>Immobilisations financées en location financement</b>	<b>923</b>	<b>(633)</b>	<b>290</b>	<b>985</b>	<b>(647)</b>	<b>338</b>

## NOTE 15 • IMMEUBLES DE PLACEMENT

## 15.1 | DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
<b>Immeubles de placement</b>	<b>926</b>	<b>(212)</b>	<b>714</b>	<b>2 175</b>	<b>(391)</b>	<b>1 785</b>

## 15.2 | VARIATIONS

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier, valeur nette cumulée</b>	<b>1 785</b>	<b>1 528</b>
Variations de périmètre	35	157
Augmentations et autres acquisitions	32	116
Sorties de l'exercice	(1)	(69)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(32)	(49)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(1)	(2)
Effet des variations de change	5	(3)
Reclassements et autres mouvements <sup>(1)</sup>	(1 109)	107
<b>Au 31 décembre, valeur nette cumulée</b>	<b>714</b>	<b>1 785</b>

(1) En 2012, la diminution résulte du reclassement des actifs et des passifs de Mercialys selon IFRS 5 (voir note 1.2).

Les immeubles de placement s'élèvent à 714 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 57% (soit 405 millions d'euros) concernent la filiale Big C Thaïlande et 10% (soit 74 millions d'euros) concernent la filiale Exito.

Au 31 décembre 2012, leur juste valeur s'élève à 1 302 millions d'euros (3 626 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 1 199 millions d'euros hors Mercialys). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

## — Juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande

La juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande a été déterminée par un expert indépendant et est basée sur des revenus locatifs récurrents. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation sont le taux de rendement, le taux d'inflation et les taux de vacance et de croissance long-terme.

Selon la localisation des immeubles de placements et leur nature, les hypothèses de taux de rendement, de croissance long terme et d'inflation sont les suivantes :

	2012
Taux de rendement	7,5% - 8,0%
Taux de croissance long terme	1,0% - 3,2%
Taux d'inflation	9,5% - 16,0%

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(En millions d'euros)	2012	2011
Produits locatifs des immeubles de placement	209	334
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré des produits locatifs au cours de la période	(8)	(13)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(19)	(22)

### 15.3 | JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT DE RALLYE

Au 31 décembre 2012, le portefeuille immobilier comptabilisé en immeubles de placement chez Rallye est principalement constitué d'une quote-part d'un centre commercial en exploitation (Weiterstadt) et d'une quote-part d'un centre en travaux (Gdynia). Ce portefeuille est inscrit pour une valeur de 177 millions d'euros au bilan consolidé et est valorisé à 205 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers (immobilisations en cours reclassées en immeubles de placement suite à l'amendement à l'IAS 40) sont valorisés au coût historique.

### NOTE 16 • DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en note 1.17 des « Règles et méthodes comptables ».

#### 16.1 | PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL DES FILIALES OPÉRATIONNELLES DE RALLYE

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe. Les goodwill des UGT Grande distribution et Articles de sport s'élèvent respectivement à 1 010 et 20 millions d'euros.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	
		2012	2011
Grande distribution	2%	8,9%	10,0%
Articles de sport	2%	7,2%	6,4%

La méthode retenue pour déterminer les valeurs d'utilité consiste notamment à actualiser les flux de trésorerie futurs, ces flux étant estimés sur la base de plans ou de consensus d'analystes établis sur 3 ans puis extrapolés sur 3 à 5 ans.

La valeur terminale est calculée sur la base d'un flux normatif déterminé à partir du flux de la dernière année des prévisions, et extrapolé à l'infini par application d'un taux de croissance.

Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, de marge d'EBITDA et d'actualisation.

Les valeurs d'utilité des filiales opérationnelles du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation et n'ont pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2012, pour le secteur Grande distribution, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Pour le secteur Articles de sport, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

#### 16.2 | DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS DANS LES FILIALES OPÉRATIONNELLES

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées dans ces filiales ont été conservées au niveau du holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Concernant les goodwill, les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

S'agissant des marques, un test consistant à examiner la valeur recouvrable des marques selon la méthode des redevances a été réalisé à la clôture. Pour GPA, la valeur recouvrable à la clôture a été basée sur une mise à jour des travaux effectués dans le cadre de l'intégration de GPA. Aux termes de ces tests, aucune perte de valeur n'a été nécessaire.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2012 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer une perte de valeur sur goodwill et sur immobilisation incorporelle et corporelle pour respectivement 73 et 16 millions d'euros.

Pour rappel, les tests de pertes de valeur pratiqués en 2011 avaient conduit le groupe Casino à enregistrer une perte de valeur sur goodwill de 3 millions d'euros et une reprise de dépréciation de 6 millions d'euros portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles.

##### — 16.2.1 Pertes de valeur des goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité :

	Taux de croissance à l'infini 2012 <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2012 <sup>(2)</sup>	Taux d'actualisation après impôt 2011 <sup>(2)</sup>
<b>ACTIVITÉ GRANDE DISTRIBUTION</b>			
France (Grande distribution) <sup>(3)</sup>	0%	6,0% <sup>(4)</sup>	6,0% à 9,0%
France (autres activités) <sup>(3)</sup>	- 0,5% à + 0,5%	6,0% à 8,8%	6,0% à 8,7%
Argentine	0,50%	17,00%	18,30%
Brésil <sup>(5) (6)</sup>	-	-	10,8% à 11,5%
Colombie <sup>(6)</sup>	0,50%	9,20%	9,50%
Uruguay	0,50%	13,10%	11,80%
Thaïlande <sup>(6)</sup>	0%	6,90%	7,80%
Vietnam	0,50%	14,80%	16,00%
Océan Indien <sup>(7)</sup>	0%	6,0% à 11,9%	6,0% à 11,7%
<b>ACTIVITÉ ARTICLES DE SPORT</b>			
France et Pologne	1,75%	10,00%	10,00%
<p>(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre - 0,5% et + 0,5% selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.  (2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement de chacun des groupes.  (3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation, stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2011, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.  (4) À l'exception de l'UGT Geimex dont le taux d'actualisation après impôt s'élève à 7,0%.  (5) Considérant que la prise de contrôle de GPA est récente et que la valeur nette comptable de GPA est inférieure à sa capitalisation boursière, il n'a pas été réalisé de calcul de la valeur d'utilité.  (6) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, BIG C et Exito s'élève respectivement à 8 817, 4 233 et 6 811 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles sont supérieures à la valeur de l'actif net comptable de ces trois entités.  (7) La zone Océan Indien comprend la Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.</p>			

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit à comptabiliser des pertes de valeur au 31 décembre 2012 à hauteur de 73 millions d'euros portant notamment sur l'UGT Geimex à hauteur de 41 millions d'euros.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex (centrale d'exportation vers les DOM TOM co-contrôlée avec la famille BAUD), la comptabilisation d'une perte de valeur.

La variation raisonnable des hypothèses clés correspond pour le groupe Casino à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale. De telles variations n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Concernant l'UGT Geimex, la hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire pour la quote-part du groupe Casino entre 1 et 7 millions d'euros.

## NOTE 17 • PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

## 17.1 | VARIATIONS DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(En millions d'euros)</i>	Ouverture	Perte de valeur	Quote-part de résultat	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
<b>VARIATIONS EN 2011</b>						
Entreprises associées du groupe GPA	39		3			42
Entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price	100		(12)		35	122
OPCI – AEW Immo commercial	21		3	(3)	(21)	
Pont de Grenelle	11			(1)		10
Ruban Bleu Saint-Nazaire	8		(1)			7
Centrum NS	31		(2)		(4)	25
Autres entreprises	1					1
<b>Total</b>	<b>211</b>		<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>10</b>	<b>207</b>
<b>VARIATIONS EN 2012</b>						
Entreprises associées du groupe GPA	42		8	(3)	55	102
Entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price	122	(30)	(26)		(9)	57
Banque du Groupe Casino (voir note 17.2)			(4)		86	82
Monshowroom.com (voir note 1.2)					18	18
Pont de Grenelle	10					10
Ruban Bleu Saint-Nazaire	7		(1)	1	(1)	6
Centrum NS	25		29		(53)	1
Autres entreprises	1		(1)		1	1
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>(30)</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>97</b>	<b>277</b>

Au cours de l'exercice 2011, les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondaient principalement aux opérations liées à Distri Sud-Ouest (Franprix-Leader Price) et à la cession de l'essentiel des titres détenus dans l'OPCI AEW Immo commercial.

En 2012, les principaux mouvements résultent de la prise de contrôle de GPA, de la mise en équivalence de Banque du Groupe Casino, de l'acquisition d'une participation dans Monshowroom.com (voir note 1.2) et d'une perte de valeur de 30 millions d'euros portant sur les entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 6).

Une analyse de la sensibilité à la modification des hypothèses des tests de perte de valeur (une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points de taux de croissance à l'infini ou une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA) a été réalisée. Cette analyse présente un risque de perte de valeur complémentaire pour la quote-part du groupe Casino compris entre 11 et 40 millions d'euros pour les master-franchisés du sous-groupe Franprix-Leader Price qui ont fait l'objet d'une dépréciation sur l'exercice de 30 millions d'euros. Au titre de la participation de Banque du Groupe Casino, l'analyse a présenté un risque de perte de valeur pour la quote-part du groupe Casino compris entre 2 et 10 millions d'euros.

Les entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 34.1.

## 17.2 | PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DE BANQUE DU GROUPE CASINO

<i>(En millions d'euros à 100%)</i>	31/12/2012
Résultat opérationnel courant	(3)
Résultat financier	1
<b>Résultat net</b>	<b>(7)</b>
Actifs liés à l'activité de crédit	557
Trésorerie	11
Autres actifs	83
<b>Total actifs</b>	<b>652</b>
Capitaux propres	98
Passifs liés à l'activité de crédit	537
Autres passifs	17
<b>Total passifs</b>	<b>652</b>

## 17.3 | QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2012 et 2011, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

## NOTE 18 - PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, Dunnhumby France, Geimex, et certaines filiales immobilières détenues à hauteur de 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le groupe Casino y exerçant un contrôle conjoint.

Le sous-groupe Grupo Disco Uruguay, est consolidé selon la méthode d'intégration proportionnelle à hauteur de 62,5% par Exito, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur son activité. Ce sous-groupe fait l'objet d'une option de vente (voir note 32.2.1).

Concernant Monoprix, cette coentreprise a fait l'objet d'un accord de prise de contrôle (voir note 1.2).

## 18.1 | COMPTES AGRÉGÉS, RETRAITÉS AUX NORMES IFRS, DES PRINCIPALES COENTREPRISES

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011		
	Total 2012	dont Monoprix	Total 2011	dont GPA	dont Monoprix
<b>Quote-part détenue</b>		50,00%		(1)	50,00%
Chiffre d'affaires	3 691	2 012	11 467	7 794	1 976
<b>Résultat net</b>	<b>82</b>	<b>70</b>	<b>207</b>	<b>114</b>	<b>85</b>
Actifs non courants	1 419	1 160	4 349	2 945	1 138
Actifs courants	660	310	4 089	3 122	340
<b>Total de l'Actif</b>	<b>2 079</b>	<b>1 470</b>	<b>8 438</b>	<b>6 067</b>	<b>1 478</b>
Situation nette	864	640	2 831	1 995	635
Passifs non courants	227	113	1 777	1 561	109
Passifs courants	988	717	3 830	2 512	734
<b>Total du Passif</b>	<b>2 079</b>	<b>1 470</b>	<b>8 438</b>	<b>6 067</b>	<b>1 478</b>

(1) 38,91% et 40,62% correspondant respectivement au pourcentage moyen d'intérêt sur la période pour le chiffre d'affaires et le résultat net et 40,13% correspondant au pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2011 pour les postes bilanciaux.

## 18.2 | QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les coentreprises.

## NOTE 19 • AUTRES ACTIFS NON COURANTS

## 19.1 | DÉCOMPOSITION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	204	274
Autres actifs disponibles à la vente	138	105
<b>Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)</b>	<b>342</b>	<b>379</b>
Prêts	115	70
Dérivés actifs non courants	144	59
Créances rattachées aux participations et autres	471	200
Autres créances non courantes	245	10
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>975</b>	<b>339</b>
Créances fiscales et sociales	457	
Charges constatées d'avance	314	253
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>2 088</b>	<b>971</b>

Le poste des autres actifs non courants augmente de 1 117 millions d'euros dont 1 016 millions d'euros sont liés à GPA en raison principalement (i) de la prise de contrôle à hauteur de 293 millions d'euros et (ii) du reclassement de certaines créances pour 712 millions d'euros qui étaient auparavant présentées en « Autres créances courantes » (dont 457 millions d'euros liés aux taxes ICMS, PIS, Cofins, et 179 millions d'euros concernant une créance sur Paes Mendonça).

## 19.2 | VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>379</b>	<b>438</b>
Augmentations	43	47
Diminutions et remboursements de capital <sup>(1)</sup>	(64)	(85)
Variations de juste valeur <sup>(2)</sup>	12	2
Pertes de valeurs	(15)	(22)
Variations de périmètre et de change	(5)	(1)
Autres	(8)	0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>342</b>	<b>379</b>

(1) Les diminutions regroupent les cessions et les remboursements de capital.  
(2) Ces variations tiennent compte d'un ajustement de juste valeur antérieurement constaté en capitaux propres et recyclé en résultat en 2012 de 18 millions d'euros, contre 5 millions d'euros en 2011.

## 19.3 | LOYERS PRÉPAYÉS

Les charges constatées d'avance comprennent 284 millions d'euros de loyers prépayés (242 millions d'euros en 2011). Ils correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 24 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

## NOTE 20 • STOCKS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Grande distribution	4 530	(45)	4 485	3 239	(48)	3 191
Articles de sport	162	(7)	155	166	(7)	159
Immobilier	270	(25)	245	217	(26)	191
<b>Total</b>	<b>4 962</b>	<b>(77)</b>	<b>4 885</b>	<b>3 622</b>	<b>(81)</b>	<b>3 541</b>

## NOTE 21 • CRÉANCES CLIENTS

## 21.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 090	962
Dépréciations clients et comptes rattachés	(95)	(114)
Créances de l'activité de crédit	815	1 054
Dépréciations de l'activité de crédit	(66)	(21)
<b>Créances clients en valeur nette</b>	<b>1 744</b>	<b>1 881</b>

Le Groupe effectue des cessions de créances sans recours avec implication continue (voir note 24.3).

Par ailleurs, GPA a effectué des cessions de créances pour un montant de 182 millions d'euros envers des établissements financiers (institutions de cartes bancaires ou banques) sans recours ou sans obligations attachées.

## 21.2 | DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(114)</b>	<b>(107)</b>
Dotations	(46)	(26)
Reprise	29	19
Variation de périmètre	(2)	(8)
Reclassement	36	5
Différence de change	2	3
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>(95)</b>	<b>(114)</b>
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT</b>		
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(21)</b>	<b>(97)</b>
Dotations		(56)
Reprise	10	116
Variation de périmètre	(27)	16
Reclassement	(33)	
Différence de change	5	
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>(66)</b>	<b>(21)</b>

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 31.4 « Risques de contrepartie ».

## NOTE 22 • AUTRES ACTIFS

## 22.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances	1 475	1 524
Comptes courants des sociétés non consolidées	117	118
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(81)	(43)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	2	9
Charges constatées d'avance	143	135
<b>Autres actifs</b>	<b>1 656</b>	<b>1 743</b>

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

## 22.2 | DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES ET COMPTES COURANTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(43)</b>	<b>(31)</b>
Dotations	(55)	(9)
Reprise	30	7
Variation de périmètre	(13)	(1)
Différence de change		(9)
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>(81)</b>	<b>(43)</b>

## NOTE 23 • AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actions cotées	5	18
Actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	164	127
Obligations à court terme	67	135
Créances financières à court terme <sup>(2)</sup>	75	50
Divers	26	60
Titres de placement et assimilés	337	390
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	140	75
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>477</b>	<b>465</b>

(1) Ce poste comprend 3,9 millions d'ADR GPA pour 131 millions d'euros au 31 décembre 2012 (110 millions d'euros au 31 décembre 2011),  
(2) Ce poste inclut un dépôt de garantie de 66 millions d'euros au titre du TRS GPA mis en place par Rallye en juin 2012.

## NOTE 24 • TRÉSORERIE NETTE

## 24.1 | DÉCOMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Équivalents de trésorerie	3 786	1 889
Trésorerie	2 545	2 034
<b>Trésorerie brute et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 331</b>	<b>3 923</b>
Concours bancaires courants	(523)	(587)
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 808</b>	<b>3 336</b>

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100% est d'environ 12 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100% et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des actionnaires minoritaires représente environ 6 150 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 169 millions d'euros. À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence de minoritaires, contrôle la politique de distribution sous réserve des restrictions liées aux covenants bancaires.

## 24.2 | ANALYSE DE LA TRÉSORERIE BRUTE PAR DEVISE

(En millions d'euros)	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Euro	2 082	33	1 599	41
Dollar américain	269	4	265	7
Peso argentin	44	1	34	1
Real brésilien	2 676	42	867	22
Baht thaïlandais	235	4	188	5
Peso colombien	864	14	830	21
Dong vietnamien	84	1	71	2
Peso uruguayen	43	1	40	1
Zloty polonais	4	0	3	0
Autres devises	30	0	26	1
<b>Trésorerie brute et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 331</b>	<b>100</b>	<b>3 923</b>	<b>100</b>

## 24.3 | DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe Casino procède à des immobilisations de créances auprès d'institutions financières. Généralement, ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IAS 39 dont les principes sont exposés dans la note 1.18.5 des « Règles et méthodes comptables ». Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le groupe Casino aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Certaines filiales restent en charge du recouvrement des créances cédées. En contrepartie de cette prestation, ces dernières perçoivent une rémunération dans le cadre d'un mandat de délégation ; cette rémunération est considérée comme non significative à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'année 2012, le montant des créances mobilisées avec implication continue par le groupe Casino s'élève à 1 275 millions d'euros. Le coût net attaché à ces mobilisations s'élève à 5 millions d'euros. De manière générale, les cessions sont intervenues tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie du Groupe inclut 312 millions d'euros de créances mobilisées avec implication continue (219 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## NOTE 25 • CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

## 25.1 | GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Rallye a mis en œuvre en juin 2005 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance) afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en Assemblée générale, Rallye est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne peut excéder une valeur nominale de 66 millions d'euros.

## 25.2 | CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL

Le capital est composé de 48 691 578 actions représentant une valeur nominale de 146 millions d'euros. Les primes d'émission, de fusion et les autres primes rattachées au capital s'élèvent respectivement à 1 036 millions d'euros, 363 millions d'euros et 40 millions d'euros.

## 25.3 | VARIATION DU CAPITAL

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 3 euros)

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Nombre d'actions au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>46 466 160</b>	<b>44 300 003</b>
Exercice de souscription d'actions	23 703	50 802
Paiement du dividende en actions 2010 (solde)		1 321 416
Paiement du dividende en actions 2011 (acompte et solde)	774 497	793 939
Paiement du dividende en actions 2012 (acompte)	1 501 723	
Annulation d'actions	(74 505)	
<b>Nombre d'actions au 31 décembre</b>	<b>48 691 578</b>	<b>46 466 160</b>

## 25.4 | AUTRES CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Primes <sup>(1)</sup>	1 439	1 398
Titres auto-détenus <sup>(2)</sup>	(11)	(14)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) <sup>(3)</sup>	600	600
Autres instruments de capitaux propres <sup>(4)</sup>		(4)
Réserves consolidées <sup>(5)</sup>	10 437	4 740
Écart de conversion <sup>(6)</sup>	(159)	582
<b>Total des autres capitaux propres</b>	<b>12 306</b>	<b>7 302</b>

(1) Primes : ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère.

(2) Titres auto détenus : au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto détenues s'élève à 567 431, représentant 11 millions d'euros.

Au cours de l'exercice la société a :

annulé 74 505 titres par autorisation du Conseil d'administration du 23 mai 2012 ;

acquis 424 471 et cédés 511 221 actions dans le cadre du contrat de liquidité ;

(3) Instruments de capitaux propres (TSSDI) : le groupe Casino a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, pour un montant de 600 millions d'euros. Le dividende, est au taux de *Constant Maturity Swap* à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%).

(4) Autres instruments de capitaux propres. : au 31 décembre 2011, le groupe Casino détient des calls achetés en couverture des plans d'option de souscriptions d'action pour une valeur de 4 millions d'euros.

(5) Réserves consolidées : ce poste comprend :

les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;

les capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminués de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentés du goodwill éventuel ;

l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;

les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;

les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(6) Écarts de conversion : ce compte comprend les écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

## 25.5 | VARIATION DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>26</b>	<b>(9)</b>
Variation de juste valeur sur la période	38	(6)
Recyclage en résultat	(18)	(5)
(Charge) ou produit d'impôt	7	2
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Variation de juste valeur sur la période	3	9
Recyclage en résultat	(7)	(4)
(Charge) ou produit d'impôt	4	(3)
<b>Couverture d'investissement net</b>	<b>(30)</b>	<b>4</b>
Variation de juste valeur sur la période	(47)	4
Recyclage en résultat		
(Charge) ou produit d'impôt	17	
<b>Écarts de conversion</b>	<b>(742)</b>	<b>(367)</b>
Variation des écarts de conversion de la période	(605)	(344)
Recyclage en résultat	(137)	(23)
<b>Écarts actuariels</b>	<b>(29)</b>	<b>(2)</b>
Variation de la période	(43)	(4)
(Charge) ou produit d'impôt	14	2
<b>Total</b>	<b>(775)</b>	<b>(372)</b>

## 25.6 | ÉCARTS DE CONVERSION

<i>(En millions d'euros)</i>	Part du Groupe			Part des minoritaires			31/12/ 2012
	Ouverture 2012	Variation 2012	Clôture 2012	Ouverture 2012	Variation 2012	Clôture 2012	
Brésil	138	(226)	(88)	96	(681)	(585)	(673)
Argentine	(29)	(12)	(41)	(28)	(9)	(37)	(78)
Colombie	67	50	117	177	142	319	436
Uruguay	25	(2)	23	26	(9)	18	41
États-Unis	1	(2)	(1)	2	(2)	1	(0)
Thaïlande	35	1	36	65	10	75	111
Pologne	12		12	11	(1)	10	22
Océan indien	(3)		(3)	(5)	(0)	(5)	(8)
Vietnam	(3)		(3)	(6)	(1)	(7)	(10)
<b>Total écarts de conversion</b>	<b>243</b>	<b>(191)</b>	<b>52</b>	<b>339</b>	<b>(550)</b>	<b>(211)</b>	<b>(159)</b>

(En millions d'euros)	Part du Groupe			Part des minoritaires			31/12/2011
	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	
Brésil	303	(165)	138	317	(221)	96	234
Argentine	(23)	(6)	(29)	(25)	(3)	(28)	(57)
Colombie	61	6	67	133	44	177	244
Uruguay	23	2	25	25	2	26	51
États-Unis	(6)	7	1	(1)	3	2	3
Thaïlande	37	(2)	35	73	(8)	65	100
Pologne	19	(7)	12	20	(9)	11	23
Océan indien	(3)		(3)	(6)	1	(5)	(8)
Vietnam	(2)	(1)	(3)	(4)	(2)	(6)	(9)
<b>Total écarts de conversion</b>	<b>409</b>	<b>(166)</b>	<b>243</b>	<b>533</b>	<b>(194)</b>	<b>339</b>	<b>582</b>

Les variations en 2012 et 2011 résultent principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

## 25.7 | PAIEMENTS EN ACTIONS

### — 25.7.1 Paiements en actions Rallye

#### Plans de souscriptions

Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	31/03/2013	22/10/2013	27/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	13	1	12
Nombre d'options accordées à l'origine	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'options auquel il a été renoncé	53 607	75 100	82 741		1 736
Nombre d'options exercées			74 505		
Nombre d'options restant en fin de période	127 520	182 991	153 275	12 000	122 749
Prix d'exercice en euros	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options :					
Juste valeur à l'attribution en euros	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99
Modèle de valorisation utilisé	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale
Volatilité	26,08%	28,39%	39,81%	40,81%	40,72%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2				
Taux d'intérêt sans risque	4,23%	3,99%	2,84%	2,83%	1,92%
Dividende projeté (taux de progression)	4,00%	4,00%	0%	0%	0%

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options
En circulation en début de période	33,27	678 453	33,02	926 185
Attribuées pendant la période				
Auxquelles il est renoncé pendant la période	41,91	(56 215)	44,90	(4 220)
Exercées pendant la période	14,24	(23 703)	14,24	(50 802)
Expirées pendant la période			36,84	(192 710)
<b>En circulation en fin de période</b>	<b>33,14</b>	<b>598 535</b>	<b>33,27</b>	<b>678 453</b>
<b>Exercables en fin de période</b>	<b>35,13</b>	<b>463 786</b>	<b>35,03</b>	<b>541 968</b>

### Plans d'attribution d'actions gratuites

Rallye a également attribué en septembre 2010, juin 2011 et mai 2012 des plans d'attribution d'actions gratuites. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation de critères de performance de l'entreprise appréciés annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu pour le plan 2010 est la couverture des frais financiers par l'EBITDA ; pour les plans de 2011 et 2012 les critères sont pour 50% la couverture des frais financiers par l'EBITDA, pour 50% un niveau de coût d'endettement.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	06/09/2010	08/06/2011	23/05/2012
Date d'acquisition	06/03/2013	08/06/2014	23/05/2015
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	58	58
Nombre d'actions accordées à l'origine	143 195	133 032	185 883
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	5 608	313	
Nombre d'actions restant en fin de période	137 587	132 719	185 883
Valorisation des actions :			
Juste valeur de l'action en euros	19,86	24,06	15,66
Durée d'acquisition des droits	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par Rallye s'élève à 3 millions d'euros en 2012 et 3 millions d'euros en 2011.

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève à 23 millions d'euros en 2012 contre 19 millions d'euros en 2011.

#### — 25.7.2 Paiements en actions Casino

### Plans de souscriptions

Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012
29/04/2010	29/10/2013	28/10/2015	48 540	64,87	45 365
04/12/2009	04/06/2013	03/06/2015	72 603	57,18	51 261
08/04/2009	08/10/2012	07/10/2014	37 150	49,47	33 400
05/12/2008	05/06/2012	04/06/2014	109 001	49,02	69 973
14/04/2008	14/10/2011	13/10/2013	434 361	76,72	241 256
07/12/2007	07/06/2011	06/06/2013	54 497	74,98	33 210
13/04/2007	13/10/2010	12/10/2012	362 749	75,75	-
15/12/2006	15/12/2009	14/06/2012	53 708	69,65	-
<b>Total</b>					<b>474 465</b>

### Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans d'option de souscription d'actions

Date de l'attribution	Cours de Bourse lors de l'attribution (en euros)	Durée de vie (en années)	Dividende projeté	Volatilité attendue	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur de l'option (en euros)
29/04/2010	65,45	5,5	5%	29,32%	1,69%	10,33
04/12/2009	58,31	5,5	5%	30,02%	2,09%	8,59
08/04/2009	48,37	5,5	5%	29,60%	2,44%	5,07
05/12/2008	43,73	5,5	5%	26,77%	3,05%	6,14
14/04/2008	75,10	5,5	5%	24,04%	4,17%	13,61
07/12/2007	77,25	5,5	5%	25,27%	4,85%	18,18
13/04/2007	75,80	5,5	5%	23,55%	4,78%	16,73
15/12/2006	70,00	5,5	2%	25,11%	3,99%	14,31

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>744 273</b>	<b>69,55</b>	<b>1 009 780</b>	<b>68,04</b>
<i>Dont options exerçables</i>	<i>524 098</i>	<i>75,89</i>	<i>414 296</i>	<i>72,94</i>
Attributions	-	-	-	-
Options exercées	(8 474)	51,21	(105 332)	57,94
Options supprimées	(56 033)	71,05	(110 497)	72,03
Options devenues caduques	(205 301)	74,98	(49 678)	57,89
<b>Options restantes au 31 décembre</b>	<b>474 465</b>	<b>67,35</b>	<b>744 273</b>	<b>69,55</b>
<i>Dont options exerçables</i>	<i>377 839</i>	<i>69,03</i>	<i>524 098</i>	<i>75,89</i>

#### Plans d'attribution d'actions gratuites

Date de l'attribution	Nombre d'actions attribuées	Fin de la période d'attribution	Date de conservation	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2012 avant application des conditions de performance
19/10/2012	41 200	19/10/2014	19/10/2016	41 200
19/10/2012	11 350	19/10/2015	19/10/2017	11 350
11/05/2012	17 859	11/05/2014	11/05/2016	17 859
29/03/2012	6 422	29/03/2015	29/03/2017	6 422
02/12/2011	23 383	02/12/2014	02/12/2016	21 586
02/12/2011	2 362	02/12/2013	02/12/2015	-
21/10/2011	3 742	21/10/2014	21/10/2016	3 742
21/10/2011	26 931	21/10/2013	21/10/2015	26 931
21/10/2011	4 200	21/10/2014	21/10/2016	4 200
15/04/2011	69 481	15/04/2013	15/04/2015	66 978
15/04/2011	46 130	15/04/2014	15/04/2016	40 963
15/04/2011	241 694	15/04/2014	15/04/2016	206 744
15/04/2011	26 585	15/04/2014	15/04/2016	24 085
03/12/2010	17 268	03/12/2013	03/12/2015	13 882
22/10/2010	4 991	22/10/2012	22/10/2014	-
29/04/2010	296 765	29/04/2013	29/04/2015	227 630
29/04/2010	51 394	29/04/2013	29/04/2015	43 826
04/12/2009	24 463	04/12/2012	04/12/2014	-
<b>Total</b>				<b>757 398</b>

## Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans d'attribution d'actions gratuites

Date de l'attribution	Cours de Bourse lors de l'attribution (en euros)	Condition de présence	Taux de performance retenu	Juste valeur de l'action (en euros)
19/10/2012	69,32	Oui	-	54,92
19/10/2012	69,32	Oui	(1)	52,46
11/05/2012	72,31	Oui	-	51,76
29/03/2012	74,10	Oui	-	56,31
02/12/2011	66,62	Oui	-	50,94
02/12/2011	66,62	Oui	-	53,16
21/10/2011	62,94	Oui	-	49,79
21/10/2011	62,94	Oui	(1)	47,53
21/10/2011	62,94	Oui	-	47,53
15/04/2011	70,80	Oui	-	58,99
15/04/2011	70,80	Oui	-	56,40
15/04/2011	70,80	Oui	(1)	56,34
15/04/2011	70,80	Oui	(1)	56,34
03/12/2010	69,33	Oui	-	55,35
22/10/2010	67,68	Oui	-	57,07
29/04/2010	65,45	Oui	(1)	50,86
29/04/2010	65,45	Oui	-	50,86
04/12/09	58,31	Oui	-	42,47

(1) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.  
Au 31 décembre 2012, les taux de performance sont les suivants :  
Monoprix : 100% au titre des plans de 2012, 0% au titre de 2011 et 94% au titre de 2010 ;  
Autres sociétés : 17% au titre de 2011, 94% au titre de 2010.

Le stock d'actions gratuites en cours d'acquisition a évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	2012	2011
<b>Actions en circulation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>784 610</b>	<b>836 003</b>
Actions attribuées	76 831	444 508
Actions supprimées	(90 623)	(378 008)
Actions émises	(13 780)	(117 893)
<b>Actions en circulation au 31 décembre</b>	<b>757 398</b>	<b>784 610</b>

## — 25.7.3 Paiements en actions GPA

Le prix d'exercice des options « Silver » correspond à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la Bourse BOVESPA, auquel est appliquée une décote de 20%.

Le nombre d'action résultant de l'exercice des options « Silver » est fixe contrairement aux options « Gold » ; le nombre d'actions qui sera attribué en cas d'exercice des options « Gold » est variable puisqu'il dépend du critère de performance « ROIC » (« rendement du capital investi ») pour les plans Gold series A2 à series A5. Le dernier plan, Series A6 – Gold, aura comme critère de performance le ratio « ROCE » (« rendement du capital employé »). Les options « Gold » ne peuvent être exercées séparément des options « Silver ».

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012
Series A2 – Gold	03/03/2008	30/04/2008	30/03/2011	848	0,01	-
Series A2 – Silver	03/03/2008	30/04/2008	30/03/2012	950	26,93	-
Series A3 – Gold	13/05/2009	31/05/2012	31/03/2013	668	0,01	-
Series A3 – Silver	13/05/2009	31/05/2012	31/05/2013	693	27,47	-
Series A4 – Gold	24/05/2010	31/05/2013	31/05/2014	514	0,01	255
Series A4 – Silver	24/05/2010	31/05/2013	31/05/2014	182	46,49	63
Series A5 – Gold	31/05/2011	31/05/2014	31/05/2015	299	0,01	229
Series A5 – Silver	31/05/2011	31/05/2014	31/05/2015	299	54,69	229
Series A6 – Gold	15/03/2012	15/03/2015	15/03/2016	526	0,01	441
Series A6 – Silver	15/03/2012	15/03/2015	15/03/2016	526	64,13	441
<b>Total</b>						<b>1 658</b>

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans d'option de souscription d'actions

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans :

- taux de rendement du dividende de 0,81% ;
- volatilité attendue de 33,51% ;
- taux d'intérêt sans risque de 10,19%.

La juste valeur moyenne des options en vie s'élève à 51,19 réais au 31 décembre 2012.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 963</b>	<b>16,90</b>	<b>2 512</b>	<b>14,31</b>
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 963</i>	<i>16,90</i>	<i>1 174</i>	<i>20,56</i>
Attributions	1 052	32,08	598	27,36
Options exercées	(1 293)	16,46	(1 111)	20,68
Options supprimées	(64)	29,40	(11)	42,32
Options devenues caduques	-	-	(25)	32,64
<b>Options restantes au 31 décembre</b>	<b>1 658</b>	<b>26,40</b>	<b>1 963</b>	<b>16,90</b>
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 658</i>	<i>26,40</i>	<i>1 963</i>	<i>16,90</i>

## 25.8 | DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Au cours de l'année 2012, la société Rallye a procédé :

- au versement du solde du dividende au titre de 2011 pour 1,03 euro par action ;
- au versement d'un acompte sur dividende pour 0,80 euro par action.

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012 a décidé que le solde du dividende 2011 s'élevant à 1,03 euro pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 35,3%. Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration du 6 septembre 2012 a décidé le versement d'un acompte sur dividende 2012 de 0,80 euro. Le Conseil d'administration a également décidé que le versement de cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 85,1%.

Ces opérations ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres de 48 millions d'euros, par la création de 774 497 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2011 et 1 501 723 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2012.

Le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2012, soit un solde restant à verser de 1,03 euro par action compte tenu de l'acompte de 0,80 euro mis en paiement en octobre 2012.

## NOTE 26 • PROVISIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 01/01/2012	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variations de périmètre et transferts	Variations de change	Autres	Au 31/12/2012
Service après-vente	10	7	(9)				(1)	7
Médaille du travail	23	4					1	28
Retraite	167	90	(84)	(6)		2	47	216
Services rendus	16	17	(16)					17
Litiges divers	41	18	(8)	(6)	2		4	51
Risques et charges divers	269	212	(65)	(60)	399	(38)	(8)	709
Restructurations	13	14	(9)				1	19
<b>Total des provisions</b>	<b>539</b>	<b>362</b>	<b>(191)</b>	<b>(72)</b>	<b>401</b>	<b>(36)</b>	<b>44</b>	<b>1 047</b>
<i>dont non courant</i>	<b>350</b>	<b>103</b>	<b>(102)</b>	<b>(9)</b>	<b>399</b>	<b>(36)</b>	<b>64</b>	<b>769</b>
<i>dont courant</i>	<b>189</b>	<b>259</b>	<b>(89)</b>	<b>(63)</b>	<b>2</b>		<b>(20)</b>	<b>278</b>

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

De manière plus spécifique, les divers risques et charges s'élèvent à 705 millions d'euros et comprennent principalement les provisions relatives à GPA (voir tableau ci-dessous) ainsi que les provisions au titre des engagements d'achats liés à des masters-franchisés du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 62 millions d'euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	Litige PIS/ Cofins/CPMF <sup>(1)</sup>	Autres litiges fiscaux	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
<b>31 décembre 2012</b>	<b>106</b>	<b>248</b>	<b>84</b>	<b>49</b>	<b>487</b>
<small>(1) TVA et taxes assimilées.</small>					

## NOTE 27 • ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies portent principalement sur la France au titre des indemnités de fin de carrière et un régime de retraite complémentaire.

## 27.1 | PLAN À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2012 et 2011.

## — 27.1.1 Synthèse

<i>(En millions d'euros)</i>	France		International		Total	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des obligations couvertes	210	176			210	176
Juste valeur des actifs du régime	(43)	(49)			(43)	(49)
Couverture financière des engagements financés	166	127			166	127
Valeur actuelle des obligations non couvertes	16	14	33	26	50	40
<b>Provision comptabilisée au bilan</b>	<b>182</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>

## — 27.1.2 Évolution des engagements

<i>(En millions d'euros)</i>	France		International		Total	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
<b>A. VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>						
<b>Dettes actuarielles début de période</b>	<b>190</b>	<b>179</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>216</b>	<b>197</b>
Coût des services rendus	8	13	3	5	11	17
Intérêt sur la dette actuarielle	6	6	2	1	7	7
Acquisitions/cessions de filiales		1				1
Décaissements	(11)	(10)	(3)	(3)	(14)	(13)
Perte et (gains) actuariels	39	1	4	4	43	5
Variation de change			2		2	-
Autres mouvements	(6)		1		(5)	
<b>Dettes actuarielles fin de période (A)</b>	<b>226</b>	<b>190</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>260</b>	<b>216</b>
<b>B. VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE</b>						
<b>Juste valeur des actifs de couverture début de période</b>	<b>49</b>	<b>55</b>			<b>49</b>	<b>55</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1			1	1
(Pertes) et gains actuariels	1	1			1	1
Contribution de l'employeur						
Contribution des salariés						
Prestations payées	(9)	(9)			(9)	(9)
Variation du périmètre						
Autres mouvements	1	1			1	1
<b>Juste valeur des actifs de couverture fin de période (B)</b>	<b>43</b>	<b>49</b>			<b>43</b>	<b>49</b>
<b>C. COUVERTURE FINANCIÈRE A - B</b>	<b>182</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>
Plafonnement d'actif						
<b>Engagement net de retraite</b>	<b>182</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>

## — 27.1.3 Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Provisions et autres passifs courants	61	19
Impôts différés actifs	(21)	(7)
<b>Diminution cumulée des capitaux propres</b>	<b>40</b>	<b>12</b>
Dont, propriétaires de la société	20	6
<b>Résultat après impôt, enregistré en capitaux propres</b>	<b>(27)</b>	<b>(2)</b>

## — 27.1.4 Rapprochement des provisions au bilan

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>En début d'exercice</b>	<b>141</b>	<b>124</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>167</b>	<b>143</b>
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	38		4	4	42	4
Contributions des participants						
Charges de l'exercice	13	18	4	6	18	24
Décaissements	(11)	(10)	(3)	(3)	(14)	(13)
Remboursements partiels des actifs du régime	9	9			9	9
Variations de périmètre		1				1
Variations de change			2		2	
Autres mouvements	(7)	(1)	1		(7)	(1)
<b>En fin d'exercice</b>	<b>183</b>	<b>141</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>216</b>	<b>167</b>

## — 27.1.5 Composante de la charge de la période

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>						
Coût financier	6	6	2	1	7	7
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)			(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultat financier	5	4	2	1	7	6
Coût des services rendus	8	13	3	5	11	18
Coût des services passés						
Réduction/Liquidation de régime						
Charge comptabilisée en frais de personnel	8	13	3	5	11	17
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>24</b>

## — 27.1.6 Politique et stratégie de couverture des engagements

(En millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Valeur actuelle des obligations couvertes	210	176	166	140	464
Juste valeur des actifs du régime	(43)	(49)	(55)	(62)	(432)
<b>Sous-total</b>	<b>167</b>	<b>127</b>	<b>111</b>	<b>78</b>	<b>32</b>
Valeur actuelle des obligations non couvertes	50	40	31	28	38
Actifs plafonnés					30
<b>Provisions comptabilisées au bilan</b>	<b>216</b>	<b>167</b>	<b>143</b>	<b>107</b>	<b>100</b>

L'actif de couverture est un fond euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

## — 27.1.7 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2012	2011	2012	2011
Taux actualisation	3,2%	4,3% - 4,5%	3,2% - 6,1%	3,8% - 7,0%
Taux augmentation des salaires	2,5%	2,25% - 2,5%	3,5% - 10,0%	2,0% - 3,5%
Âge de départ à la retraite	62 - 64 ans	62 - 64 ans	55 - 65 ans	50 - 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,5% - 4,0%	3,6% - 4,0%		

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2012, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif pour la France s'est élevé à 1 million d'euros en 2012 et 2011.

### — 27.1.8 Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation respectivement de - 5,0% et de + 5,8% sur le montant total des engagements.

Une variation de +/- 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de respectivement + 1,2% et de - 1,0% sur le montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

### — 27.1.9 Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice. Elles s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2012 à 19 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2011).

### — 27.1.10 Versements attendus en 2013

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2012, des indemnités de l'ordre de 10 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

## 27.2 | RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 302 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 (289 millions d'euros au titre de l'exercice 2011).

## NOTE 28 • PASSIFS FINANCIERS

### 28.1 | COMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	8 672	1 125	9 797	7 080	626	7 706
Autres dettes financières	2 529	2 462	4 991	1 853	3 189	5 042
Contrats de crédit-bail	68	47	115	61	41	102
Dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle	444	68	512	66	43	109
Instruments financiers dérivés passifs	17	17	34	25	51	76
<b>Total passifs financiers</b>	<b>11 730</b>	<b>3 719</b>	<b>15 449</b>	<b>9 085</b>	<b>3 950</b>	<b>13 035</b>

## 28.2 | DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	31/12/ 2012 *	31/12/ 2011 *
Rallye 2003 Emprunt obligataire échangeable 2013	EUR	300	Taux fixe 3,250%	10 ans 3 mois			336
Rallye 2010 Emprunt obligataire 2014	EUR	500	Taux fixe 5,875%	4 ans	Juillet 2013 Mars 2014	351 498	
Rallye 2010 OREA 2015	EUR	100	Taux variable	3 ans	Février 2015	99	99
Rallye 2009 Emprunt obligataire 2015	EUR	500	Taux fixe 8,375%	5 ans 3 mois	Janvier 2015	496	494
Rallye 2009 Emprunt obligataire 2016	EUR	500	Taux fixe 7,625%	6 ans	Novembre 2016	496	495
Rallye 2012 EMTN 2018	EUR	150	Taux fixe 5,000%	6 ans	Octobre 2018	149	
Casino 2002 Emprunt obligataire 2012	EUR	413	Taux fixe 6,000%	9 ans 8 mois 10 ans	Février 2012		414
Casino 2009 Emprunt obligataire 2012	EUR	165	Taux fixe 7,880%	3 ans 6 mois	Août 2012		166
Casino 2008 et 2009 Emprunt obligataire 2013	EUR	544	Taux fixe 6,380%	4 à 5 ans	Avril 2013	552	567
Casino 2007 et 2008 Emprunt obligataire 2014	EUR	578	Taux fixe 4,880%	5 ans 10 mois 7 ans	Avril 2014	600	605
Casino 2009 Emprunt obligataire 2015	EUR	750	Taux fixe 5,500%	5 ans 6 mois	Janvier 2015	789	787
Casino 2011 Emprunt obligataire 2016	EUR	600	Taux fixe 4,470%	4 ans 6 mois	Avril 2016	601	598
Casino 2010 Emprunt obligataire 2017	EUR	888	Taux fixe 4,380%	7 ans	Février 2017	855	828
Casino 2010 Emprunt obligataire 2018	EUR	508	Taux fixe 4,480%	7 ans 6 mois	Novembre 2018	539	506
Casino 2012 Emprunt obligataire 2019	EUR	650	Taux fixe 3,160%	7 ans	Août 2019	655	
Casino 2012 Emprunt obligataire 2020	EUR	600	Taux fixe 3,990%	8 ans	Mars 2020	620	
Casino 2011 Emprunt obligataire 2021	EUR	850	Taux fixe 4,730%	10 ans	Mai 2021	862	824
Exito / Carulla Emprunts obligataires	COP	96	Taux variable	7 et 10 ans	Avril 2013 Mai 2015	96	89
GPA 2007 Emprunt obligataire	BRL	96	Taux variable CDI + 0,5%	5 et 6 ans	Mars 2012 Mars 2013	96	86
GPA 2009 Emprunt obligataire	BRL	148	Taux variable 109,5% CDI	3/4 et 5 ans	Décembre 2014	146	81
GPA 2011 Emprunt obligataire 2014	BRL	226	Taux variable 107,7% CDI	3 ans	Janvier 2014	226	101
GPA 2011 Emprunt obligataire 2015	BRL	296	Taux variable 108,5% CDI	3 ans et 6 mois	Juin 2015	295	133
GPA 2012 Emprunt obligataire 2015	BRL	148	Taux variable 100% CDI + 1%	3 ans et 6 mois	Juillet 2015	148	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2015	BRL	444	Taux variable CDI + 1%aa	3 ans et 6 mois	Novembre 2015	443	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2013	BRL	37	Taux variable 105,35% CDI	1 an	Avril 20 13	37	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2014	BRL	74	Taux variable CDI + 0,72%aa	1 an et 6 mois	Décembre 2014	74	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2015	BRL	74	Taux variable CDI + 0,72%aa	2 ans et 6 mois	Janvier 2015	74	
<b>Total emprunts obligataires</b>						<b>9 797</b>	<b>7 706</b>

\* Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

Emprunts bancaires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	31/12/ 2012	31/12/ 2011
Alpetrol Prêt bancaire	EUR	50	Taux variable	5 ans	Janvier 2012		50
Alpetrol Prêt structuré	EUR	100	Taux variable	5 ans	Juin 2012		100
Alpetrol Ligne de crédit	EUR	125	Taux variable			125	15
Alpetrol Prêt bancaire	EUR	100	Taux variable	3 ans et 6 mois	Janvier 2016	99	
Rallye Prêt bancaire	EUR	75	Taux variable	2 ans 11 mois	Avril 2012		75
Rallye Prêt structuré	EUR	150	Taux variable	5 ans	Juillet 2017	149	149
Rallye Prêt bancaire	EUR	100	Taux variable	3 ans	Mars 2013	100	100
Rallye Prêt bancaire	EUR	75	Taux variable	5 ans	Juin 2013	75	75
Rallye Prêt bancaire	EUR	40	Taux variable	5 ans	Février 2014	40	40
Rallye Prêt bancaire	EUR	150	Taux variable	7 ans	Mai 2014	150	150
Rallye Prêt bancaire	EUR	50	Taux variable	10 ans	Février 2018	50	50
Rallye Equity swap	EUR	37	Taux variable		Mai 2012		37
Rallye Ligne de crédit	EUR	70	Taux variable			70	380
Parandé Emprunts bancaires divers	EUR	111	Taux variable			111	102
GO Sport Ligne de crédit		120	Taux variable	3 ans 6 mois		94	78
Casino Prêt structuré Calyon	EUR	184	Taux variable	6 ans	Juin 2013	184	184
Casino Alaméa	EUR	300	Taux variable	5 ans	Avril 2015	300	300
Casino Emprunts bancaires divers <sup>(1)</sup>	EUR					226	259
Casino Billets de trésorerie	EUR					235	438
Casino Amérique latine						1 223	602
Casino <sup>(2)</sup> Autres international <sup>(3)</sup>						752	919
Concours bancaires						523	587
Intérêts courus <sup>(4)</sup>						485	352
<b>Total emprunts bancaires</b>						<b>4 991</b>	<b>5 042</b>

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 175 et 188 millions d'euros respectivement en 2012 et 2011.  
(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 1 222 et 1 millions d'euros en 2012 (contre respectivement 569 et 31 millions d'euros en 2011).  
(3) Concerne principalement Big C Thaïlande à hauteur respectivement de 719 et 890 millions d'euros.  
(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

## 28.3 | DETTES LIÉES AUX PUTS SUR INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant
GPA <sup>(1)</sup>	38,17%	7,36%	399	V	399	
Franprix-Leader Price <sup>(2)</sup>	26,00% à 84,00%	16,00 à 74,00%	97	F/V	44	53
Lanin / Disco (Uruguay) <sup>(3)</sup>	96,55%	3,45%	15	F		15
Monoprix (Somitap)	54,52%	45,48%	1	F	1	1
<b>Total des engagements</b>			<b>512</b>		<b>443</b>	<b>69</b>

(1) Voir note 2.3.  
(2) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price. La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10% de l'indicateur présente un impact de +/- 3 millions d'euros ; les échéances de ces options s'échelonnent entre 2013 et 2035.  
(3) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

## 28.4 | ENDETTEMENT FINANCIER

## — 28.4.1 Composition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	8 672	1 125	9 797	7 080	626	7 706
Autres dettes financières	2 529	2 462	4 991	1 853	3 189	5 042
Contrats de crédit-bail	68	47	115	61	41	102
Dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle	444	68	512	66	43	109
Instruments financiers dérivés passifs	17	17	34	25	51	76
<b>Total passifs financiers</b>	<b>11 730</b>	<b>3 719</b>	<b>15 449</b>	<b>9 085</b>	<b>3 950</b>	<b>13 035</b>
Instruments financiers dérivés actifs	(246)	(140)	(386)	(129)	(75)	(204)
Autres actifs financiers	(40)		(40)		(106)	(106)
Titres de placement et assimilés		(337)	(337)		(390)	(390)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		(6 331)	(6 331)		(3 923)	(3 923)
<b>Total actifs financiers</b>	<b>(286)</b>	<b>(6 808)</b>	<b>(7 094)</b>	<b>(129)</b>	<b>(4 494)</b>	<b>(4 623)</b>
<b>Endettement Financier net</b>	<b>11 444</b>	<b>(3 089)</b>	<b>8 355</b>	<b>8 956</b>	<b>(544)</b>	<b>8 412</b>

## — 28.4.2 Variation de l'endettement financier

(En millions d'euros)	2012	2011
<b>Endettement financier à l'ouverture</b>	<b>12 831</b>	<b>10 567</b>
Nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>	2 228	3 924
Remboursements (principal et intérêts) <sup>(2)</sup>	(2 102)	(2 032)
Autres actifs financiers		11
Variations juste valeur (contrepartie résultat)	(10)	7
Écarts de conversion	(248)	(108)
Variations de périmètre <sup>(3)</sup>	1 975	414
Variations des dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(4)</sup>	403	51
Reclassement en passifs financiers détenus en vue de la vente (Mercialys)	(12)	
Autres	(2)	(3)
<b>Endettement financier à la clôture</b>	<b>15 063</b>	<b>12 831</b>
Passifs financiers (voir note 28.4.1)	15 449	13 035
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 28.4.1)	(386)	(204)
<p>(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (i) la souscription par Casino, Guichard-Perrachon et GPA de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 1 586 millions d'euros (respectivement 1 250 et 336 millions d'euros), un placement privé de Rallye pour 150 millions d'euros et (ii) la souscription de nouveaux emprunts par les filiales GPA et Exito pour respectivement 184 et 122 millions d'euros. Le solde du mouvement provient essentiellement de tirages sur les lignes de crédit utilisées par Monoprix pour 125 millions d'euros.</p> <p>(2) Les remboursements d'emprunts correspondent principalement aux événements suivants : remboursements (i) des emprunts obligataires sur Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 558 et 77 millions d'euros, (ii) des autres emprunts et dettes financières liés à Rallye, GPA, Big C Thaïland, Exito et Franprix-Leader Price pour respectivement 370, 202, 188, 154 et 53 millions d'euros, (iii) de découverts bancaires et intérêts courus pour 219 millions d'euros et (iv) de flux nets de billets de trésorerie pour 203 millions d'euros.</p> <p>(3) Les variations de périmètre concernent principalement l'opération décrite à la note 2.3 relative à la prise de contrôle de GPA.</p> <p>(4) La variation sur les dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concerne principalement la constatation du put accordé à la famille DINIZ pour 399 millions d'euros (voir note 2.3 et 28.3).</p>		

Casino, Guichard-Perrachon a émis sur la période deux emprunts obligataires d'un montant respectif de 600 et 650 millions d'euros à échéance 2020 et 2019 et dont les taux d'intérêts effectifs (TIE) s'élevaient à 4,05% et 3,22%.

## Opérations de financement GPA

Durant le premier semestre 2012, GPA et ses filiales ont émis des emprunts obligataires pour un montant nominal global de 2,1 milliards de réais (777 millions d'euros – voir note 28.2). Ces emprunts sont remboursables *in fine* et bénéficient de conditions de remboursement anticipées : (i) le prêt de 1,2 milliard de réais (444 millions d'euros) peut faire l'objet d'un remboursement anticipé immédiat, et (ii) le prêt de 400 millions de réais (148 millions d'euros) ne pourra être remboursé de manière anticipée qu'après une période de 18 mois. Les 500 millions de réais restant (185 millions d'euros) ne présentent pas de clause de remboursement anticipé.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers à part l'emprunt d'un montant de 100 millions de réais (37 millions d'euros). Ces ratios sont calculés sur les données consolidées de GPA :

- dette nette <sup>(i)</sup> ne doit pas être supérieure aux capitaux propres ;
- dette nette consolidée / EBITDA < 3,25.

(i) Dette nette = dette - trésorerie, équivalent de trésorerie et créances clients.

## Opérations de financement Big C Thaïlande

Le refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande a été signé avec trois institutions financières locales et comprend :

- un financement de 27 milliards de bahts (669 millions d'euros) dont la maturité s'étend entre 2 et 7 ans et qui porte intérêt à THBFX 3 mois ou 6 mois ou BIBOR 3 mois plus marge. Ce financement sera remboursé selon différents modes (amortissement annuel de la dette, renouvellement de billets à ordre et remboursement *in fine*) ;
- un prêt d'un montant de 5 milliards de bahts (124 millions d'euros) de maturité cinq ans et remboursable annuellement (de janvier 2013 à juillet 2017). Ce prêt porte intérêt à THBFX 6 mois plus marge.

Sur le financement de 27 milliards de bahts (669 millions d'euros) mis à sa disposition, Big C Thaïlande n'a utilisé que le prêt à long terme d'un montant de 18 milliards de bahts (446 millions d'euros) et a utilisé la totalité du second financement.

Ces refinancements sont soumis au respect de ratios financiers (Dette financière nette/EBITDA et Dette financière nette/Capitaux propres) (voir note 31.5).

## — 28.4.3 Échéancier de paiement des dettes financières brutes et autres dettes

## Échéancier de paiement des passifs financiers au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Emprunts obligataires	9 797	1 125	5 812	2 860
Autres emprunts	4 991	2 462	2 190	339
Contrats de location financement	115	47	51	17
Instruments financiers dérivés (couverture de JV)	34	17	17	
Dettes financières	512	68	425	19
Dettes fournisseurs	6 747	6 747		
Autres dettes	5 454	4 407	722	325
<b>Total</b>	<b>27 660</b>	<b>14 886</b>	<b>9 214</b>	<b>3 560</b>

## Échéancier de paiement des passifs financiers au 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Emprunts obligataires	7 706	626	4 409	2 671
Autres emprunts	5 042	3 189	1 544	309
Contrats de location financement	102	41	49	12
Instruments financiers dérivés (couverture de JV)	76	51	22	3
Dettes financières	109	43	66	
Dettes fournisseurs	5 517	5 517		
Autres dettes	4 301	3 762	539	
<b>Total</b>	<b>22 852</b>	<b>13 228</b>	<b>6 629</b>	<b>2 995</b>

## NOTE 29 • AUTRES DETTES

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés passifs	135	47	182	74	13	87
Dettes fiscales et sociales	576	1 822	2 398	286	1 485	1 771
Dettes diverses	28	1 186	1 214	66	810	876
Dettes sur immobilisations	29	238	267	24	279	303
Comptes courants		93	93		64	64
Financement de l'activité de crédit	48	924	972		1 019	1 019
Produits constatés d'avance	191	137	328	90	91	181
<b>Total</b>	<b>1 007</b>	<b>4 447</b>	<b>5 454</b>	<b>540</b>	<b>3 761</b>	<b>4 301</b>

## NOTE 30 • JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

## 30.1 | VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

## — 30.1.1 Actifs financiers

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Pour les instruments financiers affectés aux postes « Titres de placement » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » la juste valeur est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture (niveau 1).
- Pour les instruments financiers affectés aux postes « Dérivés actifs non courants », « Actifs financiers de couverture non courants » et « Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette », la juste valeur est déterminée selon des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables (niveau 2).
- Pour les investissements dans des fonds de *Private Equity* affectés au poste « Titres immobilisés de l'activité portefeuille » la juste valeur est déterminée sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds (niveau 3).
- Pour les autres instruments non cotés affectés au poste « Autres actifs financiers disponibles à la vente » composés essentiellement de participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché (ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3). Les variations d'hypothèses ne donneraient pas un résultat d'estimation de la juste valeur sensiblement différent de la valeur retenue par le Groupe.

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des actifs financiers avec leur juste valeur aux 31 décembre 2012 et 2011 :

(En millions d'euros)	31/12/2012			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2012
	Valeur au bilan			Juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
	Total de l'actif	Actifs non financiers	Actifs financiers					
Autres actifs non courants	2 088	769	1 319	144	11	822	342	1 319
Actifs financiers de couverture non courants	246		246	246				246
Clients et comptes rattachés	1 744		1 744			1 744		1 744
Autres actifs courants	1 656	680	976	3		973		976
Autres actifs financiers courants	477		477	237		76	164	477
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 331		6 331	485		5 846		6 331

(En millions d'euros)	31/12/2011			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011
	Valeur au bilan			Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
	Total de l'actif	Actifs non financiers	Actifs financiers					
Autres actifs non courants	971	252	719	59	10	271	379	719
Actifs financiers de couverture non courants	129		129	129				129
Clients et comptes rattachés	1 881		1 881			1 881		1 881
Autres actifs courants	1 743	621	1 122	10		1 112		1 122
Autres actifs financiers courants	465		465	288		50	127	465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 923		3 923	586		3 337		3 923

## — 30.1.2 Passifs financiers

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- les emprunts obligataires, sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché. Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture ;

- les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 2 ;
  - les passifs financiers relatifs aux puts minoritaires sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de catégorie 3.
- Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des passifs financiers avec leur juste valeur.

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2012
	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur des passifs financiers
Emprunts obligataires	9 797		9 797	9 797				10 601
Autres emprunts et dettes financières	5 503		5 503	4 990	512			5 537
Location financement	115		115	115				115
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	34		34				34	34
Dettes fournisseurs	6 747		6 747	6 747				6 747
Autres dettes	5 454	2 055	3 400	3 218	28	150	4	3 400

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011
	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur des passifs financiers
Emprunts obligataires	7 706		7 706	7 706				8 030
Autres emprunts et dettes financières	5 042		5 042	5 042				5 081
Location financement	102		102	102				102
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	76		76				76	76
Dettes fournisseurs	5 517		5 517	5 517				5 517
Autres dettes	4 301	1 338	2 963	2 874	3	78	7	2 963

### 30.2 | HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Le Groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêt :

- niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- niveau 3 : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

Les tableaux ci-dessous présentent, au 31 décembre 2012 et 2011, les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les 3 hiérarchies suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2012
	Prix de marché	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres non observables	
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
<b>ACTIF</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	167	43	229	439
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)		385		385
Dérivés actifs (courants et non courants)	25	11	133	169
Autres	488	72		560
<b>PASSIF</b>				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)		34		34
Dérivés passifs (courants et non courants)		182		182
Autres				

<i>(En millions d'euros)</i>	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2011
	Prix de marché	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres non observables	
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
<b>ACTIF</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	132	53	277	462
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)		204		204
Dérivés actifs (courants et non courants)		17	51	68
Autres	634	167		801
<b>PASSIF</b>				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	7	76		83
Dérivés passifs (courants et non courants)		81		81
Autres				

### NOTE 31 • OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de taux d'intérêt, de change, sur actions), de contrepartie et de liquidité.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux, des swaps de devises, des opérations de change à terme. Il s'agit principalement d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. La majorité de ces instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture. Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a introduit en 2011 une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de Corporates. La souplesse obtenue sur cette portion en trading concerne tant la politique de fixation/variabilisation, la durée que la gestion du risque de contrepartie du portefeuille.

Les instruments dérivés se décomposent ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat			165	165	85
Dérivés – couverture de flux de trésorerie					8
Dérivés – couverture de juste valeur	351	38		389	204
<b>Total dérivés actif</b>	<b>351</b>	<b>38</b>	<b>165</b>	<b>554</b>	<b>297</b>
<i>dont non courant</i>	<i>225</i>	<i>24</i>	<i>141</i>	<i>390</i>	<i>189</i>
<i>dont courant</i>	<i>126</i>	<i>14</i>	<i>24</i>	<i>164</i>	<i>108</i>
<b>PASSIF</b>					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat			177	177	79
Dérivés – couverture de flux de trésorerie	2	3		5	3
Dérivés – couverture de juste valeur	27	7		34	83
<b>Total dérivés passif</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>177</b>	<b>216</b>	<b>165</b>
<i>dont non courant</i>	<i>17</i>		<i>175</i>	<i>192</i>	<i>100</i>
<i>dont courant</i>	<i>12</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>24</i>	<i>65</i>

Au 31 décembre 2012, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde créditeur de 4 millions d'euros (créiteur 1 million d'euros au 31 décembre 2011).

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens de la norme IAS 39 s'élève à - 11 millions d'euros au 31 décembre 2012 (- 5 millions d'euros au 31 décembre 2011).

### 31.1 | RISQUE DE TAUX

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

#### — Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts	2 994	3 578
Location financière	46	41
Concours bancaires courants et crédits spots	523	587
<b>Total dette à taux variable (hors intérêts courus) <sup>(1)</sup></b>	<b>3 563</b>	<b>4 206</b>
Équivalents de trésorerie	3 786	1 889
Trésorerie	2 545	2 034
<b>Total Actif</b>	<b>6 331</b>	<b>3 923</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(2 768)</b>	<b>283</b>
Instruments dérivés	4 990	1 802
<b>Position nette après gestion</b>	<b>2 222</b>	<b>2 085</b>
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 222	2 085
Variation de 1%	23	21
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
<b>Variation des frais financiers</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
Coût de l'endettement	708	675
<b>Impact variation frais financiers/charges financières</b>	<b>2,97%</b>	<b>3,07%</b>

(1) L'échéance des actifs et dettes à taux variable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, principalement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

### 31.2 | RISQUE DE CHANGE

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change opérationnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des swaps de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(En millions d'euros)	USD	JPY	Euros	Divers	31/12/2012	31/12/2011
Créances commerciales exposées	(5)		(2)		(8)	(7)
Autres actifs financiers exposés	(691)	(2)	(13)	(6)	(712)	(581)
Dettes fournisseurs exposées	147		15		162	109
Dettes financières exposées	415				415	243
<b>Exposition brute dette/(créance)</b>	<b>(134)</b>	<b>(2)</b>		<b>(6)</b>	<b>(143)</b>	<b>(236)</b>
Créances commerciales couvertes						
Autres actifs financiers couverts	(472)				(472)	(474)
Dettes fournisseurs couvertes	65				65	62
Dettes financières couvertes	364				364	242
<b>Exposition nette dette/(créance)</b>	<b>(91)</b>	<b>(2)</b>		<b>(6)</b>	<b>(100)</b>	<b>(66)</b>

Au 31 décembre 2011, l'exposition bilantielle nette d'un montant de - 66 millions d'euros se portait principalement sur le dollar américain et sur l'euro à hauteur respectivement de - 70 et 3 millions.

#### — Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change après couverture

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dollar américain	(12)	(11)
Autres devises		
<b>Total</b>	<b>(12)</b>	<b>(11)</b>

### 31.3 | RISQUE SUR ACTIONS

#### — Participations consolidées

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés (*total return swaps*, *forward*, *call*) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (voir note 7.2). La valeur comptable retenue pour ces instruments correspond à l'estimation de la valorisation à la date de clôture fournie par un établissement financier. La valorisation de ces instruments tient compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt et le cours de Bourse. Ces instruments sont principalement à échéance 2014.

#### — Portefeuille d'investissements

Le Groupe a poursuivi son programme de cessions du portefeuille d'investissements financiers en 2012, réduisant ainsi son exposition économique.

Les investissements financiers de Rallye bénéficient d'une très forte diversification, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille, ce qui permet une bonne mutualisation des risques. Cette gestion des risques est, de plus, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille : au 31 décembre 2012, le portefeuille comprend en effet environ 80 lignes, dont près de 80% ont une valeur estimée inférieure ou égale à 4 millions d'euros, la plus importante s'élevant à 17 millions d'euros en cash investi net.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% du prix des titres détenus :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Position bilan (juste valeur)	252	305
Sensibilité sur les capitaux propres	(22)	(27)
Sensibilité sur le résultat	(2)	(4)

Une baisse de 10% du cours des ADR GPA détenus en actifs disponibles à la vente entraînerait une variation de - 13 millions d'euros au niveau des capitaux propres au 31 décembre 2012 (- 11 millions d'euros en 2011).

#### — Portefeuille de placement

La valeur du portefeuille d'investissement en valeurs mobilières de placement cotées au bilan était de 8 millions d'euros au 31 décembre 2012. Compte tenu à la fois de la corrélation aux principaux indices de référence (β) des actions détenues, une baisse de 10% des marchés actions par rapport à leur niveau du 31 décembre 2012, appliquée à cette exposition globale de 8 millions d'euros aurait eu un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat avant impôt.

### 31.4 | RISQUES DE CRÉDIT

#### — Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients « commercial » est analysé ci-après :

<i>(En millions d'euros)</i>	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture				Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total			
31 décembre 2011	675	58	37	23	118	169	962	
<b>31 décembre 2012</b>	<b>753</b>	<b>95</b>	<b>53</b>	<b>24</b>	<b>173</b>	<b>164</b>	<b>1 090</b>	

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

#### — Risque de crédit lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers, la société est exposée au risque de contrepartie. Rallye privilégie les relations financières avec différentes banques de tailles internationales bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées et évite une trop grande concentration des opérations sur un nombre restreint d'établissements financiers. Dès lors, Rallye considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec l'organisme prêteur, il n'y a donc pas de risque de contrepartie additionnel.

### 31.5 | RISQUE D'EXIGIBILITÉ DES DETTES FINANCIÈRES

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat, notamment le maintien de l'emprunt à son rang (*pari-passu*), la limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et le défaut croisé (*cross default*).

Les contrats d'emprunt de Rallye contenant des clauses imposant le respect de ratios financiers représentent environ 11% des dettes financières. Ces ratios sont applicables uniquement aux emprunts bancaires ; les émissions obligataires de Rallye ne contiennent en effet aucun engagement lié à des ratios financiers. Certains financements bancaires sont soumis aux deux ratios financiers suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Ratios au 31 décembre 2012
EBITDA Consolidé <sup>(1)</sup> / Coût de l'endettement financier net consolidé	> 2,75	4,07
Fonds propres de la société Rallye SA	> 1,2 milliard d'euros	1,9 milliard d'euros

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Rallye dispose d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) dont le plafond s'élève à 4 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 150 millions d'euros.

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon. Les ressources sont gérées par la Direction du Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe et entités contrôlées conjointement (GPA, Big C Thaïlande, Monoprix, Exito) disposent également de leurs propres ressources financières.

Toutes les filiales font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN dont le plafond s'élève à 9 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 5 968 millions d'euros. Tous ces emprunts bénéficient de la note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, « BBB- ».

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 milliard d'euros ; l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 235 millions d'euros.

Les obligations et billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales des pays suivants : France, Brésil et Thaïlande.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales ressources financières dont dispose Casino, Guichard-Perrachon se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, le club deal de 900 millions de dollars américains, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 420 millions d'euros qui sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée <sup>(2)</sup> / EBITDA <sup>(1)</sup> consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 50 millions d'euros et l'emprunt Alaméa de 300 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 184 millions d'euros est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

Au 31 décembre 2012, le ratio Dette Financière Nette consolidée <sup>(2)</sup> / EBITDA <sup>(1)</sup> consolidé s'élève à 1,925 alors que les covenants de Casino, Guichard-Perrachon ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée confortable quant au respect par Rallye et Casino de leurs covenants financiers.

Les contrats de financement de GPA, Big C Thaïlande et Monoprix sont majoritairement sujets au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2012.

En cas de changement d'actionnaire majoritaire, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino, Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Les emprunts obligataires émis par Rallye prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de changement de contrôle de la société Casino Guichard-Perrachon ainsi que de la société Rallye.

Les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon, uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la société. De plus, à l'exception de l'emprunt de maturité avril 2014 d'un montant de 578 millions d'euros, ils contiennent une clause de « coupon step-up » qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

Au 31 décembre 2012, la situation de liquidité du Groupe est solide :

— Lignes bancaires confirmées

(En millions d'euros)	Taux	Montants disponibles		
		groupe Casino	Rallye	groupe GO Sport
Lignes bancaires confirmées < à 1 an	Variable	390	195	120
Lignes bancaires confirmées > à 1 an	Variable	693	1 120	
<b>Total des lignes autorisées</b>		<b>1 083</b>	<b>1 315</b>	<b>120</b>
<i>Total des lignes utilisées</i>		<i>190</i>	<i>195</i>	<i>66</i>
Lignes syndiquées < à 1 an	Variable			
Lignes syndiquées > à 1 an	Variable	1 882	735	
<b>Total des lignes autorisées</b>		<b>1 882</b>	<b>735</b>	
<i>Dont total des lignes utilisées</i>				

— Échéancier des flux de trésorerie des passifs financiers au 31 décembre 2012

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	14 788	16 725	3 874	9 366	3 485
Contrats de location financement	115	525	69	428	28
Dettes IFRS (comptabilisation des puts)	512	170	51	75	44
Instruments financiers dérivés	(338)	(440)	(69)	(262)	(109)
Entrées de trésorerie		(1 199)	(383)	(609)	(207)
Sorties de trésorerie		799	320	380	98
Contrats dérivés réglés en net		(37)	(5)	(32)	
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	9 964	9 963	9 874	62	27
<b>Total</b>	<b>25 041</b>	<b>26 943</b>	<b>13 799</b>	<b>9 669</b>	<b>3 475</b>

NOTE 32 • ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS, AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2012, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe à l'exception des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements liés aux opérations exceptionnelles sont relatifs au périmètre du Groupe consolidé.

## 32.1 | ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

## — 32.1.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs donnés en garantie <sup>(1)</sup>	315	146
Cautions et garanties bancaires données <sup>(2)</sup>	1 456	617
Engagement de commandes d'achats fermes * <sup>(3)</sup>	92	97
Réserve de crédits accordés à la clientèle <sup>(4)</sup>		886
Autres engagements	95	98
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 958</b>	<b>1 844</b>
Échéances :		
< à 1 an	124	1 292
De 1 à 5 ans	1 685	478
> à 5 ans	149	74

\* Engagements réciproques.  
(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles.  
(2) En 2012, concerne à hauteur de 1 324 millions d'euros GPA qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale. La variation constatée entre 2012 et 2011 résulte principalement de la prise de contrôle de GPA.  
(3) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés.  
(4) En 2011, les réserves de crédits accordés à la clientèle ne concernaient que Banque du Groupe Casino.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5 864 043 heures. Ils étaient de 5 982 658 heures au 31 décembre 2011. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 78 570 heures.

## — 32.1.2 Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à percevoir au titre des garanties reçues.

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Cautions et garanties bancaires reçues	78	89
Actifs financiers assortis de garanties	63	57
Lignes de crédit confirmées non utilisées (voir note 31.5)	4 684	4 537
Autres engagements	20	29
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>4 845</b>	<b>4 712</b>
Échéances :		
< à 1 an	269	1 158
De 1 à 5 ans	3 957	2 936
> à 5 ans	619	618

## 32.2 | ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

## — 32.2.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données sauf dans le cadre des promesses d'achats d'actions qui sont évaluées à leur juste valeur.

Ce tableau n'inclut pas les engagements que le Groupe a pris en faveur des entreprises associées et des coentreprises (voir respectivement notes 17 et 18).

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Garanties données dans le cadre de la cession <sup>(1)</sup> :		
• des activités polonaises <sup>(2)</sup>	47	54
• des titres de Smart & Final		4
• d'actifs immobiliers	21	13
• d'autres actifs	2	1
Promesses d'achats d'actions * dont <sup>(3)</sup> :	262	256
• Franprix-Leader Price	157	195
• Disco (Uruguay)	90	61
Monoprix *	1 175	(4)
Autres engagements exceptionnels donnés	16	31
<b>Total des engagements donnés liés aux opérations exceptionnelles</b>	<b>1 523</b>	<b>359</b>
* Engagements réciproques.		
(1) Au titre de cessions immobilières, le groupe Casino est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le groupe Casino a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1 <sup>er</sup> jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.		
Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.		
(2) Le groupe Casino a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :		
• Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.		
Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le groupe Casino à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur la période garantie.		
• Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2012, il s'élève à 18 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 13 millions d'euros.		
(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (Voir notes 1.26 des « Règles et méthodes comptables » et 28.3).		
La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le groupe Casino a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.		
- Franprix-Leader Price :		
Options portant sur les actions de masters franchisés non contrôlés par le groupe Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2040 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.		
- Uruguay :		
Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 millions de dollars majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.		
(4) Monoprix		
Selon le protocole d'accord transactionnel signé le 26 juillet 2012 entre Galeries Lafayette et Casino, Galeries Lafayette cédera sa participation de 50% détenue dans Monoprix à Casino au prix de 1 175 millions d'euros (voir note 1.2). Une garantie à première demande a été octroyée à Galeries Lafayette qui s'élève à 1 209 millions d'euros couvrant d'une part le prix d'acquisition et d'autre part les intérêts du 1 <sup>er</sup> avril au 30 octobre 2013 liés à l'indexation du prix d'acquisition. La prise de contrôle de Monoprix par Casino est soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.		
Compte tenu des événements postérieurs à la clôture 2011 tels que mentionnés dans la note de 32.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2011, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50% du capital de Monoprix n'était pas indiquée en 2011.		

## — 32.2.2 Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

## 32.3 | ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 17.3 et 18.2.

### — Litige avec la famille BAUD

Des litiges divers, faisant suite à des demandes nouvelles, totalement mal fondées de la famille BAUD, restent en cours, en particulier au titre de la résiliation en 2006 par Casino du contrat de licence de marque conclu par Geimex avec Leader Price Polska.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 44 millions d'euros dont 20 millions d'euros de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2012 se sont élevés à 254 et 5 millions d'euros.

### — Procédure en défense à l'initiative des cédants du bloc de contrôle dans Globex Utilidades SA

En juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, une société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électroménagers sous l'enseigne « Ponto Frio ».

L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous-holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités du paiement du prix pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce International par une requête datée du 30 mai 2012.

À ce stade, le tribunal arbitral est en cours de constitution. En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée. Subsidièrement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.

### — Sinistres thaïlandais

Lors des événements du deuxième trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes d'exploitation. Les assurances sont en cours de finalisation de leurs investigations qui devraient aboutir au règlement de l'indemnité reconnue dans les comptes à hauteur de 11 millions d'euros en 2013.

Entre août et novembre 2011, le pays a subi de fortes inondations qui ont affecté directement quatre centres de distribution, cinq hypermarchés et quinze petits magasins ; d'autres magasins ont été touchés indirectement. Cela a conduit à une destruction partielle ou totale de certains actifs immobiliers et opérationnels ainsi qu'une perte d'exploitation importante. Le chiffrage du sinistre est en cours ; les dommages et pertes subies au 31 décembre 2012 ont été évalués à environ 45 millions d'euros, dont 22 millions d'euros au titre de pertes d'exploitation. Au titre de ces dommages, le groupe Casino a reçu un premier versement de 14 millions d'euros. Ce montant est venu en déduction du droit à remboursement dont le solde s'élève à la clôture à 11 millions d'euros net des franchises.

### — Passifs éventuels GPA

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 <sup>(1)</sup>
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	100	42
IRPJ-IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	281	63
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	379	143
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	114	59
ICMS (TVA)	1 183	418
Litiges salariaux	152	24
Litiges civils	236	69
<b>Total</b>	<b>2 445</b>	<b>817</b>
<small>(1) En quote-part (40,13%).</small>		

## 32.4 | ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

## — Preneur de location financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	13	9
Entre un et 5 ans	14	4
À plus de 5 ans	43	13
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>70</b>	
Moins les montants représentant des charges de financement	(42)	
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	15	13
Entre un et 5 ans	27	21
À plus de 5 ans	21	6
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>63</b>	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

## — Preneur de location financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	39	36
Entre un et 5 ans	61	55
À plus de 5 ans	2	1
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>101</b>	
Moins les montants représentant des charges de financement	(10)	
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>91</b>	<b>91</b>

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	25	24
Entre un et 5 ans	36	34
À plus de 5 ans	3	3
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>65</b>	
Moins les montants représentant des charges de financement	(3)	
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>61</b>	<b>61</b>

### — Preneur de location simple sur actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	723	571
Entre un et 5 ans	1 008	913
À plus de 5 ans	710	680

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 11 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012 contre 15 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011.

### — Preneur de location simple sur actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	42	37
Entre un et 5 ans	67	48
À plus de 5 ans		

### — Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Les montants des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	195	275
Entre un et 5 ans	178	221
À plus de 5 ans	38	44

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2012 s'élève à 9 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2011.

## NOTE 33 • COURS DES DEVICES

Cours en devises pour un euro	31/12/2012		31/12/2011	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar américain (USD)	1,3194	1,2856	1,2939	1,3917
Zloty polonais (PLN)	4,0740	4,1843	4,4580	4,1187
Leu roumain (RON)	4,4445	4,4581	4,3233	4,2386
Peso argentin (ARS)	6,4879	5,8485	5,5730	5,7453
Peso uruguayen (UYU)	25,5737	26,0332	25,8566	26,8345
Baht thaïlandais (THB)	40,3470	39,9440	40,9910	42,4247
Peso colombien (COP)	2 333,00	2 311,59	2 512,4300	2 569,1830
Real brésilien (BRL)	2,7036	2,5097	2,4159	2,3259
Dong vietnamien (VND)	27 480,000	26 771,000	27 262,0000	28 514,6200

## NOTE 34 • TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés-mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises (principalement Monoprix) ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

Au cours de l'exercice, les sociétés mères ont souscrit à des emprunts obligataires émis par des entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 106 millions d'euros

Cdiscount a procédé à une cession de créances en décembre 2012 à Banque du Groupe Casino pour un montant de 87 millions d'euros.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

## 34.1 | TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ MÈRE

Les comptes du groupe Rallye sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2012.

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre le groupe Rallye et la société Foncière Euris au cours de l'exercice 2012.

En 2008, un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Ce partenariat a été mis en œuvre en 2008 sur les centres de Beaugrenelle et Carré de Soie en France, Manufaktura et Wzgorze en Pologne.

Le partenariat a pris fin en 2012, toutefois ses effets se poursuivent pour les projets toujours en cours au 31 décembre 2012, qui ont été mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat.

Les intérêts du Groupe dans les centres commerciaux Carré de Soie et Manufaktura ont été vendus respectivement en 2010 et 2012 ; et aucun nouveau projet n'a été mis en œuvre, depuis 2008, dans le cadre de ce partenariat.

## 34.2 | TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Montant des transactions	Soldes	Montant des transactions	Soldes
Total des transactions avec les coentreprises :				
Prêts	79	85	(83)	6
Créances	(20)	128	56	148
Dettes	34	135	(32)	101
Charges	53		50	
Produits	68		68	
Total des transactions avec les entreprises associées :				
Prêts				
Créances	(65)	68	47	133
Dettes				
Charges	27		28	
Produits	5		9	

## 34.3 | RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Avantages à court terme hors charges sociales <sup>(1)</sup>	7	6
Avantages à court terme : charges sociales	2	2
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants		
Paievements en actions <sup>(2)</sup>	1	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<small>(1) Salaires bruts, primes, avantages en nature et jetons de présence.  (2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.</small>		

## NOTE 35 • HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Rallye s'élèvent à 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,4 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

## NOTE 36 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

## 36.1 | ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 18 janvier 2013, Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunéré à 3,31%.

## 36.2 | ACQUISITION DE DISTRIBUTION SUD-OUEST

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord pour acquérir le master-franchisé Distribution Sud-Ouest portant sur 70 magasins dont il détenait 49% au 31 décembre 2012. Cette acquisition a été soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

## 36.3 | ACQUISITION DE 38 MAGASINS NORMA FRANÇAIS

Le 1<sup>er</sup> février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord avec le groupe Norma français pour acquérir 38 magasins en exploitation et quatre projets d'ouverture dans la région du Sud-Est. Le protocole d'accord prévoit une date de réalisation au 31 mai 2013, après levée des conditions suspensives.

# COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays	Méthode de conso.	31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
<b>Rallye SA *</b>	<b>75008 Paris</b>	<b>Holding</b>	<b>054 500 574</b>		<b>Société-mère</b>	
Alpétrol SAS	75008 Paris	Holding	325 337 475	IG	100,0	100,0
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	409 961 950	IG	67,0	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	318 906 146	IG	100,0	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	324 309 699	IG	100,0	100,0
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	582 079 679	IG	100,0	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	323 354 589	IG	100,0	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	303 469 332	IG	100,0	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Holding	392 712 816	IG	100,0	100,0
MFD Inc. (ex-Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	328 276 324	IG	100,0	100,0
Parker 1 LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	342 781 093	IG	100,0	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	348 637 869	IG	62,5	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	308 697 499	ME	40,0	40,0
<b>Parande SAS</b>	<b>75008 Paris</b>	<b>Holding</b>	<b>414 838 615</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Centrum Alexa Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	60,0	60,0
Centrum Development Luxembourg SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	100,0	100,0
Centrum Gdynia Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	27,4	32,5
Centrum Leto SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	100,0	100,0
Centrum NS Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	33,3	33,3
Centrum Poznan SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	100,0	100,0
Centrum Saint-Petersbourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	50,0	50,0
Centrum Weiterstadt SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	60,0	60,0
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	Pologne	IP	27,4	32,5
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	54,0	90,0
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	48,0	80,0
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	Roumanie	IG	81,6	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	Chypre	IG	81,6	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	Allemagne	IP	24,0	50,0
Parande Ventures (partnership)	New York	Holding	États-Unis	IG	99,0	99,0
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	501 492 144	IG	100,0	100,0
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	501 515 167	IG	100,0	100,0
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	433 872 040	IG	100,0	100,0
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	447 523 648	ME	20,0	20,0
Ruban Bleu St Nazaire SCI	92300 Levallois-Perret	Immobilier	477 660 013	ME	50,0	50,0
<b>Euristates Inc.</b>	<b>Wilmington, Delaware 19801</b>	<b>Holding</b>	<b>États-Unis</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	États-Unis	IG	95,5	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	84,4	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	97,9	100,0

\* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays	Méthode de conso.	31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	99,8	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	99,4	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	95,7	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	États-Unis	IG	84,4	100,0
<b>Groupe GO Sport SA *</b>	<b>38360 Sassenage</b>	<b>Sport</b>	<b>958 808 776</b>	<b>IG</b>	<b>90,2</b>	<b>88,9</b>
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	067 500 397	IG	90,2	100,0
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	Belgique	IG	90,2	100,0
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 559 967	IG	90,2	100,0
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 560 031	IG	90,2	100,0
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	329 021 463	IG	90,2	100,0
GO Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	Pologne	IG	90,2	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	412 271 421	IG	90,2	100,0
GO Sport Espagne SA	28010 Madrid	Sport	Espagne	IG	90,2	100,0
Groupe GO Sport Suisse Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	IG	90,2	100,0
International Sports Retail Dév (ISRDI) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	45,1	50,0
Limpat Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	Pays-Bas	IG	90,2	100,0
Sports Trade Marketing International (STMI) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	45,1	50,0
<b>Casino, Guichard-Perrachon SA *</b>	<b>42000 Saint-Étienne</b>	<b>Grande distribution</b>	<b>554 501 171</b>	<b>IG</b>	<b>49,1</b>	<b>59,3</b>
Alamea Investments <sup>(1)</sup>	Luxembourg	Financement	Luxembourg	IG	2,5	5,0
Alcudia Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	502 470 974	IG	49,1	100,0
Banque du Groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	434 130 423	ME	24,5	50,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Groupe Big C *	Lupini	Grande distribution	Thaïlande	IG	28,7	58,6
Casino Carburants SAS	42000 Saint-Étienne	Stations-services	428 267 942	IG	49,1	100,0
Casino Information Technology SAS	42000 Saint-Étienne	Services	444 524 177	IG	49,1	100,0
Casino International SAS	42000 Saint-Étienne	Services	424 064 780	IG	49,1	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	Luxembourg	IG	49,1	100,0
Casino Restauration SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	342 043 528	IG	49,1	100,0
Casino Services SAS	42000 Saint-Étienne	Services	428 267 249	IG	49,1	100,0
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	414 047 852	IG	49,1	100,0
Cavi Retail LTD	Hong Kong	Holding	Vietnam	IG	49,1	100,0
Cdiscount SA	33700 Merignac	E- commerce	424 059 822	IG	49,0	100,0
Club Avantages SAS	42000 Saint-Étienne	Cartes de fidélité	409 864 683	IG	48,1	98,0
Coboop BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Cofidol SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	477 800 018	IG	49,1	100,0
Comacas SNC	42000 Saint-Étienne	Achats	428 270 003	IG	49,1	100,0
Dinetard SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	315 999 029	IG	49,1	100,0
Distribution Casino France SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	428 268 023	IG	49,1	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	325 366 334	IP	24,5	50,0
dunnhumby France SAS	42000 Saint-Étienne	Marketing	492 705 595	IP	24,5	50,0

\* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays	Méthode de conso.	31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	383 123 874	IG	49,1	100,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	428 269 104	IG	49,1	100,0
Floréal SA	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	950 405 928	IG	49,1	100,0
Forézienne de participations	42000 Saint-Étienne	Holding	501 655 336	IG	49,1	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	303 765 291	IP	24,5	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	49,1	100,0
Halles des Bords de Loire (Les) SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	477 667 067	IG	49,0	100,0
IGC Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	487 514 481	IG	49,1	100,0
IGC Services SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	424 064 707	IG	49,1	100,0
Intexa SA *	42000 Saint-Étienne	Sans activité	340 453 463	IG	48,0	97,9
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	Suisse	IG	49,1	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	États-Unis	IG	49,1	100,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	Argentine	IG	49,1	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 269 856	IG	49,1	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Mayland (ex-Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	Pologne	IG	49,1	100,0
Mon Showroom.com	13470 Carnoux en Provence	E- commerce		ME	29,7	49,9
Groupe Monoprix	92116 Clichy	Grande distribution	552 018 020	IP	24,5	50,0
Onagan Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 251 912	IG	49,1	100,0
Pachidis SA	42000 Saint-Étienne	Holding	420 233 777	IG	49,1	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Immobilier	420 233 876	IG	49,1	100,0
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	49,1	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	428 251 862	IP	24,5	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	440 322 808	IG	49,1	100,0
Ségisor SA	42000 Saint-Étienne	Holding	423 944 677	IG	49,1	100,0
Serca SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	325 079 457	IG	49,1	100,0
Soderip SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	389 737 305	IG	49,1	100,0
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	Espagne	IG	49,1	100,0
Sudéco SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	348 877 044	IG	49,1	100,0
Tevir SA	42000 Saint-Étienne	Holding	428 268 874	IG	49,1	100,0
Théiadis SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	492 169 594	IG	49,1	100,0
Tonquin BV	Eindhoven	Holding	Pays-Bas	IG	49,1	100,0
Uranie SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	380 236 547	IG	49,1	100,0
Villa Plancha SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	497 588 590	IG	49,1	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (La Réunion)	Grande distribution	Océan Indien	IG	49,1	100,0
Wilkes <sup>(2)</sup>	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	34,5	52,5
<b>Groupe GPA (CBD) *</b>	<b>São Paulo</b>	<b>Grande distribution</b>	<b>Brésil</b>	<b>IG</b>	<b>18,7</b>	<b>99,94</b>
Banco Investcred Unibanco SA (« BINV »)	São Paulo	Financement	Brésil	ME	2,6	50,0
Indústria de Móveis Bartira Ltda (« Bartira ») <sup>(4)</sup>	São Caetano do Sul	Fabrication de meubles	Brésil	IP	2,5	25,0

\* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays	Méthode de conso.	31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. (« GPA M&P »)	São Paulo	Immobilier	Brésil	IG	18,7	100,0
Via Varejo *	São Caetano do Sul	Grande distribution	Brésil	IG	9,8	52,4
Financeira Itaú CBD SA - Crédito, Financiamento e Investimento (« FIC ») <sup>(6)</sup>	São Paulo	Financement	Brésil	ME	8,1	50,0
Nova Casa Bahia SA (« NCB »)	São Caetano do Sul	Grande distribution	Brésil	IG	9,8	100,0
Novasoc Comercial Ltda (« Novanosc ») <sup>(6)</sup>	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	1,9	100,0
Sendas Distribuidora SA (« Sendas »)	São João de Meriti	Grande distribution	Brésil	IG	18,7	100,0
Sé Supermercado Ltda (« Sé »)	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	18,7	100,0
<b>Groupe Éxito *</b>	<b>Medellin</b>	<b>Grande distribution</b>	<b>Colombie</b>	<b>IG</b>	<b>26,9</b>	<b>54,8</b>
Devoto	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IG	25,9	96,6
SA Didetexco	Municipio de Envigado	Grande distribution	Colombie	IG	25,3	94,0
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IP	16,8	62,5
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	Bogota, D.C.	Immobilier	Colombie	IG	13,7	51,0
<b>Codim 2 SA (Groupe Codim)</b>	<b>20200 Bastia</b>	<b>Grande distribution</b>	<b>400 594 412</b>	<b>IG</b>	<b>49,1</b>	<b>100,0</b>
Balcadis 2 SNC	20220 Île Rousse	Grande distribution	400 420 287	IG	49,1	100,0
Cash Corses SNC	20200 Bastia	Grande distribution	421 001 306	IG	49,1	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	487 625 501	IG	49,1	100,0
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	407 721 125	IG	49,1	100,0
Hyper Rocade 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	400 315 438	IG	49,1	100,0
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 479	IG	49,1	100,0
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	400 332 078	IG	49,1	100,0
Poretta 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 128	IG	49,1	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	480 266 956	IG	48,6	99,0
Prodis 2 SNC	20110 Propriano	Grande distribution	400 564 431	IG	49,1	100,0
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	412 639 676	IG	49,1	100,0
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	400 315 545	IG	49,1	100,0
Sudis 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 151	IG	49,1	100,0
Unigros 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 610	IG	49,1	100,0
<b>Groupe Franprix-Leader Price</b>	<b>75016 Paris</b>	<b>Grande distribution</b>	<b>343 045 316</b>	<b>IG</b>	<b>49,1</b>	<b>100,0</b>
Addy Participations SAS	75016 Paris	Holding	523 371 045	IG	25,0	51,0
Groupe Barat	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	433 591 575	IG	49,1	100,0
Cafige SAS	75009 Paris	Holding	498 598 853	ME	24,0	49,0
Cofilead SAS	75017 Paris	Holding	499 268 597	IG	29,4	60,0
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	377 563 648	IG	41,2	84,0
DFP (Baud SA)	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	414 265 165	IG	49,1	100,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	384 846 432	IG	49,1	100,0
Groupe DSO	31700 Blagnac	Grande distribution	501 628 994	ME	24,0	49,0
Groupe Faure	09000 Foix	Grande distribution	388 869 067	ME	24,0	49,0
Figeac	75017 Paris	Grande distribution	344 316 708	IG	41,2	84,0

\* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays	Méthode de conso.	31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	955 200 621	IG	49,1	100,0
H2A SAS	92700 Colombes	Financier	437 812 316	IG	49,1	100,0
HD Rivière	31000 Toulouse	Holding	512 538 190	IG	49,1	100,0
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	419 695 341	IG	49,1	100,0
Groupe Nougain	75008 Paris	Grande distribution	521 315 770	ME	24,0	49,0
Patrick Fabre Distribution SAS	75006 Paris	Holding	510 748 734	IG	49,1	100,0
Groupe Planes	11000 Carcassonne	Grande distribution	750 177 974	ME	17,7	36,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	422 464 313	IG	29,4	60,0
R.L.P. Investissement SARL	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	392 077 954	IG	49,1	100,0
Sarjel SAS	94100 St-Maur-des-Fossés	Financier	389 376 023	IG	29,4	60,0
Sédifrais SA	95560 Montsoulst	Grande distribution	341 500 858	IG	47,6	100,0
SI2M SAS	93500 Pantin	Holding	501 678 312	ME	24,0	74,0
Sodigestion SA	92000 Nanterre	Financier	441 740 917	IG	29,4	60,0
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	338 884 976	IG	49,1	100,0
Groupe Sud-Est	94430 Chennevières sur Marne	Grande distribution	524 094 224	IG	49,1	100,0
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	329 492 102	IG	47,6	100,0
Taleb	91000 Evry	Holding	522 265 941	IG	29,4	60,0
Volta 10	92100 Boulogne-Billancourt	Immobilier	523 767 622	IG	25,0	51,0
<b>Mercialys SA *</b>	<b>75016 Paris</b>	<b>Immobilier</b>	<b>424 064 707</b>	<b>IG</b>	<b>19,8</b>	<b>40,3</b>
Agout SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	497 952 812	IG	19,8	100,0
Caserne de Bonne (La) SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	477 667 976	IG	19,8	100,0
Centre commercial Kerbernard SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	777 501 396	IG	19,4	98,3
Chantecouriol SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	499 849 487	IG	19,8	100,0
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	492 107 990	IP	7,9	40,0
Dentelle SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 780 345	IG	19,8	100,0
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	424 153 815	IG	19,8	100,0
Géante Périaz SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 760 396	IG	19,8	100,0
Mercialys Gestion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	484 531 561	IG	19,8	100,0
Point Confort SA	42000 Saint-Étienne	Immobilier	306 139 064	IG	19,8	100,0
Salins (Les) SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	493 244 594	IG	19,8	100,0
Timur SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	382 921 773	IG	19,8	100,0
Vendolonne SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	483 813 937	IG	19,8	100,0

\* Sociétés cotées.

(1) Alamea Investments est une société anonyme luxembourgeoise détenue à hauteur de 95% par une banque et à hauteur de 5% par le groupe Casino. Cette société est une entité *ad hoc* structurée et compte tenu des caractéristiques de la structure mise en place est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

(2) Le groupe Casino détient 52,45% des droits de vote de la société Wilkes.

(3) En contrôlant Wilkes (holding de contrôle de GPA), le groupe Casino contrôle directement 99,94% des droits de vote de GPA en sachant que Monsieur Abilio Diniz possède des droits de veto protecteurs au sein de Wilkes.

(4) Bien que GPA ne possède que 10% de la société Novasoc, cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale car GPA détient 99,98% des droits de vote de cette dernière conformément au pacte d'actionnaire.

(5) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco SA (« Itaú Unibanco »), GPA et Via Varejo sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières.

(6) La société Bartira est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle bien que GPA ne détienne, à travers sa filiale NCB, que 25% des droits de vote. Les 75% restant sont détenus par la famille Klein à travers la filiale Casa Bahia Comercial Ltda. ("Casa Bahia"). GPA et la famille Klein ont signé un partenariat établissant le contrôle conjoint de cette filiale qui stipule que toute décision opérationnelle ou financière doit recevoir l'approbation unanime des partenaires.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## *sur les comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

- La note II 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable relatif à la prise de contrôle du groupe GPA. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent l'estimation des valeurs provisoires des actifs, passifs et passifs éventuels acquis et du goodwill ainsi que la valeur de réévaluation en résultat de la quote-part antérieurement détenue dans le groupe GPA, à examiner les calculs effectués par votre groupe et à vérifier le traitement comptable adopté. Nous avons également apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.
- La note II 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable du mode de consolidation de la société Mercialys et son classement en « Actifs détenus en vue de la vente » dans les comptes clos le 31 décembre 2012. Nous avons apprécié les éléments de droits et de fait existant entre votre groupe et la société Mercialys au 31 décembre 2012 qui sous-tendent le caractère approprié de ce traitement comptable. Nos travaux ont également consisté à vérifier le correct traitement des actifs et des passifs de la société Mercialys en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et à apprécier l'information donnée à ce titre dans la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### ESTIMATIONS COMPTABLES

Votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwills, des actifs immobiliers et des actifs non courants (notes 1.17 et 16). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issues des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction et, s'agissant de sa filiale brésilienne GPA, sur la base du cours de Bourse à la clôture de l'exercice.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Patrick-Hubert Petit

**ERNST & YOUNG et Autres**

Pierre Bourgeois

# COMPTES SOCIAUX

## Compte de résultat de la société

<i>(En millions d'euros)</i>	Note	2012	2011
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	1	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
Autres achats et charges externes		(17,4)	(22,8)
Impôts et taxes		(0,6)	(0,6)
Charges de personnel		(7,3)	(8,4)
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions		(9,5)	(2,3)
Autres charges nettes de gestion courante		(0,3)	(0,3)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1	<b>(33,2)</b>	<b>(32,2)</b>
Produits financiers		391,6	370,2
Charges financières		(234,3)	(297,7)
<b>Résultat financier</b>	2	<b>157,3</b>	<b>72,6</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>124,1</b>	<b>40,4</b>
Reprises/(dotations) exceptionnelles de provisions		(0,6)	(0,1)
Produits (charges) exceptionnels sur opérations de gestion			0,1
Produits (charges) exceptionnels sur opérations en capital		46,6	39,8
<b>Résultat exceptionnel</b>	3	<b>46,0</b>	<b>39,8</b>
Impôts sur les bénéfices	4	(0,2)	
<b>Résultat net</b>		<b>169,9</b>	<b>80,3</b>

# COMPTES SOCIAUX

## Bilan de la société

### ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	31/12/2012 Net	31/12/2011 Net
Immobilisations incorporelles	5	18,2	0,3	17,9	40,9
Immobilisations corporelles	5	1,2	0,8	0,4	0,4
Immobilisations financières	6-8-11	3 087,7	478,5	2 609,2	2 281,5
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>3 107,1</b>	<b>479,6</b>	<b>2 627,5</b>	<b>2 322,8</b>
Créances	7-11	2 173,3		2 173,3	2 538,9
Valeurs mobilières de placement	8	14,7	1,1	13,6	10,1
Disponibilités	8	0,1		0,1	0,2
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>2 188,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2 187,0</b>	<b>2 549,1</b>
Charges constatées d'avance	9	0,4		0,4	0,8
Frais d'émission d'emprunt à étaler	9	17,0		17,0	22,5
Primes de remboursement des obligations	9	3,0		3,0	4,4
Écarts de conversion		4,9		4,9	
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 320,4</b>	<b>480,7</b>	<b>4 839,6</b>	<b>4 899,6</b>

### PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital social		146,1	139,4
Primes d'émission		1 439,1	1 398,1
Réserves		75,7	75,1
Report à nouveau		94,9	98,1
Acompte sur dividende		(37,3)	(35,6)
Résultat de l'exercice		169,9	80,3
<b>Total des capitaux propres</b>	10	<b>1 888,4</b>	<b>1 755,3</b>
Provisions	11	138,5	110,6
Emprunts et dettes financières	12	2 779,6	3 020,2
Dettes d'exploitation	13	6,5	6,8
Autres dettes	13	26,7	5,6
<b>Total des dettes</b>		<b>2 812,7</b>	<b>3 032,6</b>
Produits constatés d'avance			0,1
Écart de conversion			1,0
<b>Total du passif</b>		<b>4 839,6</b>	<b>4 899,6</b>

# COMPTES SOCIAUX

## Tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	2012	2011
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>169,9</b>	<b>80,3</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
• Amortissements, dépréciations et provisions	41,7	88,8
• Plus-values de cession nettes d'impôts	(50,2)	(39,8)
• Dividendes payés en actions	(34,5)	
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>126,9</b>	<b>129,3</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
• Stocks nets		
• Créances d'exploitation nettes	0,4	6,7
• Créances hors exploitation	42,4	(42,4)
• Dettes d'exploitation	5,5	(13,9)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>175,2</b>	<b>79,7</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisition d'immobilisations financières	(432,2)	(341,1)
Cession d'immobilisations financières	202,5	84,8
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(229,8)</b>	<b>(256,3)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société	(36,1)	(24,8)
Augmentation de capital en numéraire	0,3	0,7
Remboursement du capital		
Variation des actions détenues en propre	2,6	(10,6)
Émission d'emprunts	148,2	368,5
Remboursement d'emprunts	(385,0)	(450,2)
Variation des intérêts courus	20,2	(19,7)
Avance en comptes courants en faveur des filiales de la société	317,1	(286,9)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>67,3</b>	<b>(423,0)</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>12,7</b>	<b>(599,6)</b>
Trésorerie d'ouverture (D)	(9,5)	590,1
Trésorerie de clôture (E)	3,2	(9,5)
<b>Variation de trésorerie (E - D)</b>	<b>12,7</b>	<b>(599,6)</b>

# COMPTES SOCIAUX

## Notes annexes

—

### I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes, normes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général de 1999 conformément au règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 1.1 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

En application du règlement CRC 2004-01, le mali technique constaté lors d'opération de fusion, est obligatoirement inscrit dans les immobilisations incorporelles.

#### 1.2 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

##### TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société Rallye apprécie la valeur d'utilité des titres de participation en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net comptable, l'actif net réévalué, l'actualisation des flux financiers nets de l'endettement, le cours de Bourse ou des évaluations externes. Une dépréciation de l'éventuel compte courant ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

##### AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prêts et créances, et les autres titres immobilisés figurant dans les « Autres immobilisations financières » sont inscrits au bilan au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Pour les actions Rallye acquises dans le cadre des programmes de rachat, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice.

#### 1.3 • CRÉANCES

Les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

#### 1.4 • VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est déterminée par comparaison entre cette valeur et :

- le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice pour les actions détenues en propre ;
- et la valeur liquidative à la date de clôture pour les autres valeurs mobilières de placement.

Les actions détenues en propre affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ne sont pas dépréciées, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision pour risque constatée au passif.

#### 1.5 • FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS À ÉTALER

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

#### 1.6 • ÉCARTS DE CONVERSION

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écarts de conversion actif ou passif. Lorsque la Société peut justifier d'une position globale de change de termes voisins, les gains et pertes latents peuvent être compensés, et seule la perte nette fera l'objet d'une provision.

#### 1.7 • PROVISIONS

En application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les risques et charges liés à une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue entraînent la comptabilisation d'une provision.

Au titre des engagements de retraite, la dette provisionnelle correspondant à la totalité des droits acquis par les personnes concernées est comptabilisée en provision pour charge conformément à la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales. Au 31 décembre 2012 la provision s'élève à 319 777 euros.

Les primes de remboursement conditionnelles d'emprunts obligataires peuvent faire l'objet d'une provision dès lors que leur versement devient probable. Leur montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. La société a apprécié la nécessité de provisionner les primes de remboursement notamment en tenant compte de l'échéance des emprunts et de la différence entre le cours de Bourse actuel des actions sous-jacentes et la valeur de remboursement des obligations.

La société a consenti des plans d'attribution d'actions gratuites et comptabilise au titre de ces plans une provision correspondant au coût d'acquisition des actions qui devraient être attribuées compte tenu des conditions du plan appréciées à la date de clôture. Cette provision est constituée en application du règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008.

La société a mis en place des instruments financiers de taux d'intérêt. Les instruments qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture font l'objet d'une provision dès lors qu'ils sont susceptibles de dégager des pertes latentes.

La provision pour impôt concerne un contentieux fiscal portant sur les années 1992 à 1994, elle correspond à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique, le montant de ces provisions est précisé à la note 11 de l'annexe.

#### 1.8 • DETTES

Les dettes d'exploitation et les autres dettes figurant au passif sont enregistrées pour leur valeur nominale.

#### 1.9 • INSTRUMENTS FINANCIERS

La société Rallye utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les moins values latentes nettes résultant de la valeur de marché estimée des instruments financiers donnent lieu à constatation d'une provision.

Les instruments financiers figurent dans les engagements hors bilan pour leur valeur nominale dès lors qu'ils sont qualifiés d'opération de couverture.

### 1.10 • RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant correspond aux produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

### 1.11 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel inclut les produits et charges ayant un caractère exceptionnel ou étant significatifs eu égard à leur montant.

### 1.12 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale et prend en charge l'impôt dû par le Groupe intégré. Au 31 décembre 2012 le périmètre comprend 12 sociétés.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Rallye et les sociétés membres du Groupe, expose les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés :

- la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles afférentes aux bénéfices et aux plus-values réalisées par les filiales membres du groupe d'intégration fiscale ;
- les filiales membres du groupe d'intégration fiscale verseront à la société Rallye la fraction de l'impôt forfaitaire annuel due de leur fait ;
- en cas de sortie d'une filiale membre du groupe d'intégration fiscale, la société Rallye sera seule tenue au paiement des impositions et de toute autre charge éventuelle. La société Rallye pourra indemniser la filiale sortante des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

## II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### RALLYE A RENFORCÉ SES FONDS PROPRES GRÂCE A L'OPTION POUR LE PAIEMENT DU SOLDE DU DIVIDENDE 2011 ET DE L'ACOMPTE SUR DIVIDENDE 2012 EN ACTIONS RALLYE

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012 a décidé que le solde du dividende 2011 s'élevant à 1,03 euro pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 35,3%.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration du 6 septembre 2012 a décidé le versement d'un acompte sur dividende 2012 de 0,80 euro par action. Le Conseil d'administration a également décidé que le versement de cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 85,1%.

Ces opérations ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres de 48,4 millions d'euros, par la création de 774 497 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2011 et 1 501 723 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2012.

### DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ MATIMMOB I

Agissant en qualité d'associé unique de la société Matimmob 1, la société Rallye a décidé la dissolution sans liquidation de la société par transmission universelle de patrimoine en date du 29 octobre 2012.

## III. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR A LA CLÔTURE

Néant.

## IV. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

### NOTE 1 • RÉSULTAT D'EXPLOITATION

#### 1.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Chiffres d'affaires	1,9	2,2
Reprises de provisions		9,6
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1,9</b>	<b>11,8</b>
Autres achats et charges externes	17,4	22,8
Impôts et taxes	0,6	0,6
Frais de personnel	7,3	8,4
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	9,5	11,9
Autres charges d'exploitation	0,3	0,3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>35,1</b>	<b>44,0</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(33,2)</b>	<b>(32,2)</b>

#### 1.2 | PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France, il est composé de prestations auprès de ses filiales :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Prestations de services	1,1	0,7
Services financiers	0,8	1,5
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>

#### 1.3 | CHARGES D'EXPLOITATION

Les transferts de charges ont été imputés par nature de charges selon le détail suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>	2,4	11,6
Charges de personnel	0,9	0,7
<b>Transferts de charges d'exploitation</b>	<b>3,3</b>	<b>12,3</b>

(1) Ces transferts de charges concernent des frais d'émission d'emprunts à hauteur de 1,8 million d'euros en 2012 et 11,5 millions d'euros en 2011.

Les autres achats et charges externes comprennent notamment des commissions bancaires et des honoraires.

Les autres charges d'exploitation concernent essentiellement les jetons de présence attribués aux administrateurs de la société.

#### 1.4 | EFFECTIF ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

	2012	2011
Cadres	19	19
Employés	11	12
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>30</b>	<b>31</b>
Rémunérations allouées aux dirigeants <i>(en millions d'euros)</i>	0,3	0,3

## NOTE 2 • RÉSULTAT FINANCIER

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Dividendes	235,2	119,3
Reprises de provisions	1,8	15,4
Autres intérêts et produits assimilés	150,6	233,7
Différences positives de change	0,5	
Produits nets/cession de valeurs mobilières	3,5	1,8
<b>Produits financiers</b>	<b>391,6</b>	<b>370,2</b>
Intérêts et charges assimilées	200,9	195,9
Dotations aux provisions financières	33,4	101,8
<b>Charges financières</b>	<b>234,3</b>	<b>297,7</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>157,3</b>	<b>72,6</b>

Au titre de l'année 2012, les dividendes proviennent des sociétés Casino pour 68,9 millions d'euros et L'Habitation Moderne de Boulogne pour 166,1 millions d'euros.

Les intérêts, produits et charges assimilés concernent :

- la rémunération des comptes courants avec les filiales pour 136,6 millions d'euros ;
- les emprunts et les opérations de couverture de taux pour - 160,8 millions d'euros ;
- les instruments financiers de taux pour - 28,3 millions d'euros ;
- et divers produits et charges financiers pour 6,4 millions d'euros.

Les dotations et reprises de provisions concernent essentiellement :

- la dépréciation de titres de participation - 6,4 millions d'euros (voir note 6.2) ;
- les primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de - 7,1 millions d'euros ;
- les instruments financiers de taux pour - 19,5 millions d'euros.

## NOTE 3 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Résultat des cessions d'immobilisations financières	46,6	39,8
Reprises/(dotations) aux provisions	(0,6)	(0,1)
Autres produits/(charges) exceptionnels		0,1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>46,0</b>	<b>39,8</b>

Le résultat de cession des immobilisations financières concerne les cessions de titres Casino et d'actions détenues en propre (voir note 6.2).

## NOTE 4 • IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés du Groupe.

Au titre de l'exercice 2012, une charge d'impôt de 0,2 million d'euros a été constatée, cette charge d'impôt correspond à la contribution de 3% sur les revenus distribués.

La charge d'impôt de la société Rallye aurait été identique en dehors du régime d'intégration fiscale.

## 4.1 | VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

L'impôt relatif aux résultats courant et exceptionnel tenant compte des retraitements fiscaux qui leur sont propres, se ventile de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôts
Résultat courant	124,1	(0,2)	123,9
Résultat exceptionnel	46,0		46,0

## 4.2 | SITUATION FISCALE LATENTE

Les reports déficitaires d'un montant de 1 952,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 sont constitués au sein de l'intégration fiscale et sont reportables indéfiniment.

Les moins-values à long terme reportables s'élèvent à 7 millions d'euros, elles ont été constituées au sein du groupe fiscal et sont imputables sur les plus-values à long terme de même nature, taxable au taux de 15%.

Les dates d'expiration de ces reports fiscaux sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
31/12/2017	0,7	0,7
31/12/2018	1,4	1,4
31/12/2019	1,3	1,3
31/12/2020	1,7	1,7
31/12/2021	0,8	0,8
31/12/2022	1,1	
<b>Moins value à long terme reportables (imposables à 15%)</b>	<b>7,0</b>	<b>5,9</b>

## NOTE 5 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

## 5.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles brutes	18,2	41,2
Amortissements	(0,3)	(0,3)
<b>Valeurs nettes des immobilisations incorporelles</b>	<b>17,9</b>	<b>40,9</b>
Terrains	0,1	0,1
Constructions	0,6	0,6
Autres immobilisations corporelles	0,5	0,5
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
Amortissements	(0,8)	(0,8)
<b>Valeurs nettes des immobilisations corporelles</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles nettes</b>	<b>18,3</b>	<b>41,3</b>

## 5.2 | VARIATION

<i>(En millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>2,6</b>	<b>(0,9)</b>	<b>1,7</b>
Augmentations	50,4	(0,2)	50,2
Diminutions	(10,6)		(10,6)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>42,4</b>	<b>(1,1)</b>	<b>41,3</b>
Augmentations	0,1	(0,1)	
Diminutions	(23,1)	0,1	(23,0)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>19,4</b>	<b>(1,1)</b>	<b>18,3</b>

Les diminutions d'immobilisations incorporelles de l'exercice concernent la constatation en résultat du mali de fusion affecté aux actions Casino cédés pendant l'exercice.

## NOTE 6 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## 6.1 | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	3 087,0	2 751,0
Dépréciations	(478,5)	(472,0)
<b>Valeurs nettes des titres de participation</b>	<b>2 608,5</b>	<b>2 279,0</b>
Autres immobilisations financières	0,7	2,7
Dépréciations		(0,2)
<b>Valeurs nettes des autres immobilisations financières</b>	<b>0,7</b>	<b>2,5</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>2 609,2</b>	<b>2 281,5</b>

## 6.2 | VARIATIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	Brut	Provisions	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>1 988,4</b>	<b>(438,1)</b>	<b>1 550,3</b>
Augmentations	1 000,9	(34,8)	966,1
Diminutions	(235,6)	0,8	(234,8)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>2 753,7</b>	<b>(472,2)</b>	<b>2 281,5</b>
Augmentations	442,1	(6,5)	435,6
Diminutions	(108,1)	0,2	(107,9)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>3 087,7</b>	<b>(478,5)</b>	<b>2 609,2</b>

En 2011, les augmentations et diminutions d'immobilisations financières s'expliquaient par :

- l'acquisition de titres Casino pour 211,1 millions d'euros ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la société Parande pour 130 millions d'euros ;
- l'acquisition de titre de la société L'Habitation Moderne de Boulogne pour 186,7 millions d'euros suite à la fusion de la société Kerrous par Rallye ;
- l'acquisition dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 20,7 millions d'euros ;
- la cession de titres Casino pour 29,3 millions d'euros ;
- l'annulation des titres de la société Kerrous suite à la fusion avec la société Rallye pour 187,6 millions d'euros ;
- la cession dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 18,7 millions d'euros.

En 2012, les augmentations d'immobilisations financières s'expliquent par :

- l'acquisition de titres Casino pour 411,9 millions d'euros ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la société Groupe GO Sport pour 20,3 millions d'euros ;
- l'acquisition dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 9,9 millions d'euros.

Les diminutions d'immobilisations financières de l'exercice s'expliquent par :

- la cession de titres Casino pour 95,5 millions d'euros.
- l'annulation des titres de la société Matimmob 1 suite à la dissolution de la société pour 0,8 million d'euros ;
- la cession dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 11,9 millions d'euros.

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent principalement les titres de la société Parande pour 6,1 millions d'euros et la société Miramont Finance et Distribution pour 0,4 million d'euros.

**NOTE 7 • CRÉANCES**

Le montant et l'échéance des créances nettes figurant à l'actif du bilan se ventilent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Créances clients et comptes rattachés	136,3	152,7
Comptes courants	2 032,9	2 340,6
Autres créances d'exploitation	4,1	3,3
Créance sur cessions d'immobilisations		42,3
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>2 173,3</b>	<b>2 538,9</b>
<b>Créances nettes</b>	<b>2 173,4</b>	<b>2 539,0</b>
dont : à un an au plus	2 173,3	2 538,9
à plus d'un an	0,1	0,1

Les avances en compte courant versées par la société Rallye à ses filiales sont réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

**NOTE 8 • TRÉSORERIE NETTE****8.1 | VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actions en propre	11,4	12,5
Valeurs mobilières de placement	3,3	
<b>Valeurs brutes</b>	<b>14,7</b>	<b>12,5</b>
Dépréciations	(1,1)	(2,4)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13,6</b>	<b>10,1</b>

Au 31 décembre 2012, le poste « Actions en propre » est composé de 567 431 actions Rallye destinées à couvrir des plans d'options d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

## 8.2 | ACTIONS EN PROPRE

	2012			2011
	VMP	Immobilisations financières	Total	
<b>Nombre de titres détenus :</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>641 936</b>	<b>86 750</b>	<b>728 686</b>	<b>649 930</b>
Annulation	(74 505)		(74 505)	
Achats		424 471	424 471	863 462
Ventes		(511 221)	(511 221)	(784 706)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>567 431</b>		<b>567 431</b>	<b>728 686</b>
<b>VALEUR BRUTE DES TITRES DÉTENUS (en millions d'euros)</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>12,5</b>	<b>2,0</b>	<b>14,5</b>	<b>8,9</b>
Annulation	(1,1)		(1,1)	
Achats		9,9	9,9	26,9
Ventes		(11,9)	(11,9)	(21,3)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11,4</b>		<b>11,4</b>	<b>14,5</b>

Dans le cadre du contrat de liquidité signé entre la société Rallye et Rothschild & Cie Banque en juin 2005, la société a acquis 424 471 et cédé 511 221 titres Rallye.

Au cours de l'année 2012, 74 505 actions Rallye ont été annulées afin de couvrir la dilution des options de souscriptions exercées.

## 8.3 | TRÉSORERIE NETTE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	3,3	
Dépréciations		
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3,3</b>	
Disponibilités	0,1	0,2
Découverts bancaires	(0,2)	(9,7)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3,2</b>	<b>(9,5)</b>

## NOTE 9 • COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance	0,4	0,8
Frais d'émission d'emprunts à étaler	17,0	22,5
Primes de remboursement des obligations	3,0	4,4
Écarts de conversion	4,9	
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>25,3</b>	<b>27,7</b>

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée des emprunts et des lignes de crédit, ou de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

## NOTE 10 • CAPITAUX PROPRES

## 10.1 | DÉCOMPOSITION

Au 31 décembre 2012, le capital social s'établit à 146 074 734 euros, composé de 48 691 578 actions au nominal de 3 euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	146,1	139,4
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 439,1	1 398,1
Réserve légale	13,9	13,3
Réserves réglementées	1,4	1,4
Autres réserves	60,4	60,4
Report à nouveau	94,9	98,1
Acompte sur dividende	(37,3)	(35,6)
Résultat de l'exercice	169,9	80,3
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 888,4</b>	<b>1 755,3</b>

## 10.2 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 755,3</b>	<b>1 699,2</b>
Augmentation/diminution de capital	6,7	6,5
Prime d'émission	41,0	49,8
Autres mouvements		
Dividende versé	(84,4)	(80,4)
Résultat de l'exercice	169,9	80,3
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 888,4</b>	<b>1 755,3</b>

L'augmentation du capital social et de la prime d'émission résulte de la création :

- de 774 497 actions suite à l'option pour le paiement du solde du dividende 2011 en actions ;
- de 1 501 723 actions suite à l'option pour le paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions ;
- de 23 703 actions consécutives à l'exercice d'options de souscriptions d'actions ;
- et de l'annulation de 74 505 actions, autorisée par le Conseil d'administration du 23 mai 2012.

## 10.3 | VARIATION DU CAPITAL EN NOMBRE D'ACTIONS

	2012	2011
<b>Nombre d'actions au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>46 466 160</b>	<b>44 300 003</b>
Annulation d'actions	(74 505)	
Exercice d'options de souscription	23 703	50 802
Paiement du dividende en action	2 276 220	2 115 355
<b>Nombre d'actions au 31 décembre</b>	<b>48 691 578</b>	<b>46 466 160</b>

## 10.4 | TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

— *Plans d'options de souscription d'actions*

Nature des plans	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	31/03/2013	23/10/2013	26/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre d'options accordées à l'origine	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'actions pouvant être émises ou achetées	127 520	182 991	153 275	12 000	122 749
Nombre d'options exercées			74 505		
Nombre d'options annulées	53 607	75 100	82 741		1 736
Prix d'exercice en euros	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options à l'attribution en euros	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99

L'ensemble des plans d'options a été attribué sans conditions de performance mais avec une condition de présence dans le Groupe pour les bénéficiaires.

— *Plans d'attribution d'actions gratuites*

Date d'attribution	06/09/2010	08/06/2011	23/05/2012
Fin de la période d'acquisition des titres	06/03/2013	08/06/2014	23/05/2015
Fin de la période de conservation des titres	06/03/2015	08/12/2016	23/05/2017
Nombre d'actions accordées à l'origine	143 195	133 032	185 883
Nombre d'actions pouvant être émises ou achetées	137 587	132 719	185 883
Nombre d'actions annulées	5 608	313	
Valorisation des actions à l'attribution en euros	19,86	24,06	15,66
Conditions de présence	oui	oui	oui
Conditions de performance	oui	oui	oui

Au 31 décembre 2012, 456 189 actions Rallye sont affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites, et font l'objet d'une provision de 3,4 millions d'euros au passif.

## NOTE 11 • PROVISIONS

## 11.1 | DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	Risques et charges			Total
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>2,9</b>	<b>43,0</b>	<b>17,0</b>	<b>62,9</b>
Dotations		5,6	58,9	64,5
Reprises			(16,8)	(16,8)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>2,9</b>	<b>48,6</b>	<b>59,1</b>	<b>110,6</b>
Dotations		5,6	22,6	28,2
Reprises			(0,3)	(0,3)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>2,9</b>	<b>54,2</b>	<b>81,4</b>	<b>138,5</b>

La provision pour litiges fiscaux correspond au contentieux fiscal relatif aux années 1992 à 1994.

Au 31 décembre 2012 la provision relative aux primes de remboursement concerne un emprunt obligataire d'un montant de 299,1 millions d'euros. La dotation de l'exercice a été calculée *pro rata temporis* sur la durée de cet emprunt.

La provision pour risques divers concerne notamment les plans d'attribution d'actions gratuites, les instruments financiers et les engagements de retraite.

## 11.2 | VARIATION

(En millions d'euros)	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>110,6</b>	<b>62,9</b>
Dotations	28,2	64,5
Reprises	(0,3)	(16,8)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>138,5</b>	<b>110,6</b>
<i>Dont exploitation</i>	2,2	(0,8)
<i>Dont financier</i>	25,1	48,4
<i>Dont exceptionnel</i>	0,6	0,1

## NOTE 12 • DETTES FINANCIÈRES

## 12.1 | VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts bancaires	755,4	1 138,0
Obligations échangeables en actions Casino	304,0	304,0
Autres emprunts obligataires	1 719,9	1 568,5
Crédits spots		
Autres dettes financières	0,3	9,7
<b>Emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup></b>	<b>2 779,6</b>	<b>3 020,2</b>
dont : à taux fixe	2 023,9	1 872,5
à taux variable	755,7	1 147,7

(1) Dont charges à payer 95,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## 12.2 | ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
À moins d'un an	639,6	556,1
Entre un et cinq ans	1 940,0	2 264,1
À plus de 5 ans	200,0	200,0
<b>Total</b>	<b>2 779,6</b>	<b>3 020,2</b>

Au 31 décembre 2012, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 500 millions d'euros.

La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond à :

- un emprunt obligataire échangeable de 299,1 millions d'euros arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;
- des financements pour 175 millions d'euros arrivant à échéance en mars et juin 2013 ;
- des lignes de crédits confirmées pour 70 millions d'euros ;
- aux intérêts courus au 31 décembre 2012 pour 95,2 millions d'euros ;
- et au découvert bancaire de 0,3 million d'euros.

## 12.3 | CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

— *Emprunt obligataire échangeable en actions Casino*

	OE 2013
Montant nominal de l'émission	300 millions d'euros
Date d'émission	avril 2003
Taux d'intérêt annuel	3,25%
Valeur nominale	80 euros
Amortissement normal	le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Valeur de remboursement	95,256 euros
Échange	1,0653 action contre 1 obligation <sup>(1)</sup>
Cotation	oui
Nombre d'obligations en circulation :	
• nombre à l'émission	3 750 000
• nombre au 31 décembre 2012	3 738 946

(1) Option d'échange exercable jusqu'au 20 juin 2013.

— *Autres emprunts obligataires/placements privés*

	O 2014	O 2015	O 2016	O 2018
Montant nominal de l'émission	500 millions d'euros	500 millions d'euros	500 millions d'euros	150 millions d'euros
Date d'émission	Mars 2010	Octobre 2009	Novembre 2009	Octobre 2012
Taux d'intérêt annuel	5,875%	8,375%	7,625%	5,000%
Valeur nominale	50 000 euros	50 000 euros	50 000 euros	100 000 euros
Amortissement normal	le 24 mars 2014	le 20 janvier 2015	le 4 novembre 2016	Le 15 octobre 2018
Valeur de remboursement	50 000 euros	50 000 euros	50 000 euros	100 000 euros
Cotation	oui	oui	oui	oui
Obligations en circulation :				
• nombre à l'émission	10 000	10 000	10 000	1 500
• nombre au 31 décembre 2012	10 000	10 000	10 000	1 500

## NOTE 13 • DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dettes d'exploitation <sup>(1)</sup></b>	<b>6,5</b>	<b>6,8</b>
Comptes courants	1,8	4,9
Autres dettes <sup>(2)</sup>	24,9	0,7
<b>Autres dettes</b>	<b>26,7</b>	<b>5,6</b>
dont : à un an au plus	33,2	12,4
à plus d'un an		
<small>(1) Dont charges à payer 1,5 million d'euros au 31 décembre 2012. (2) Dont charges à payer 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.</small>		

Les avances reçues des filiales de Rallye sont versées en compte courant dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

## NOTE 14 • INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

## 14.1 | ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Cautions et garanties bancaires données	100,8	150,2
Primes de remboursement d'emprunts	2,8	8,4
Autres engagements donnés	21,6	16,1
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>125,2</b>	<b>174,7</b>
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 500,0	1 605,0
Autres engagements reçus	3,9	4,1
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 503,9</b>	<b>1 609,1</b>

La société Rallye est par ailleurs amenée à garantir ses filiales d'investissements dans le cadre d'opérations de vente et d'achat à terme de devises réalisées avec des établissements financiers de premier plan.

## 14.2 | ÉCHÉANCIER DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

<i>(En millions d'euros)</i>	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	639,6	1 940,0	200,0	2 779,6
Contrats de locations simples	0,9			0,9
<b>Total</b>	<b>640,5</b>	<b>1 940,0</b>	<b>200,0</b>	<b>2 780,5</b>

## 14.3 | DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2012 à 2 552 heures. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 150 heures.

## NOTE 15 • EXPOSITION AUX RISQUES

## 15.1 | RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊTS

La dette financière dont l'encours s'élève à 2 684,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, est à taux fixe pour 1 949,1 millions d'euros et à taux variable pour 735 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012 la valeur de marché des instruments financiers de taux non qualifiés de couverture s'élève à 77 millions d'euros.

## 15.2 | RISQUES DE LIQUIDITÉ

Rallye dispose d'importantes lignes de crédit confirmées. Au 31 décembre 2012, ces lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 1 500 millions d'euros.

Les prêts et les lignes de crédit peuvent donner lieu au nantissement d'actions Casino. Au 31 décembre 2012, 5 186 329 actions Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

Certains financements bancaires sont soumis au respect des ratios financiers suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Ratios au 31/12/2012
EBITDA Consolidé <sup>(1)</sup> / Coût de l'endettement financier net consolidé	> 2,75	4,07
Fonds propres de la société Rallye SA	> 1,2 milliard d'euros	1,9 milliard d'euros
(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.		

À la date de clôture ces ratios sont respectés.

## 15.3 | RISQUES SUR ACTIONS

Rallye détient une participation directe de 23,73% dans le capital de la société Casino et de 60,01% dans le capital de la société Groupe GO Sport. Ces sociétés cotées conformément à la note 1.2 des « Règles et méthodes comptables », font l'objet d'une évaluation multicritère qui n'a pas donné lieu à provision au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la société Rallye détient 567 431 actions Rallye pour un prix de revient de 11,4 millions d'euros. Ces actions détenues dans le cadre de la couverture de plans d'actions gratuites et de stock-options ont une valeur de marché au 31 décembre 2012 de 14,2 millions d'euros.

La société Rallye a émis en avril 2003 un emprunt obligataire échangeable en actions Casino de 300 millions d'euros. Compte tenu du cours de Bourse de l'action Casino au 31 décembre 2012, la prime de remboursement a été provisionnée *pro rata temporis* dans les comptes.

**NOTE 16 • ENTREPRISES ET PARTIES LIÉES**

Les entreprises liées correspondent aux sociétés du groupe Rallye faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Les éléments des postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>
<b>ACTIF</b>	
Immobilisations financières nettes	<b>2 608,8</b>
Créances nettes	<b>2 169,2</b>
<b>PASSIF</b>	
Dettes	<b>2,4</b>
<b>RÉSULTAT</b>	
Produits de participation	<b>235,0</b>
Autres produits financiers	<b>143,0</b>
Charges financières	<b>4,3</b>

Les parties liées englobent les entités susceptibles d'être consolidées par intégration globale, les sociétés-mères, les membres du Conseil d'administration et membre du Comité de direction, et toutes les entités sous contrôle conjoint ou influence notable.

La société Rallye entretient avec ses parties liées des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe.

**NOTE 17 • CONSOLIDATION**

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508).

# COMPTES SOCIAUX

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2012

(En millions d'euros)

	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
<b>A - FILIALES <sup>(1)</sup> (50% AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>					
Cobivia SAS	31,8	(119,5)	100%	54,1	54,1
L'Habitation Moderne de Boulogne SAS	99,7	12,9	100%	187,6	187,6
Magasins Jean SAS	0,3	0,9	100%	2,2	1,2
Matignon Sablons SAS	10,8	(13,9)	100%	11,0	11,0
MFD SA	35,7	0,9	100%	307,5	36,7
Parande SAS	22,0	(19,3)	100%	283,8	89,0
<b>B - PARTICIPATIONS <sup>(1)</sup> (10 À 50% DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>					
Casino Guichard-Perrachon SA	172,4	7 648,5	23,73%	2 055,2	2 055,2
Groupe GO Sport SA	45,3	216,7	60,01%	171,8	171,8
Sivigral SCI	0,4	1,2	40%	2,1	0,7
French Development Venture SA	0,0	1,8		10,4	
<b>C - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>					
Filiales non reprises en A				1,3	1,3
Participations non reprises en B					
<small>(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital social de la société.</small>					

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
860,7	230,0		(49,3)	
381,6	125,0		170,5	166,1
		6,3	0,1	
478,7			(7,7)	
6,4			(0,4)	
305,3		0,1	(31,4)	
		172,0	412,7	68,9
		65,9	1,8	
				0,1
0,2				

# COMPTES SOCIAUX

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(En euros)	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012 <sup>(1)</sup>
<b>I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	127 080 420	127 080 420	132 900 009	139 398 480	146 074 734
Nombre d'actions ordinaires existantes	42 360 140	42 360 140	44 300 003	46 466 160	48 691 578
Nombre maximal d'actions à créer :					
• par remboursement d'obligations					
• par exercice d'options de souscription	839 781	1 202 702	926 185	678 453	598 535
• par exercice de bons de souscription					
• par attribution d'actions gratuites à émettre	87 298				
<b>2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 958 279	5 730 202	4 852 631	2 205 828	1 906 658
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	111 275 856	247 871 625	139 921 940	169 068 495	211 598 803
Impôts sur les bénéfices					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	47 523 454	148 297 761	75 559 074	80 256 091	169 931 443
Résultat distribué	77 519 056	77 519 056	81 069 005	85 033 073	89 105 588
<b>3 - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,63	5,85	3,16	3,64	4,35
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,12	3,50	1,71	1,73	3,49
Dividende attribué à chaque action	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83
<b>4 - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	36	35	31	30
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 621 944	5 109 375	7 315 134	5 846 730	4 994 164
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 647 027	2 175 537	3 478 638	3 314 856	3 233 507
<small>(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.</small>					

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*sur les comptes annuels*

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les règles de comptabilisation des provisions pour primes de remboursement des obligations sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 1.7 « Provisions ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note 11 de l'annexe.
- Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux rubriques 1.2 « Immobilisations financières » et 1.4 « Valeurs mobilières de placement ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à vérifier les informations fournies dans les notes 6 et 8 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 28 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Patrick-Hubert Petit

**ERNST & YOUNG et Autres**

Pierre Bourgeois

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### — 1) Garantie générale

##### Personnes concernées

Madame Odile Muracciole et Messieurs Didier Carlier, André Crestey et Didier Lévêque.

##### Nature et objet

Le conseil d'administration du 8 mars 2012 a renouvelé l'autorisation au président directeur général, de consentir des cautions, avals et garanties de votre société pour le compte de ses filiales, en particulier au profit de ses partenaires dans les opérations d'investissements, d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 150 millions d'euros en une ou plusieurs fois, pour une durée d'une année.

##### Modalités

Cette autorisation n'a pas été utilisée au titre de l'année 2012.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

#### → A) DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

— 1) *Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de la société Rallye au profit de différents établissements bancaires*

Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
HSBC	Alpétrol	105 M€ garantie à première demande	21/03/2007	04/09/2012
Bayerische Landesbank	Alpétrol	55 M€ garantie à première demande	18/10/2006	10/07/2012
Natixis	Alpétrol	75 M€ Cautionnement	19/03/2008	15/05/2013
Santander	Alpétrol	52.5 M€ garantie à première demande	23/04/2008	15/05/2013
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	33 M€ garantie à première demande	19/03/2009	30/06/2012
Natixis	L'Habitation Moderne de Boulogne	150 M€ cautionnement	21/03/2007	28/03/2012
Société Générale	Parinvest	100 M\$US garantie	27/08/2009	
BNP Paribas	Parande, ses filiales Centrum Développement	400 M€ garantie	29/07/2010	
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	135 M€ Garantie à première demande	10/03/2011	09/12/2016

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre société a facturé la somme globale de 948 647 euros au cours de l'exercice écoulé. Ces cautions et garanties n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

— 2) *Convention de conseil avec la société Euris, société mère de votre société*

Nature et objet

Votre société a conclu avec la société mère du Groupe, la société Euris, une convention de conseil, en matière stratégique, de développement et d'assistance, laquelle aménagée par un avenant autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 juin 2008, fixe la rémunération annuelle à 1,6 million d'euros hors taxes, indexée annuellement.

Modalités

À ce titre, votre société a réglé la somme de 1 964 155 euros toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2012.

→ B) **SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

— 1) *Garantie de la société Foncière Euris, société mère de votre société*

Nature et objet

Dans le cadre du financement d'un centre commercial situé à Francfort (Allemagne), votre société a contre-garanti la société Foncière Euris au profit de la Bayerische LandesBank, au titre d'un prêt de 187,5 millions d'euros accordé à la société Loop 5 Shopping Centre, en charge de la réalisation de l'opération. Votre société s'est ainsi engagée à couvrir, à concurrence de sa quote-part (48 %), tout dépassement des coûts de revient prévisionnels de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros, correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution effective au cours de l'exercice 2012.

### — 2) Garantie de la SCI Ruban Bleu Saint Nazaire, filiale indirecte de votre société

#### Nature et objet

Votre société a consenti à la société Locindus une garantie autonome à première demande de paiement des loyers et accessoires dus par la S.C.I. Ruban Bleu Saint Nazaire au titre d'un contrat de crédit-bail pour une durée de douze années et pour un montant annuel de 2,5 millions d'euros.

#### Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

### — 3) Garantie de la société Foncière Euris, société mère de votre société

#### Nature et objet

Votre société a garanti à concurrence de sa quote-part (27 %) et de celle de la société Foncière Euris (18 %), dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment, les engagements de la société cédante aux termes du contrat de cession. Votre société a consenti en particulier :

- une garantie sur les titres de propriété du centre commercial et de la société cédée, plafonnée au montant du prix initial minoré de la dette reprise (soit environ 100 millions d'euros), d'une durée de dix ans ;
- des garanties fiscales, d'une durée maximale de six mois après la période de prescription fiscale applicable à chaque impôt direct ou indirect ;
- des garanties d'actif et de passif, plafonnées à environ 8 millions d'euros pour le groupe Foncière Euris/Rallye et d'une durée variable selon les actifs, de deux à dix ans, auxquelles s'ajouterait éventuellement une garantie relative à l'existence de commissions de gestion sur charges locatives de 135 000 euros par an sur une durée maximale de cinq ans ;
- une garantie des loyers visant des locaux en annexe du centre commercial (les « Arches »), représentant un engagement maximal pour le groupe Foncière Euris/Rallye de 796 000 euros sur une durée de quatre ans.

La société Foncière Euris a contre-garanti votre société à concurrence de sa quote-part.

#### Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

### — 4) Contre-garantie « Alexa » au profit de la société Foncière Euris, société mère de votre société

#### Nature et objet

Votre société a consenti une contre-garantie à concurrence de sa quote-part, au profit de la société Foncière Euris, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment relative aux engagements suivants :

- Une prise en charge à concurrence de 50 % de la baisse de chiffre d'affaires comprise entre 35 % et 40 % (seuil de déclenchement qui donnerait lieu à un ajustement de loyer) pour une durée de dix ans, auprès de la société Sierra Management Germany, locataire du parking au sous-sol du centre.
- Une garantie de l'obligation de paiement par EKZ de 50 % des coûts et frais encourus dans le cadre de la gestion des différents litiges en cours ou à venir par la société Sierra Developments Germany Holding BV.

#### Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 23 mai 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 16 avril 2012.

— 1) *Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de la société Rallye au profit de différents établissements bancaires*

## Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
Crédit Agricole and Investment Bank	Cobivia	80 M€ cautionnement	19/03/2009 prorogé en 2011	10/04/2015
CIC	Alpétrol	50 M€ garantie à première demande	07/12/2011	05/01/2017
BNP Paribas	Alpétrol	50 M€ cautionnement	07/12/2011	30/06/2017
Natixis	Cobivia	150 M€ garantie à première demande	07/12/2011	31/12/2017
Crédit Agricole and Investment Bank	L'Habitation Moderne de Boulogne	125 M€ cautionnement	12/04/2010 Extension en 2011	15/07/2015
Crédit Agricole and Investment Bank	Parande	21 M\$ garantie	08/06/2011	
Crédit Agricole and Investment Bank	Parinvest	195M\$ garantie	08/06/2011	

## Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre société a facturé la somme globale de 141 550 euros au cours de l'exercice écoulé. Ces cautions et garanties n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

Paris-La Défense, le 28 mars 2013

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
Patrick-Hubert Petit  
Associé

**Ernst & Young et Autres**  
Pierre Bourgeois  
Associé

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## *Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre principalement à votre approbation le renouvellement d'autorisations et délégations au Conseil d'administration relatives à l'émission de valeurs mobilières, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que de l'autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés.

### **I - DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES**

Nous vous précisons que les différentes délégations et autorisations que vous aviez précédemment conférées au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances sont arrivées ou arrivent à échéance. Dans ce cadre et afin de permettre à votre Société de continuer à être dotée des instruments aptes à faciliter son accès au marché financier, nous vous proposons de renouveler à votre Conseil d'administration, l'ensemble des délégations et autorisations dont les plafonds s'inscrivent dans le cadre des recommandations émises par les sociétés de conseil pour les montants et conditions suivants :

#### **I ▪ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU D'ACTIONS EXISTANTES DE TOUTE SOCIÉTÉ DONT ELLE DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCES, AVEC EN CAS D'ÉMISSION D'ACTIONS NOUVELLES, MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou de titres de créance de la Société.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 66 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros s'il s'agit de titres de créances éventuellement majoré de toute prime de remboursement au-dessus du pair ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Le Conseil d'administration aura la faculté, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2011.

#### **2 ▪ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU D'ACTIONS EXISTANTES DE TOUTE SOCIÉTÉ DONT ELLE DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCES, AVEC EN CAS D'ÉMISSION D'ACTIONS NOUVELLES, SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou de titres de créance de la Société.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 30 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros s'il s'agit de titres de créances éventuellement majoré de toute prime de remboursement au-dessus du pair ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Le Conseil d'administration aura la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le Conseil d'administration pourra également décider, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

### **3 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU À DES TITRES DE CRÉANCES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, PAR OFFRE S'ADRESSANT AUX PERSONNES VISÉES À L'ARTICLE L. 411-2, II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**

Il est proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission étant déterminé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des émissions des augmentations de capital.

Les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier seraient déterminées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce dans les limites légales ou réglementaire.

### **4 • AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE FIXER LE PRIX DES ÉMISSIONS RÉALISÉES SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION SELON LES MODALITÉS DÉTERMINÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 225-136 DU CODE DE COMMERCE**

Le Conseil d'administration sera autorisé, pour une durée de vingt-six mois et dans la limite de 10% du capital social par an, lors de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à fixer le prix d'émission selon les conditions suivantes : le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%.

### **5 • AUTORISATION CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE DANS LE CADRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Le Conseil d'administration pourra, lors de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.

### **6 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR RALLYE SUR LES TITRES D'UNE AUTRE SOCIÉTÉ COTÉE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Le Conseil d'administration pourra décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération des actions ou des valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou des valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 30 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

La présente délégation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

### **7 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE**

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration la compétence pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par la création et attribution gratuite d'actions, ou par l'emploi simultané de ces divers procédés.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée ne pourra excéder 66 millions d'euros.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre cette augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

### **8 • DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DANS LA LIMITE DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ ET CONSTITUÉS DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL**

Il est proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs à l'effet de décider l'émission, dans la limite de 10% du capital de la Société, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces délégations.

Dans le cadre de ces délégations, le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, ne pourra dépasser 66 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

Ce montant nominal global de 66 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à émettre en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ainsi qu'aux actions à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

## **II - AUTORISATION D'ÉMISSION PAR TOUTE SOCIÉTÉ QUI DÉTIENT PLUS DE 50% DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ RALLYE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE**

Nous vous demandons, en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par toute société qui détient, directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions existantes de la société Rallye détenues par la société émettrice.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

## **III - AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Afin de permettre à votre Société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et dirigeants du Groupe, il paraît souhaitable de renouveler cette autorisation.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel de la société Rallye et de ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent ainsi qu'à leurs dirigeants et mandataires sociaux pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 3% (trois pour cent) du nombre des actions de la Société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximum de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

#### **IV - AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES**

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2011 au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société.

Le Conseil d'administration sera ainsi autorisé à procéder conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre et ce pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 2% du capital.

La durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires devra être de deux ans.

La durée minimale de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive devra également être de deux ans.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir notamment pour déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

#### **V - AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL ET/OU CÉDER DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS**

Dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la Société émises au profit des salariés du Groupe dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le prix d'émission des actions à libérer contre numéraire ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration, ni être inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

Dans le cadre de cette autorisation, il est prévu la faculté pour le Conseil d'administration de céder des actions de la Société acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions pouvant être émis en vertu de cette autorisation ne pourra pas être supérieur à 3% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission ou de la cession.

Il est demandé à l'assemblée générale de supprimer le droit préférentiel des actionnaires en faveur des salariés du Groupe.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

#### **VI - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE**

Nous vous précisons que la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le Conseil d'administration

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## Projet de résolutions

### RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

##### (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 169 931 442,58 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte « Report à nouveau », conformément à la décision prise par l'Assemblée générale du 23 mai 2012, des dividendes alloués au titre du paiement du solde de l'exercice 2012 et de l'acompte sur dividende de l'exercice 2013, aux 567 431 actions propres détenues par la Société, à la date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 1 038 398,73 euros.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

##### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2012 et du Rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net consolidé de 245 473 694 euros.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

##### (Affectation du résultat de la Société)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Bénéfice de l'exercice	169 931 442,58 euros
Dotations à la réserve légale	(-) 667 625,40 euros
Report à nouveau antérieur	(+) 94 878 793,84 euros
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>(=) 264 142 611,02 euros</b>
Versement d'un dividende aux actionnaires	(-) 87 904 209,34 euros
<b>Report à nouveau pour le solde</b>	<b>(=) 176 238 401,68 euros</b>

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,83 euro par action.

L'Assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 10 octobre 2012 sur décision du Conseil d'administration du 6 septembre 2012, le solde, représentant un montant net de 1,03 euro par action sera mis en paiement à compter du 24 mai 2013.

Les actions nouvelles issues du paiement de l'acompte sur dividende susvisé ou, postérieurement à celui-ci, de l'exercice d'options de souscription d'actions ne donnent droit qu'au paiement du solde du dividende à distribuer (soit 1,03 euro par action).

Le montant du dividende de 87 904 209,34 euros à verser aux actionnaires est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2012 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la date de paiement du solde du dividende suite à l'exercice d'options de souscription ayant droit au solde du dividende.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

(En euros)	2011	2010	2009
Dividende	1,83	1,83	1,83

Le solde des dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende sera porté au compte « Report à Nouveau ».

**QUATRIÈME RÉSOLUTION****(Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2012, telles que mentionnées dans ledit rapport.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION****(Acompte sur dividende en actions)**

L'Assemblée générale ordinaire, en vertu de l'article L. 232-18 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende au titre de l'exercice 2013, à proposer aux actionnaires, s'il le décide, pour tout ou partie du montant de l'acompte, l'option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Le Conseil d'administration est ainsi autorisé, sur ses seules décisions, à procéder à la mise en paiement de l'acompte concerné :

- soit en proposant aux actionnaires l'option d'un paiement en numéraire ou en actions ;
- soit pour partie en numéraire et pour partie en proposant aux actionnaires l'option d'un paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois le Conseil d'administration pourra décider de mettre en paiement un ou plusieurs de ces acomptes en numéraire pour leur totalité.

En cas d'exercice par les actionnaires de leur option pour le paiement en actions, les actions souscrites seront des actions ordinaires. Elles auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions anciennes.

Le Conseil d'administration fixera le délai pendant lequel, à compter de sa décision de répartition d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourront demander le paiement de cet acompte en actions. Ce délai ne pourra toutefois pas être supérieur à trois mois.

L'Assemblée générale décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 90% de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision de mise en paiement de l'acompte diminuée du montant net de l'acompte et arrondie au centime immédiatement supérieur.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Lorsque le montant de l'acompte ne le permettra pas, l'actionnaire aura la faculté de demander, soit le nombre d'actions immédiatement inférieur et, dans ce cas, il lui sera versé une soulte en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire lors de la demande de paiement de l'acompte en actions.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Directeur général, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement du ou des acomptes sur dividende en actions, pour le cas où il déciderait d'en distribuer et de proposer leur paiement en actions, de fixer la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

**SIXIÈME RÉSOLUTION****(Ratification de la nomination d'un administrateur)**

L'Assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012, de la société Matignon Diderot pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

**SEPTIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CHARRIER pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**HUITIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CHODRON de COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**DIXIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**ONZIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**DOUZIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**TREIZIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**QUINZIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Eurisma pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**SEIZIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Matignon Diderot pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION****(Nomination d'un censeur)**

L'Assemblée générale nomme Monsieur André CRESTEY, en qualité de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire)**

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION****(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant)**

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société KPMG AUDIT ID SAS Commissaire aux comptes titulaire, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**VINGTIÈME RÉSOLUTION****(Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, à procéder, à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux salariés des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et et aux salariés des sociétés qui lui sont liées dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros par action.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012, soit 4 869 157 actions pour un montant maximum de 365,2 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10% visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013 et au plus tard le 14 novembre 2014.

La Société ne pourra pas utiliser la présente résolution pour poursuivre l'exécution de son programme de rachat en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

Le descriptif du programme de rachat figurera dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION

**(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91, L. 228-92, L. 228-93 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou à des actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites. Les émissions de bons de souscription à des actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser soixante-six (66) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de soixante-six (66) millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

Le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis à terme ne pourra pas excéder un (1) milliard d'euros, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites et/ou offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;

- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et leur date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

## VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

**(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92, L. 228-93 et suivants du Code de commerce délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, par offre au public, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser trente (30) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de trente (30) millions d'euros.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder un (1) milliard d'euros, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ; toutefois, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, le pouvoir d'instituer s'il le juge utile pour tout ou partie d'une émission un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et leur date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

#### VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

**(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-135 et L. 225-136 délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution au choix de la Société, soit d'actions nouvelles ou d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

décide que :

- les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellés en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- cette délégation emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou à toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;
- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 10% du capital de la Société par an, cette limite devant être appréciée au jour de l'émission sans tenir compte de l'augmentation du montant nominal du capital social susceptible d'intervenir par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé ;
- le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes ;

- donne tous pouvoirs, dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
  - décider de la ou des émissions,
  - en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
  - déterminer les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier au profit desquelles la ou les émissions seraient effectuées ;
  - constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts,
  - imputer les frais d'émission sur la prime ;

et, généralement, donne les mêmes pouvoirs que ceux mentionnés dans les deux derniers paragraphes de la vingt-deuxième résolution.

#### VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

##### **(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, dans le cadre de l'article L. 225-136 du Code de commerce, lors d'une émission réalisée en vertu des vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de la présente Assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :

- le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, compte tenu du nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé par rapport à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

##### **(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des vingt-et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de la présente Assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les vingt-et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions et du plafond global prévu à la vingt-neuvième résolution.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

##### **(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-130 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de soixante-six (66) millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

- arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;
- prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence, demander l'admission des actions sur un marché réglementé et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

**(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer en tant que de besoin le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser trente (30) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de trente (30) millions d'euros.

L'Assemblée générale prend acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échéance, de fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au passif du bilan la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération et de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et la bonne fin des opérations autorisées par la présente délégation et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

#### VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

**(Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, tous pouvoirs à l'effet de décider, dans la limite de 10% du capital de la Société, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de

l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières à émettre.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs (y compris, pour réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers), pour fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

## VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

### (Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption des vingt et unième à vingt-huitième résolutions qui précèdent, décide que :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser soixante-six (66) millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi.

L'Assemblée générale prend acte que le montant nominal global de soixante-six (66) millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société, conformément à la trente-quatrième résolution ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

## TRENTIÈME RÉSOLUTION

### (Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50% du capital de la société Rallye, de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, autorise la Société ou les sociétés qui détiennent, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social de la société Rallye, à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes de la société Rallye.

La présente autorisation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

## TRENTE ET UNIÈME RÉSOLUTION

### (Autorisation de consentir des options de souscription d'actions)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, au bénéfice des membres du personnel de la Société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux.

Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à trois pour cent (3%) des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des Assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2007 et du 19 mai 2010.

Pour l'appréciation de la limite de trois pour cent (3%) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions telles que prévues à la trentième-deuxième résolution qui suit.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au Conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le Conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option. Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10%.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et pour constater les augmentations successives du capital.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur général pour suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit de souscription, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations, constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010.

## TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION

### (Autorisation de consentir des options d'achat d'actions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la Société, au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à trois pour cent (3%) des actions composant le capital social de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des Assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2007 et du 19 mai 2010.

Pour l'appréciation de la limite de trois pour cent (3%) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au Conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le Conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option. Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital supérieure à 10%.

Le prix d'achat sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances précédant le jour où les options sont consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations prévue par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010.

**TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION****(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées)**

L'Assemblée générale, après pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre,
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 2% du capital social de la Société.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, prend acte et décide, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Conseil d'administration emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires ;
- L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :
  - de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10% du capital social,
  - de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
  - de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective,
  - de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée,
  - d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci,
  - de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale, ou de décès,
  - de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la Société a la libre disposition,
  - de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires,
  - en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence, et de procéder à toutes formalités nécessaires,
  - en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2011.

**TRENTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION****(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Rallye et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 3% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la vingt et unième résolution et du plafond global prévu à la vingt-neuvième résolution.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide également que le Conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 3% des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

## TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION

### (Pouvoirs)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Renseignements sur la Société

—

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : RALLYE

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris

### FORME JURIDIQUE

RALLYE est une Société Anonyme régie par le livre II du Code de commerce.

**Législation :** Législation française

**Constitution – durée**

**Date de constitution :** 20 janvier 1925

**Date d'expiration :** 31 décembre 2064

**Durée :** 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

### OBJET SOCIAL

#### Article 3 des statuts

« La Société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
- la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
- l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
- la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

### CONSULTATION DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux, des Assemblées générales, liste des administrateurs, Rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège administratif de Rallye, 32, rue de Ponthieu – 75008 PARIS.

**Exercice social** – Article 32 des statuts.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### → COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EXTRAIT DE L'ARTICLE 14 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

#### → ACTIONS D'ADMINISTRATEUR (EXTRAIT DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

Si, le jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

#### → DURÉE DES FONCTIONS – LIMITE D'ÂGE – REMPLACEMENT (EXTRAIT DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS)

- I. La durée des fonctions des administrateurs est de une année expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.
- II. Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.
- III. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou les Commissaires aux comptes ou un mandataire désigné, à la requête de tout intéressé, par le Président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

#### → ORGANISATION, RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### — *Président – Bureau du Conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)*

Le Conseil d'administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible.

Le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

##### — *Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)*

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée.

La durée de leur fonction est de une année. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant et la répartition sont fixés par le Conseil d'administration dans le cadre des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale.

### → DÉLIBÉRATION DU CONSEIL (EXTRAIT DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS)

I. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

II. Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations par visioconférence ou par des moyens de télécommunications dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

### → POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EXTRAIT DE L'ARTICLE 19 DES STATUTS)

I. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

II. Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du Président, le Conseil d'administration doit fixer le mode d'exercice de la Direction générale de la Société qui est assurée soit par le Président, soit par une autre personne physique nommée à cet effet.

Cependant, le Conseil d'administration peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

III. Le Conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le Président ou le Conseil soumet pour avis à leur examen.

IV. Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, étant précisé qu'il est interdit à la Société de consentir des prêts, découverts, cautions ou avals au profit des personnes visées à l'article L. 225-43 du Code de commerce ou aux fins prévues à l'article L. 225-219 du Code de commerce.

V. Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limités à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférés à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction de la Société (voir partie « Gouvernement d'entreprise »).

## MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

(Extrait de l'article 21 des statuts).

### → DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Lorsque le Président assume la Direction générale de la Société, les dispositions du présent article lui sont applicables ; il porte alors le titre de Président-Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration et ne peut excéder la durée du mandat d'administrateur telle que fixée à l'article 16 ci-dessus.

Le Directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

### → DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie « Gouvernement d'entreprise » pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

### Article 33 des statuts

« I. Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

II. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### MODES DE CONVOCATION

#### Paragraphes I, II et III de l'article 27 des statuts

I. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, ou, en cas de carence, par les Commissaires aux comptes ou encore par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième au moins du capital social, soit d'une association d'actionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 225-120 du Code de commerce.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et dix jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de ces avis sont convoqués par lettre ordinaire ou par tout moyen de télécommunication électronique.

La convocation est précédée par un avis contenant les mentions prévues par la loi et inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires trente-cinq jours au moins avant l'Assemblée.

II. Les Assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

III. L'ordre du jour de chaque Assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi.

## CONDITIONS D'ADMISSION

*Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts*

I. Sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur les actions, l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

L'Assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les dissidents, les incapables et les absents.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter conformément à la loi.

- Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet.

- Le propriétaire d'actions n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ces actions pour le compte de celui-ci. »

Tout actionnaire peut également voter par correspondance dans les formes et délais prescrits par la loi.

Le formulaire de vote par correspondance et de vote par procuration peut être établi par un document unique par l'auteur de la convocation.

III. Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux Assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure (heure de Paris)

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la Société
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

*Article 12 des statuts*

Les usufruitiers, nus-propriétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux Assemblées conformément à la loi.

## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Paragraphe IV de l'article 25 des statuts*

IV. Les actionnaires pourront, si le Conseil le décide, participer aux Assemblées et voter à distance par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, permettant leur identification dans les conditions de la réglementation en vigueur et celles qui seront décidées par le Conseil.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires pourront établir les formulaires de vote à distance ou par procuration sur un support électronique, dans les conditions fixées par la réglementation alors applicable. La saisie et la signature des formulaires pourront être directement effectuées sur le site Internet mis en place par l'établissement centralisateur en charge de l'Assemblée générale. La signature électronique du formulaire pourra être effectuée par tout procédé conforme aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, ou à toute autre disposition légale ultérieure qui s'y substituerait, tel que l'utilisation d'un Code identifiant et d'un mot de passe.

Le vote exprimé par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, sauf en cas de cession de titres notifiée dans les conditions prévues au second alinéa de l'article R. 225-85 IV du Code de commerce ou par toute autre disposition légale ou réglementaire ultérieure qui s'y substituerait.

La procuration exprimée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit révocable et opposable à tous dans les conditions définies par la loi.

## CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

*Paragraphe III et IV de l'article 28 des statuts*

III. Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les présents statuts.

Les votes sont exprimés par mains levées, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions de la réglementation en vigueur. L'Assemblée générale peut aussi décider le vote à bulletin secret sur proposition du bureau.

## CONDITIONS D'ACQUISITION DU DROIT DE VOTE DOUBLE

### *Paragraphe III de l'article 28 des statuts*

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le Conseil d'administration.

Le droit de vote double ainsi conféré aux actions nominatives entièrement libérées cesse de plein droit, pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés par mains levées, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions de la réglementation en vigueur. L'Assemblée générale peut aussi décider le vote à bulletin secret sur proposition du bureau.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance, dans les conditions légales.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, ne sera pas pris en compte.

## SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ

### *Paragraphe II de l'article 10 des statuts*

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français - qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1% des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

## IDENTIFICATION DE L'ACTIONNARIAT

### *Paragraphe III de l'article 10 des statuts*

En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1-II du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote, est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application de l'article L. 228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L. 228-2-II ou L. 228-3 ou L. 228-3-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnées par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes, attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce jusqu'à la date de régularisation de l'identification.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## *Informations concernant le capital social*

—

### **MONTANT DU CAPITAL**

- Montant du capital au 31 décembre 2012 : 146 074 734 euros
- Montant du capital au 28 février 2013 : 146 074 734 euros
- Nombre d'actions au 31 décembre 2012 : 48 691 578
- Nombre d'actions au 28 février 2013 : 48 691 578

Les actions ont une valeur nominale de 3 euros chacune, elles sont intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires.

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues nominativement depuis plus de deux années. Au 28 février 2013, un droit de vote double étant conféré à 25 720 820 actions, le nombre total de droits de vote s'élève à 73 844 967 pour 48 691 578 actions.

## AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'Assemblée générale du 4 mai 2011 a délégué au Conseil d'administration certaines compétences. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal <sup>(1)</sup>
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	66 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription <sup>(2)</sup>	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	66 M€ <sup>(3)</sup> 1 Md€ <sup>(4) et (5)</sup>
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription <sup>(2)</sup>	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	33 M€ <sup>(3)</sup> 1 Md€ <sup>(4) et (5)</sup>
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	66 M€ <sup>(3)</sup> 1 Md€ <sup>(4)</sup>
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	10% du capital/an 2% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	4% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	4% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission
<p>(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.            (2) Le Conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.            (3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.            (4) Au titre de l'emprunt.            (5) Pour les titres de créances.</p>				

L'Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2013 est appelée à renouveler l'ensemble des délégations et autorisations décrites dans le tableau ci-dessus.

De même l'Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2013 est appelée à renouveler l'autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour une durée de vingt-six mois (26) à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner droit de souscrire à un nombre supérieur à 5% des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 3% du nombre des actions de la Société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Le Conseil d'administration a également, dans la limite de 10% du capital de la Société, la faculté d'émettre, des titres de capital de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

### CAPITAL POTENTIEL AU 28 FÉVRIER 2013

Le capital potentiel au 28 février 2013 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 28 février 2013	48 691 578
Exercice d'options de souscription	598 535
Nombre d'actions potentielles	49 290 113

L'effet dilutif en cas d'exercice des options de souscription s'élève à 1,2% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 28 février 2013.

## TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)		
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	5	15,00	275,00		
31/12/2004					112 223 547,00	37 407 849
2005	Paiement du solde du dividende 2004 en actions	438 907	1 316 721,00	14 361 037,04		
	Exercice de BSA B	2 424	7 272,00	103 020,00		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2005 en actions	958 407	2 875 221,00	30 055 643,52		
31/12/2005					116 422 761,00	38 807 587
2006	Paiement du solde du dividende 2005 en actions	403 255	1 209 765,00	11 984 738,60		
	Exercice de BSA C	186	558,00	8 370,00		
31/12/2006					117 633 084,00	39 211 028
2007	Exercice d'options	314 300	942 900,00	8 450 793,00		
	Conversion d'OCEANE	3 127 264	9 381 792,00	125 519 779,47		
31/12/2007					127 957 776,00	42 652 592
2008	Exercice d'options	24 000	72 000,00	725 265,00		
	Annulation d'actions	(316 452)	(949 356,00)	(13 632 380,88)		
31/12/2008					127 080 420,00	42 360 140
31/12/2009					127 080 420,00	42 360 140
2010	Paiement du solde du dividende 2009 en actions	688 754	2 066 262,00	14 098 794,38		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2010 en actions	1 251 109	3 753 327,00	25 122 268 ,72		
31/12/2010					132 900 009,00	44 300 003
2011	Paiement du solde du dividende 2010 en actions	1 321 416	3 964 248,00	35 162 879,76		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2011 en actions	793 939	2 381 817,00	14 108 296 ,03		
	Exercice d'options	50 802	152 406,00	571 014 ,48		
31/12/2011					139 398 480,00	46 466 160
2012	Paiement du solde du dividende 2011 en actions	774 497	2 323 491,00	14 304 959,59		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions	1 501 723	4 505 169,00	27 286 306 ,91		
	Annulation d'actions	(74 505)	(223 515)	(854 378, 39)		
	Exercice d'options	23 703	71 109,00	266 421 ,72		
31/12/2012					146 074 734,00	48 691 578
28/02/2013					146 074 734,00	48 691 578

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Répartition du capital et des droits de vote

### SITUATION AU 28 FÉVRIER 2013

Nombre total de droits de vote au 28 février 2013 : 73 844 967

Nombre d'actionnaires : plus de 16.000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en avril 2013.

À la connaissance de la société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris	27 296 291	56,06%	52 506 750	71,10%
Autres sociétés du groupe Euris	1 275	-	2 124	-
Autres membres du Conseil d'administration et de direction	124 988	0,26%	173 498	0,23%
<b>Sous-total</b>	<b>27 422 554</b>	<b>56,32%</b>	<b>52 682 372</b>	<b>71,33%</b>
Auto-détention * (1)	567 431	1,17%	-	-
Autres actionnaires (2)	20 701 593	42,51%	21 162 595	28,67%
<i>dont au nominatif :</i>	701 186	1,43%	1 162 188	1,58%
<i>dont au porteur :</i>	20 000 407	41,08%	20 000 407	27,09%
<b>Total</b>	<b>48 691 578</b>	<b>100,00%</b>	<b>73 844 967</b>	<b>100,00%</b>

(1) Affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription.  
(2) À la connaissance de la société, aucun des « Autres actionnaires » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

### FRANCHISSEMENTS DE SEUILS NOTIFIÉS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 ET LE 28 FÉVRIER 2013

Conformément à l'article 10.II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés sur le site Internet de la Société, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 28 février 2013, les sociétés suivantes ont déclaré les franchissements de seuils suivants :

Déclarant	Date de franchissement	Type de franchissement	Nombre d'actions déclaré	% du capital	% des droits de vote
Financière de L'Échiquier	19/01/2012	hausse	1 860 264	4,00	2,63
Financière de l'Échiquier	15/02/2012	baisse	1 833 664	3,95	2,60
UBS	13/06/2012	hausse	486 590	1,05	0,68
UBS	19/06/2012	baisse	41 192	0,09	0,06
Tocqueville Finance	16/10/2012	baisse	475 559	0,98	0,65

## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris *	27 296 291	56,06%	71,11%	25 813 596	55,55%	71,15%	25 210 459	56,91%	72,49%
Auto détention	567 431	1,17%	-	728 686	1,57%	-	649 930	1,47%	-
Autres actionnaires	20 827 856	42,77%	28,89%	19 923 878	42,88%	28,85%	18 439 614	41,62%	27,51%
<b>Total</b>	<b>48 691 578</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>46 466 160</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>44 300 003</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Directement et indirectement.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 23 mai 2012 étant valable jusqu'au 23 novembre 2013, l'Assemblée générale en date du 14 mai 2013 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

### PART DU CAPITAL DÉTENUE PAR LA SOCIÉTÉ ET RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 28 février 2013, la Société détient 567 431 actions, soit 1,17% du capital. L'intégralité de ces actions sont affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et aux plans de souscription.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

### PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUE DES TITRES QUE LA SOCIÉTÉ SE PROPOSE D'ACQUÉRIR ET PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Rallye aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit à la date du 28 février 2013 4 869 157 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 567 431 actions propres déjà détenues, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 4 301 726, correspondant à un investissement maximal théorique de 322 629 450 euros sur la base du prix maximum d'achat de 75 euros prévu dans la vingtième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 14 mai 2013.

## DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013 et au plus tard le 14 novembre 2014.

## NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions RALLYE sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantisements au 31 décembre 2012 par bénéficiaire est le suivant :

	Date de départ du nantissement <sup>(1)</sup>	Date d'échéance du nantissement <sup>(1)</sup>	Condition de levée de l'échéance	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
BNP	Juin 2008	Juin 2013	(2)	3 135 965	6,44%
CACIB	Juin 2011	Mars 2016	(2)	2 837 001	5,83%
Groupe CM - CIC	Octobre 2010	Avril 2014	(2)	3 479 772	7,15%
HSBC	Mai 2010	Juin 2013	(2)	1 966 293	4,04%
Natixis	Octobre 2011	Décembre 2016	(2)	3 215 928	6,60%
RBS	Juin 2011	Juin 2016	(2)	678 431	1,39%
Société Générale	Juillet 2006	Mars 2013	(2)	1 783 615	3,66%
<b>Total</b>				<b>17 097 005</b>	<b>35,11%</b>
<small>(1) Les dates de départ et d'échéances sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.  (2) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.</small>					

## PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société.

## CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

## OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La société Rallye a conclu une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique avec la société Euris.

Dans ce cadre, la société Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente la société Rallye dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

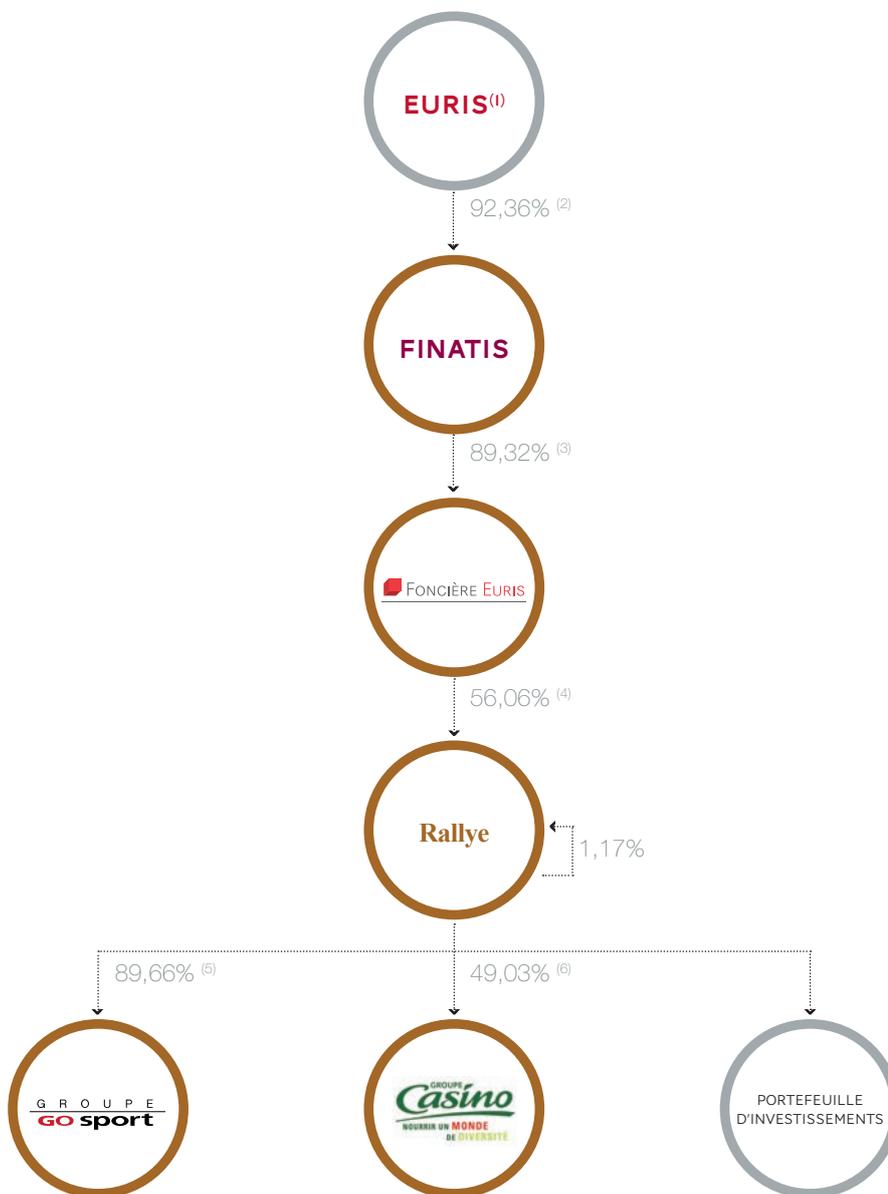
Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ou à sa famille.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Organigramme du Groupe au 28 février 2013



### ○ SOCIÉTÉS COTÉES

(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

(2) 92,44% des droits de vote.

(3) 93,17% des droits de vote.

(4) 71,10% des droits de vote.

(5) 88,93% des droits de vote.

(6) Actions détenues, directement et indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 59,37% des droits de vote.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;
- l'absorption par voie de fusion des sociétés-mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société GO Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe GO Sport, en date du 27 décembre 2000 ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Euris, maison-mère du Groupe.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Informations boursières

### LISTE DES TITRES COTÉS AU MARCHÉ EURONEXT PARIS (COMPARTIMENT A)

- L'action RALLYE (Code ISIN : FR0000060618) <sup>(1)</sup>.

### LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

- L'obligation RALLYE 3,25% avril 2013 échangeable en action ordinaire CASINO (Code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003 <sup>(1)</sup>.
- L'obligation RALLYE 8,375% septembre 2015 (Code ISIN : FR0010806745) émise le 20 septembre 2009 <sup>(1)</sup>.
- L'obligation RALLYE 7,625% novembre 2016 (Code ISIN : FR0010815472) émise le 4 novembre 2009 <sup>(1)</sup>.
- L'obligation RALLYE 5,875% mars 2014 (Code ISIN : FR0010874115) émise le 15 mars 2010 <sup>(1)</sup>.
- L'obligation RALLYE 4,25% mars 2019 (Code ISIN : FR0011441831) émise le 11 mars 2013 <sup>(1)</sup>.

#### Établissements assurant le service financier des titres :

(1) BNP Paribas Securities Services – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 PANTIN Cedex

### SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR 18 MOIS <sup>(1)</sup>

Années/mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut Historique	Plus bas Historique	Capitaux échangés (en millions d'euros)
<b>2011</b>		€	€	
Septembre	1 278 773	24,75	19,83	28,14
Octobre	1 291 271	24,42	20,20	29,34
Novembre	1 600 997	23,19	19,88	35,08
Décembre	1 239 970	23,00	19,75	26,71
<b>2012</b>				
Janvier	1 403 490	25,10	21,14	32,42
Février	1 798 718	27,63	24,76	47,16
Mars	1 379 753	29,52	25,81	38,52
Avril	1 188 233	28,71	24,37	31,13
Mai	1 084 992	25,88	22,82	26,44
Juin	1 566 317	22,79	19,89	33,15
Juillet	1 091 151	23,70	20,65	24,34
Août	781 376	25,15	22,76	18,87
Septembre	1 054 910	25,02	23,46	25,45
Octobre	1 312 375	24,83	23,04	31,34
Novembre	1 047 137	23,85	21,66	23,90
Décembre	983 762	26,49	23,00	24,60
<b>2013</b>				
Janvier	1 421 592	26,84	25,20	36,66
Février	1 117 760	28,21	25,91	30,44

(1) Source : NYSE-Euronext.

Au 28 février 2013, le cours de Bourse de RALLYE s'établissait à 27,945 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 1,4 milliard d'euros.

## POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Rallye a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012 <sup>(1)</sup>
Dividende net (en €/action)	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83 <sup>(2)</sup>
Nombre d'actions	42 360 140	42 360 140	44 300 003	46 466 160	48 691 578
Distribution totale (en €)	77 519 056	77 519 056	80 068 118	84 357 280	87 904 209

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'Assemblée générale du 14 mai 2013.  
(2) Un acompte sur le dividende 2012 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 10 octobre 2012.

La politique de distribution de dividendes de la société Rallye est fonction de sa situation financière ainsi que de ses besoins financiers prévisionnels. Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Le dividende unitaire est stable à 1,83 euro sur les cinq derniers exercices représentant un rendement pour l'actionnaire sur la base du cours de Bourse du 31 décembre de respectivement 11,4%, 7,5%, 5,7%, 8,6% et 7,2% pour les exercices 2008 à 2012.

Par ailleurs, au cours des derniers exercices, l'option pour le paiement du dividende en actions a été proposée aux actionnaires. Cette option offrait à l'actionnaire la possibilité d'acquérir des actions Rallye avec une décote de 10% sur le cours de Bourse. En effet, le prix d'émission de nouvelles actions correspondait alors à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la décision de distribution diminuée du montant du dividende.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 14 mai 2013 d'approuver une distribution de dividendes représentant 1,83 euro par action.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, a été mis en paiement le 10 octobre 2012 ; le solde à distribuer, soit 1,03 euro par action, sera mis en paiement le 24 mai 2013.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L.27 et R 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor Public.

## CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Options d'achat et de souscription d'actions et actions gratuites

Les plans d'option d'achats et de souscriptions d'action Rallye, ainsi que les plans d'actions gratuites, en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe sont les suivants :

Date de l'Assemblée	AGE du 06/06/2007	AGE du 06/06/2007	AGE du 06/06/2007
Date du Conseil d'administration	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009
Nature du plan (Souscription/Actions gratuites)	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	13
<b>Nombre total d'options/actions initialement attribuées</b>	<b>181 127</b>	<b>258 091</b>	<b>310 521</b>
<i>dont nombre total d'options/actions attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>50 866</i>	<i>80 234</i>	<i>151 852</i>
<i>dont nombre total d'options/actions attribuées aux 10 premiers salariés</i>		<i>72 624</i>	<i>62 937</i>
Point de départ du délai d'exercice des options	01/01/2011	23/07/2011	27/10/2011
Date d'expiration des options/actions	31/03/2013	22/10/2013	26/10/2014
Prix d'exercice en euros	48,73	43,15	14,24
<b>Nombre d'options exercées au 28 février 2013</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>74 505</b>
<i>dont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>23 703</i>
<i>Options/actions annulées au 28 février 2013 <sup>(1)</sup></i>	<i>53 607</i>	<i>75 100</i>	<i>82 741</i>
<i>dont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012</i>	<i>20 167</i>	<i>30 608</i>	<i>3 704</i>
<i>Options/actions restantes au 28 février 2013</i>	<i>127 520</i>	<i>182 991</i>	<i>153 275</i>
<b>Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 28 février 2013</b>	<b>127 520</b>	<b>182 991</b>	<b>153 275</b>
<small>(1) À la suite du départ de bénéficiaires.</small>			

AGE du 06/06/2007	AGE du 19/05/2010	AGE du 04/06/2008	AGE du 04/05/2011	AGE du 04/05/2011	Total
09/12/2009	06/09/2010	06/09/2010	08/06/2011	23/05/2012	
Souscription	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	
1	12	61	58	55	
<b>12 000</b>	<b>124 485</b>	<b>143 195</b>	<b>133 032</b>	<b>185 883</b>	<b>1 348 334</b>
-	42 263	21 132	31 548	40 381	418 276
-	37 439	42 675	40 040	55 000	310 715
09/06/2012	06/03/2013	na	na	na	
08/06/2015	05/03/2016	06/03/2013	08/06/2014	23/05/2015	
24,62	26,44	na	na	na	
-	-	-	-	-	<b>74 505</b>
-	-	-	-	-	23 703
	1 736	5 608	313		219 105
	1 736	1 285	313		57 813
12 000	122 749	137 587	132 719	185 883	1 054 724
<b>12 000</b>	<b>122 749</b>	<b>137 587</b>	<b>132 719</b>	<b>185 883</b>	<b>1 054 724</b>

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES DURANT L'EXERCICE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE AUX DIX SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ**

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options attribuées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	23/05/2012	23/05/2015	Actions gratuites	55 000	55 000	na

**OPTIONS DÉTENUES SUR L'ÉMETTEUR ET SUR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIX SALARIÉS DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ**

Néant.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Renseignements concernant l'activité — gestion des risques

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

#### POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye fait l'objet d'un développement à la page 16 du présent document de référence.

Les filiales opérationnelles du Groupe ont réalisé des investissements dont le montant annuel a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

(En millions d'euros)	2012	2011
	1 426	1 211

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, il convient de se référer à la partie « Perspectives » page 21 du présent document de référence.

Rallye, en tant que holding de contrôle de deux sociétés opérationnelles présentes pour Casino dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire et pour Groupe GO Sport dans la distribution d'articles de sport, n'a pas de concurrent auquel se comparer. Les positions concurrentielles de Casino et groupe GO Sport sont détaillées dans leur document de référence 2012 respectif.

#### CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Les perspectives du Groupe sont décrites page 21 du présent document de référence.

### GESTION DES RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux qui est présentée en détail dans la partie « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques » du document de référence des filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport).

Le Groupe a procédé à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un impact significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, lesquels sont exposés ci-dessous.

#### RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et par Rallye en tant que maison mère.

Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée, sous la responsabilité de la Direction financière qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et rapporte à la Direction générale.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont détaillés en note 31 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2012.

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle de Rallye, certaines documentations de crédit incluent une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

#### RISQUES OPÉRATIONNELS

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et Groupe GO Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposés à un certain nombre de risques dont les principaux sont exposés ci-dessous.

## RISQUES DE DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE CERTAINS FOURNISSEURS

Casino référence plus de 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. À titre d'exemple, Casino bénéficie en France, à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 899 000 m<sup>2</sup> sur 19 sites à ce jour, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différentes enseignes, hors périmètre Monoprix et Franprix-Leader Price qui dispose d'un réseau logistique propre.

Les cinq principaux fournisseurs de Groupe GO Sport (Nike, Adidas, Puma, Le Coq Sportif et Planet Fun) représentent globalement 49% des achats réceptionnés en 2012, en augmentation de trois points versus 2011. Le risque de dépendance de la Société à l'égard de ses principaux fournisseurs est cependant limité, la Société fonctionnant en partenariat étroit avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

## RISQUES LIÉS AU MODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Chez Casino, les différentes enseignes en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 59% des points de vente au 31 décembre 2012 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

Chez Groupe GO Sport, le risque lié au mode de commercialisation des produits est considéré comme très limité car le Groupe commercialise ses produits via un réseau de magasins qui lui est majoritairement propre pour les deux enseignes en France (trois magasins en franchise en France à fin 2012 pour un parc de 119 magasins) et en Pologne et dans le cadre de contrats en master franchise pour le reste du monde.

## RISQUES LIÉS AUX MARQUES ET ENSEIGNES

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France qui a été renouvelée en 2009 pour dix ans.

Par ailleurs, le Groupe met en œuvre une politique de protection préventive de l'ensemble des marques qu'il exploite ou distribue et estime que le risque lié à une infraction à la réglementation sur les marques ne devrait pas affecter de manière significative l'activité et/ou les résultats.

## RISQUES DE CONCURRENCE

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs. Décathlon, Intersport, Sport 2000 et Foot Locker constituent les principaux concurrents de Groupe GO Sport. Dans ce contexte concurrentiel, Groupe GO Sport veille à adapter les concepts des magasins GO Sport et Courir et à différencier l'offre proposée en magasin.

## RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre. Une défaillance éventuelle de l'un des systèmes d'information ne pourrait, toutefois, affecter de manière significative et durable l'activité ou les résultats de la Société.

## RISQUES LIÉS À L'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique notamment (Amérique latine, Asie). Des événements intervenus au cours de l'exercice sont ainsi évoqués dans les comptes consolidés de Casino aux notes 3 et 34. En 2012, l'international représentait 56,04% du chiffre d'affaires consolidé et 65,8% du résultat opérationnel courant consolidé.

Les risques liés au caractère international des activités du Groupe GO Sport sont considérés comme non significatifs dans la mesure où le Groupe est seulement présent en Pologne de façon opérationnelle directe. D'autre part, le Groupe est exposé aux risques internationaux par le sourcing de ses produits de marque propre en Asie (principalement en Chine, Thaïlande, Indonésie, Bangladesh et Pakistan). Dans chaque pays, des agents locaux ou un bureau dédié avec des salariés du Groupe permettent de garantir l'aspect éthique et social de nos fournisseurs et de sécuriser la qualité et la livraison des produits.

## RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'engagement du groupe Casino en faveur du développement durable s'est concrétisé dès 2002 par la mise en place d'une organisation dédiée. Prenant en compte l'internationalisation de ses activités, Casino a adhéré au pacte mondial des nations unies en 2009. Pour dévelop-

per sa démarche de progrès responsabilité sociale d'entreprise (RSE) auprès des filiales françaises et internationales, une Direction de la RSE Groupe a été mise en place en 2010.

Compte tenu de son activité, Groupe GO Sport n'est pas directement concerné par les risques industriels et environnementaux autres que ceux décrits dans le rapport de gestion.

Les risques environnementaux et la responsabilité sociale d'entreprise sont décrits dans la partie « responsabilité sociale, environnementale et sociétale » en pages 26 à 30 du présent document de référence.

## RISQUES JURIDIQUES

### RISQUES LIÉS A LA RÉGLEMENTATION

Casino et Groupe GO Sport sont principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier) etc. Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis à des procédures d'autorisations administratives. Il en est de même pour les filiales internationales soumises à la législation locale.

### RISQUES FISCAUX ET DOUANIERS

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

### LITIGES

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

À la connaissance des sociétés Casino et Groupe GO Sport, à la date du dépôt du document de référence, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'une des Sociétés a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'International, et détenue à 50% par le Groupe Casino et à 50% par la famille Baud, les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles des actions judiciaires et pénales sont toujours en cours.

Concernant GPA, Casino a saisi, dans le contexte (i) des discussions engagées entre Abilio Diniz et le groupe Carrefour concernant la fusion de GPA et des activités brésiliennes de Carrefour et (ii) du projet d'opération financière présenté par Gama, le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 et l'octroi de dommages et intérêts du fait du préjudice subi.

Les deux procédures ont depuis été fusionnées et le tribunal arbitral nommé a tenu sa première audience le 9 mai 2012 pour établir le déroulement de la procédure (calendrier) et définir les prétentions/demandes des parties. Il en ressort que la sentence ne devrait pas être prononcée avant fin 2013 voire début 2014.

Le 20 décembre 2012, M. Diniz a initié un deuxième arbitrage visant l'exécution du pacte d'actionnaires, notamment en ce qui concerne ses droits au sein du Conseil d'administration de GPA. La procédure est encore dans une phase préliminaire, le tribunal arbitral n'étant pas encore constitué.

Concernant Globex Utilidades SA, il est rappelé qu'en juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électroménagers sous l'enseigne « Ponto Frio ». L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités du paiement du prix, pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale par une requête datée du 30 mai 2012. Aux termes de cette requête des dommages et intérêts sont demandés à hauteur d'environ 160 millions de reals (environ 62 millions d'euros).

En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée. Subsidièrement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.

## ASSURANCE

### COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Rallye inscrit sa politique d'assurances et de gestion des risques aléatoires dans un contexte de protection de son bilan, mais aussi de suivi, notamment des objectifs suivants :

- protection du patrimoine du Groupe et des responsabilités encourues par celui-ci ;
- défense de l'intérêt des actionnaires ;
- prise en compte de la réglementation des établissements recevant du public (règles dites ERP).

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurances, ainsi que le suivi des sinistres, sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe GO Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

### ASSURANCES SOUSCRITES

Les principales assurances mises en place par le Groupe Rallye sont les suivantes :

- dommages aux biens et perte d'exploitation consécutive ;
- responsabilité civile.

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

### NIVEAU DE COUVERTURE

#### → ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

Chez Casino, le programme en cours est de forme « Tous risques Sauf » (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties disponibles sur le marché de l'assurance. La police couvre notamment les risques traditionnellement y associés dont, à titre indicatif, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les dommages électriques, les pertes exploitations. Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte exploitation confondus, soit 220 millions d'euros en dommages directs et pertes d'exploitation confondus, pour les événements majeurs (incendie, explosion) avec des sous-limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont événements naturels, effondrement, vol).

Chez Groupe GO Sport, le montant des capitaux assurés auprès de compagnies d'assurance s'élève à 340 millions d'euros par an au titre de l'assurance dommages aux biens et 303 millions d'euros au titre des pertes d'exploitation.

#### → ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE

Cette assurance couvre les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers. La police en vigueur, également de forme « Tous Risques Sauf » couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (75 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière, du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

#### → ASSURANCES OBLIGATOIRES

Compte tenu des activités exercées, le Groupe souscrit à des assurances obligatoires, notamment, l'assurance automobile, l'assurance construction/dommage ouvrage, responsabilité décennale constructeur et l'assurance des responsabilités civiles professionnelles.

## → AUTRES ASSURANCES

Compte tenu de l'importance des flux et des risques y attachés, le Groupe continue de souscrire d'autres assurances, dont un programme transport (couverture des transports domestiques et des importations monde entier) et un programme « tous risques chantiers » (couverture du patrimoine immobilier).

## PRÉVENTION ET GESTION DES CRISES

Dans la continuité de la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre le risque de dommages aux biens, Casino a poursuivi en 2012 les visites régulières des sites à forte concentration de capitaux assurés, le suivi conjoint des rapports de visite et de préventions par site ainsi qu'un suivi de la cartographie des risques dommages, dont les événements naturels tant en France qu'à l'international.

Casino a également poursuivi une démarche préventive des points de vente concernant le risque « produit » à marque distributeur ou non. En cas de crise ou de sinistre grave, le Groupe est en mesure de disposer des moyens techniques et des conseils appropriés lui permettant d'intervenir rapidement pour protéger les hommes, préserver les biens, assurer la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

Rallye et ses filiales disposent également des supports nécessaires pour gérer de la façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

Rallye a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## *Responsable du document de référence et du rapport financier annuel*

### RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Franck HATTAB, Directeur général délégué

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la Société.

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 6 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 143 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et en page 214 en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient une observation relative aux nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées en 2010 ».

**Le Directeur général – Didier CARLIER**

### INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les Rapports des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 62 à 159, 162 à 184, 160, 185 et 6 à 50 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 avril 2012 sous le numéro D 12-0397 ;
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les Rapports des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 62 à 159, 162 à 184, 160, 185 et 6 à 51 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2011 sous le numéro D 11-079.

Les chapitres des documents de référence n° D 12-0397 et D 11-079 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

## RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### → KPMG AUDIT DÉPARTEMENT DE KPMG SA

1, cours Valmy – 92923 Paris-La Défense Cedex, représenté par Monsieur Patrick-Hubert PETIT, nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993 et renouvelé successivement par les Assemblées générales ordinaires des 6 juin 2001 et 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### → ERNST & YOUNG ET AUTRES

1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1, représenté par Monsieur Pierre BOURGEOIS, nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1999 et renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005 et du 4 mai 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

#### → SOCIÉTÉ KPMG AUDIT ID, SUPPLÉANT DE KPMG

dont le siège social est 3, cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin » Puteaux – 92939 Paris-La Défense cedex, nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

#### → SOCIÉTÉ AUDITEX, SUPPLÉANT DE ERNST & YOUNG ET AUTRES

1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1, nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Franck HATTAB – Directeur général délégué

Téléphone : 01.44.71.13.73

Télécopie : 01.44.71.13.70

E-Mail : info@rallye.fr

## DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC – INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Rallye poursuit une politique d'amélioration permanente de la qualité de son information financière et du dialogue avec ses actionnaires et les investisseurs français et internationaux.

La Direction de la communication financière de Rallye met à la disposition de la communauté financière un certain nombre d'informations :

- le document de référence ;
- les communiqués financiers ;
- les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices ;
- les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société ;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales ;
- le site dédié [www.rallye.fr](http://www.rallye.fr).

Fidèle à sa politique de communication, Rallye offre un libre accès à ces supports pour tout actionnaire ou investisseur. Chacun peut y accéder, les télécharger ou demander à les recevoir.

Comme chaque année, la Direction de la communication financière organise deux réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs institutionnels auxquelles la presse est invitée. Les présentations des résultats financiers du Groupe et les informations présentées sont mises à disposition le jour même sur le site de la Société, tant pour les résultats annuels que pour les résultats semestriels.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004/CE. Les informations non applicables à Rallye sont indiquées en « n/a ».

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen N° 809/2004/CE	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel	214
1.2 Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel	214
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>215</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>4-5</b>
<b>4. Facteurs de risque</b>	<b>209 à 213</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1 Histoire et évolution de la Société	
5.1.1 Dénomination sociale	190
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	190
5.1.3 Date de constitution	190
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable	190
5.1.5 Historique de la Société	203
5.2 Investissements	16-209
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1 Principales activités	12
6.2 Principaux marchés	12 à 16
6.3 Événements exceptionnels	n/a
6.4 Dépendances éventuelles	n/a
6.5 Position concurrentielle	209
<b>7. Organigramme</b>	
7.1 Description du Groupe	4-203
7.2 Liste des filiales	138 à 142
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	96 à 99
<b>9. Responsabilité sociale, environnementales et sociétale</b>	<b>26 à 30</b>
<b>10. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
10.1 Situation financière	19
10.2 Résultat d'exploitation	19
<b>11. Trésorerie et capitaux</b>	<b>18-19-105</b>
<b>12. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>n/a</b>
<b>13. Information sur les tendances</b>	<b>6 à 11-21</b>
<b>14. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>21</b>
<b>15. Organes d'administration et de direction</b>	
15.1 Composition des organes d'administration	33
15.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	46
<b>16. Rémunérations et avantages</b>	
16.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	44 à 46-49 à 52-137-151
16.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	n/a

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen N° 809/2004/CE	Pages
<b>17. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
17.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction	33 à 43
17.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du Conseil d'administration	169
17.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	51-52
17.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	50
<b>18. Salariés</b>	
18.1 Nombre de salariés	18-85-151
18.2 Participation et stock-options	24-33 à 43-46
18.3 Participation des salariés dans le capital	24-206 à 208
<b>19. Principaux actionnaires</b>	
19.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	200
19.2 Existence de droits de votes différents	195
19.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	22, 200
<b>20. Opérations avec des apparentés</b>	<b>202</b>
<b>21. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>	
21.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2012	58 à 142
21.2 Comptes annuels au 31 décembre 2012	145 à 166
21.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012	143
21.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012	167
21.5 Politique de distribution des dividendes	205
21.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	211
21.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21
<b>22. Informations complémentaires</b>	
22.1 Renseignements de caractère général concernant le capital social	
22.1.1 Montant du capital souscrit	22
22.1.2 Actions non représentatives du capital	n/a
22.1.3 Actions détenues en propre	22 à 25
22.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	24-158-206
22.1.5 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	201
22.2 Acte constitutif et statuts	
22.2.1 Objet social	190
22.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction	49 à 53
22.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	195
22.2.4 Assemblées Générales	193
22.2.5 Franchissements de seuils	200
<b>23. Contrats importants</b>	<b>202</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>215</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>138 à 142</b>

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen N° 809/2004/CE		Pages
<b>1.</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>145 à 166</b>
<b>2.</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>58 à 142</b>
<b>3.</b>	<b>Rapport de gestion</b>	
3.1	Informations mentionnées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce	
3.1.1	Analyse de l'évolution des affaires	6 à 11
3.1.2	Analyse des résultats	12 à 16
3.1.3	Analyse de la situation financière	17 à 20
3.1.4	Principaux risques et incertitudes	209 à 211
3.1.5	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	197
3.2	Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	52
3.3	Informations mentionnées à l'article L. 225-111 du Code de commerce Rachats par la Société de ses propres actions	22 à 25
<b>4.</b>	<b>Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel</b>	<b>214</b>
<b>5.</b>	<b>Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés</b>	<b>143-167</b>
<b>6.</b>	<b>Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>48</b>
<b>7.</b>	<b>Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b>	<b>49 à 55</b>
<b>8.</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b>	<b>56</b>





Conception et réalisation : **agence anstophane**

Crédit photos : Paolo Verzone, Agence Vu, Steve Murez, Henri Granjean, David Pell, Thierry Clergue,  
Alain-Marc Oberle, Alvaro Coral, Médiathèque Groupe Casino, D.R.

Imprimé sur Satimat Green, papier en partie recyclé certifié FSC, et sur papier Cocoon offset, papier 100% recyclé certifié FSC.



# RALLYE

RAPPORT ANNUEL  
2012

-